Quatre-vingt-huitième année. — N° 156. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 6 Juillet 1956.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063-13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

En vente:

PERSONNELS DE L'ETAT

Décret n° 56-585 du 12 juin 1956 portant fixation du régime général de **rétribution des agents de l'Etat ou des personnels non fonctionnaires assurant à titre d'occupation accessoire soit une tâche d'enseignement, soit le fonctionnement de jurys d'examens ou de concours** (*Journal officiel* du 17 juin 1956).

N° 56-78 S Prix : **15 F.**

STATUT ET ORGANISATION PROFESSIONNELLE DES SYNDICS ET ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES

Décret n° 55-603 du 20 mai 1955.
Décret n° 56-608 du 18 juin 1956.

N° 56-79 S Prix : **20 F.**

REMUNERATION DU PERSONNEL DES COLLECTIVITES LOCALES

Arrêté du 30 mai 1956 (indemnité de résidence).
Arrêté du 31 mai 1956 (rémunération au 1er juillet 1956).

N° 56-80 S Prix : **10 F.**

EVOLUTION DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER
(Réformes à mettre en œuvre et mesures à prendre.)

Loi n° 56-619 du 23 juin 1956.

N° 56-83 S Prix : **10 F.**

Ces fascicules spéciaux, de format in-8° carré, sont en vente au prix indiqué ou expédiés franco sur demande, accompagnée du montant, adressée à la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris].)

(1 f.)

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 56-656 du 5 juillet 1956 modifiant l'article 331 du code civil en ce qui concerne la légitimation des enfants adultérins (p. 6263).

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remise de lettres de créance (p. 6263).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 28 juin 1956 portant détachement d'un magistrat (p. 6263).
Arrêtés portant nominations et titularisations (greffiers) (p. 6263).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 56-657 du 23 juin 1956 portant modification du décret du 24 janvier 1956 instituant une commission chargée de coordonner les échanges internationaux dans le domaine communal (p. 6264).

Décret du 5 juillet 1956 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6264).

Liste d'aptitude au grade d'administrateur civil et *décret* du 5 juillet 1956 portant nominations (p. 6264).

Arrêté du 16 juin 1956 portant remise de débet (p. 6264).

Arrêté du 28 juin 1956 fixant la date des épreuves du concours de recrutement d'administrateurs des services civils d'Algérie (p. 6264).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 4 juillet 1956 portant inscription au tableau d'avancement et promotion dans les réserves de l'armée de terre (p. 6264).

Décret du 5 juillet 1956 portant réintégration et admission dans le cadre de réserve d'un contrôleur général de l'administration de l'aéronautique (p. 6264).

Arrêté du 26 juin 1956 portant nomination (régisseurs d'avances) (p. 6265).

Liste des candidats retenus ou susceptibles d'être retenus au recrutement du personnel navigant (premier semestre 1956) (p. 6265).

Tour de passage des examens oraux du concours d'admission à l'école de l'air (élèves officiers de l'air et élèves officiers mécaniciens de l'air) (p. 6266).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Arrêté du 13 juin 1956 fixant le cautionnement de l'agent comptable du service technique de l'habitat rural (p. 6267).

Arrêtés des 18 et 22 juin 1956 portant création de diverses commissions au commissariat général du plan (p. 6267).

Arrêté portant reclassement (commissaires aux prix) (rectificatif) (p. 6269).

Travaux publics, transports et tourisme.

Arrêté du 21 juin 1956 portant approbation de l'acte d'affermage de la gare routière publique de voyageurs de Toulouse (p. 6269).

Arrêté du 26 juin 1956 portant affectation du produit des péages perçus au port du Havre au profit du port autonome (p. 6270).

Arrêté portant désignation de rapporteurs au conseil supérieur des transports (p. 6270).

Arrêté conférant l'honorariat (ponts et chaussées) (p. 6270).

Industrie et commerce.

Décret du 5 juillet 1956 portant nomination des membres du conseil supérieur de l'électricité et du gaz (p. 6270).

Agriculture.

Décret n° 56-658 du 27 juin 1956 fixant la composition et les conditions de fonctionnement du conseil supérieur de la mécanisation et de la motorisation de l'agriculture, institué auprès du secrétaire d'Etat à l'agriculture (p. 6271).

Décret du 3 juillet 1956 portant admission à la retraite d'un conservateur des eaux et forêts (p. 6272).

Arrêté du 30 juin 1956 portant modification de la composition du comité consultatif du fonds forestier national (p. 6272).

Arrêté portant attribution du titre d'œnologue (p. 6272).

Liste des candidats admis à subir les épreuves orales du concours d'admission aux écoles nationales vétérinaires en 1956 (p. 6273).

Reconstruction et logement.

Arrêté du 19 juin 1956 portant revision d'un projet de reconstruction et d'aménagement (p. 6274).

Arrêté du 22 juin 1956 portant homologation du coefficient d'adaptation départemental du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis (p. 6274).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret du 4 juillet 1956 portant approbation de l'élection d'un membre titulaire de l'académie nationale de médecine (p. 6274).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 5 juillet 1956 portant nomination d'un haut commissaire de la République en Afrique occidentale française (p. 6274).

Arrêtés portant titularisation et révocations (élevage et industries animales et postes et télécommunications) (p. 6274).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Travail et sécurité sociale.

Arrêté du 2 juillet 1956 fixant les indications à fournir aux caisses d'allocations familiales par les employeurs et travailleurs indépendants pour l'établissement de leur cotisation personnelle d'allocations familiales (p. 6275).

Arrêté du 5 juillet 1956 autorisant le fonctionnement d'une caisse de retraite (p. 6276).

Santé publique et population.

Arrêtés portant inscriptions à un tableau d'avancement et promotions (inspection de la population et de l'aide sociale et inspection de la santé) (p. 6276).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions (p. 6276).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Nomination de membres d'organismes extraparlementaires. — Convocations de commissions. — Réunion de commission (p. 6278).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Modification à la liste des membres des groupes. — Nominations de membres de commissions. — Réunions de commissions des 4 et 5 juillet 1956. — Convocation de commission (p. 6280).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 6281).

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux importateurs de poissons frais d'eau douce originaires et en provenance de Suisse (p. 6282).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la République d'Indonésie (p. 6282).

Avis aux exportateurs relatif à l'expédition ou à la réexpédition à destination des départements et territoires d'outre-mer et des pays de la zone franc de certaines catégories de marchandises (p. 6283).

Avis aux exportateurs relatif aux marchandises prohibées à la sortie (modificatif) (p. 6283).

Ministère des affaires sociales.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Avis relatif à l'extension de la convention collective nationale de travail de l'ameublement (p. 6282).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (21e semaine de 1956) (p. 6284).

Situation de la Banque de France (p. 6285).

Annonces (p. 6286).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 78 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 5 juillet 1956. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 3251).

N° 44 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 5 juillet 1956. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1365).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 36

Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 5 juillet 1956 (p. 611).

LOIS

LOI n° 56-656 du 5 juillet 1956 modifiant l'article 331 du code civil en ce qui concerne la légitimation des enfants adultérins (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Les paragraphes 2° et 3° de l'article 331 du code civil sont supprimés et remplacés par les dispositions suivantes:

« 2° Les enfants nés du commerce adultérin de la mère, lorsqu'ils sont réputés conçus à une époque où la mère avait un domicile distinct en vertu de l'ordonnance rendue conformément à l'article 878 du code de procédure civile et antérieurement à un désistement de l'instance, au rejet de la demande ou à une réconciliation judiciairement constatée; toutefois, la reconnaissance et la légitimation pourront être annulées si l'enfant a la possession d'état d'enfant légitime ».

« 3° Les enfants nés du commerce adultérin du mari ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 5 juillet 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Loi n° 56-656 TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Proposition de loi (n° 5071) ;
Rapport de M. Isorni, au nom de la commission de la justice (n° 6991) ;
Discussion et adoption le 27 juillet 1954.

Conseil de la République :

Transmission (n° 449, année 1954) ;
Rapport de M. Jozeau-Marigné, au nom de la commission de la justice (n° 627, année 1954) ;
Discussion et adoption de l'avis le 25 novembre 1954.

Assemblée nationale :

Avis du Conseil de la République (n° 9586) ;
Rapport de M. Isorni, au nom de la commission de la justice (n° 10109) ;
Discussion les 28 juin 1955, 19 juillet 1955 et 17 novembre 1955 ;
Adoption le 17 novembre 1955.

Conseil de la République :

Proposition de loi modifiée par l'Assemblée nationale (n° 151, S. O. 1955-1956) ;
Rapport de M. Jozeau-Marigné, au nom de la commission de la justice (n° 296, S. O. 1955-1956) ;
Rapport supplémentaire de M. Jozeau-Marigné, au nom de la commission de la justice (n° 304, S. O. 1955-1956) ;
Discussion et rejet les 6, 8 et 22 mars 1956.

Assemblée nationale :

Proposition de loi modifiée par le Conseil de la République (n° 1396) ;
Rapport de M. Isorni, au nom de la commission de la justice (n° 1991) ;
Discussion et adoption le 26 juin 1956.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remise de lettres de créance.

Le Président de la République a reçu, successivement, le jeudi 28 juin 1956:

1° Son Excellence M. Alfredo Rivera Valderrama, qui lui a remis les lettres de créance l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Colombie en France;

2° Son Excellence M. le docteur J.-Napoléon Alcerro, qui lui a remis les lettres de créance l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Honduras en France.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 28 juin 1956 portant détachement d'un magistrat.

Par décret en date du 28 juin 1956, M. Portanier, procureur général de cour d'appel, est maintenu pour une période de trois ans, à compter du 27 novembre 1955, en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, pour exercer des fonctions judiciaires dans la principauté de Monaco.

Greffiers.

Par arrêté en date du 28 juin 1956:

M. Bourguignon (Eugène-Charles), greffier de classe principale au tribunal de première instance de Metz, est nommé greffier du tribunal cantonal d'Ars-sur-Moselle et titularisé dans le grade correspondant, en remplacement de M. Carrière, décédé.

M. Hoerner (René), greffier de classe principale au tribunal de première instance de Thionville, est nommé secrétaire en chef du parquet de ce même tribunal et titularisé dans le grade correspondant, en remplacement de M. Ball, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté du 2 juillet 1956, Mme Poli (Colette), chef de groupe de 3e échelon à l'administration centrale du ministère de la justice, est nommée greffier de 2e classe, 4e échelon, à la cour d'appel de Paris, en remplacement de Mme Emery, mutée au tribunal de Troyes.

Par arrêté du 2 juillet 1956, sont nommés greffiers stagiaires aux juridictions indiquées ci-après les candidats reçus au concours ouvert le 8 février 1955 dont les noms suivent:

Cour d'appel de Paris.

M. Castillon (Arthur), en remplacement de M. Delamotte, muté au tribunal de Jonzac.

Tribunal de Briey.

M. Collard (Jean), en remplacement de M. Lang, dont la démission a été acceptée.

Tribunal de Tulle.

M. Labatut (Georges), en remplacement de M. Villies, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Tribunal de Château-Thierry.

M. Bailly (Pierre), en remplacement de M. Pastor, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 56-657 du 23 juin 1956 portant modification du décret du 24 janvier 1956 instituant une commission chargée de coordonner les échanges internationaux dans le domaine communal.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 24 janvier 1956 portant création d'une commission chargée de coordonner les échanges internationaux dans le domaine communal;

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du ministre des affaires étrangères et du ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Décrète:

Art. 1er. — Le paragraphe 13 de l'article 1er du décret susvisé du 24 janvier 1956 est remplacé par les dispositions suivantes:

« Dix délégués des organisations représentant les collectivités locales:

« Quatre délégués de l'association française pour le conseil des communes d'Europe;

« Deux délégués de la section française de l'union internationale des maires pour la compréhension franco-allemande et le rapprochement des peuples d'Europe;

« Deux délégués de la section française de l'union internationale des villes et pouvoirs locaux;

« Un délégué de l'association des présidents des conseils généraux de France;

« Un délégué de l'association des maires de France,

désignés par arrêté du ministre de l'intérieur sur proposition des associations intéressées.

« L'association Le Monde bilingue sera également représentée par un délégué ».

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur, le ministre des affaires étrangères et le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,
GILBERT-JULES.

Le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
RENÉ BILLÈRES.

Le ministre des affaires étrangères,
CHRISTIAN PINEAU.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
MAURICE PIC.

Décret du 5 juillet 1956 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 5 juillet 1956, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 22 juin 1956 portant que la nomination de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur: M. Guillaume (Albert), secrétaire général adjoint de la mairie de Rouen (Seine-Maritime); 41 ans de fonction publique.

Administrateurs civils

LISTE D'APTITUDE

Par arrêté en date du 25 juin 1956, la liste d'aptitude au grade d'administrateur civil du ministère de l'intérieur, établie au titre de l'année 1956, est fixée ainsi qu'il suit:

MM. Derrida (Roger), Fouquart (Robert), Bonnes (Jean-Paul), Mondot (Horace), Villi (Hugues), Mlle Guillon (Simone), MM. Barreau (Louis), Guichonnet (Jean), Piozet de Lahoussaye.

DÉCRET DU 5 JUILLET 1956 PORTANT NOMINATIONS

Par décret en date du 5 juillet 1956, sont nommés, au tour extérieur, administrateurs civils du ministère de l'intérieur au Gouvernement général de l'Algérie:

MM. Derrida (Roger), chef de service à l'office administratif du gouvernement général de l'Algérie.
Fouquart (Robert), attaché de préfecture.
Bonnes (Jean-Paul), attaché de préfecture.
Mondot (Horace), attaché de préfecture.
Villi (Hugues), attaché de préfecture.

Remise de débet.

Par arrêté du 16 juin 1956, il est fait remise gracieuse aux héritiers de M. Filippi (Albert) et à M. Filippi (Jean) de la somme de 70.376 F dont les intéressés avaient été constitués solidairement débiteurs envers le Trésor algérien pour rupture de l'engagement décennal de M. Filippi (Albert), ancien élève maître à l'école normale de Bouzaréa.

Concours de recrutement d'administrateurs des services civils d'Algérie.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 55-936 du 15 juillet 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut des administrateurs des services civils d'Algérie;

Vu l'arrêté du 7 septembre 1955 modifié fixant les modalités du concours donnant accès à l'emploi d'administrateur des services civils d'Algérie;

Vu l'arrêté interministériel du 19 mai 1956 autorisant le ministre de l'intérieur à recruter par concours quatorze administrateurs des services civils d'Algérie dans le courant du second semestre de l'année 1956;

Sur la proposition du directeur du personnel et des affaires politiques,

Arrête:

Art. 1er. — La date des épreuves écrites du concours ouvert pour le recrutement de quatorze administrateurs des services civils d'Algérie est reportée aux 24 et 25 septembre 1956.

Art. 2. — Le directeur du personnel et des affaires politiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 28 juin 1956.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur du personnel et des affaires politiques,
JEAN TOMASI.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 4 juillet 1956 portant inscription au tableau d'avancement et promotion dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 4 juillet 1956, est inscrit au tableau d'avancement de l'année 1955 (additif) pour le grade de capitaine au titre des conditions particulières:

INFANTERIE COLONIALE

Réserve.

M. le sous-lieutenant de Salvre (Roger-Marie-Paul), subdivision de Paris.

M. le sous-lieutenant de Salvre (Roger-Marie-Paul) est promu au grade de capitaine, pour prendre rang du 1er janvier 1956.

Décret du 5 juillet 1956 portant réintégration et admission dans le cadre de réserve d'un contrôleur général de l'administration de l'aéronautique.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu le décret du 12 février 1945 portant révocation avec pension du contrôleur général de 1re classe de l'administration de l'aéronautique Sordes;

Vu l'arrêt du conseil d'Etat du 17 février 1956 prononçant l'annulation du décret précité;

Vu l'ordonnance du 26 octobre 1943 portant abrogation de l'acte dit « loi du 17 décembre 1940 » portant création du corps civil de contrôle de l'administration de l'aéronautique;
Vu l'acte dit loi du 17 octobre 1942 (n° 932) fixant les limites d'âge des contrôleurs généraux et contrôleurs de l'administration de l'aéronautique, validé par l'ordonnance précitée;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le contrôleur général de 1re classe de l'administration de l'aéronautique Sordes (Georges) est réintégré dans son corps, pour compter du 12 février 1945.

Art. 2. — Son admission dans le cadre de réserve est, corrélativement, fixée au 25 octobre 1946 par application de la loi n° 932 du 17 octobre 1942 sur les limites d'âge des fonctionnaires dudit corps.

Art 3. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 juillet 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.
Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.
Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.
Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
HENRY LAFOREST.
Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 26 juin 1956, M. le sous-lieutenant Grognet (Jacques) est nommé régisseur d'avances auprès de l'atelier-magasin de base n° 10/123, à Orléans-Bricy (Loiret), en remplacement de M. le sous-lieutenant Toullelan (Yves), appelé à d'autres fonctions.
Cette nomination prendra effet à compter du 15 juin 1956.

Liste des candidats retenus, ou susceptibles d'être retenus, au recrutement du personnel navigant (premier semestre 1956) (recrutement sur titres et examen des 7 et 8 février 1956).

(Ordre alphabétique.)

Décision n° 7972/CAB/EMP/PM du 30 mai 1956.

I. — CANDIDATS RETENUS DÉFINITIVEMENT

a) *Elèves pilotes.*

Acroute, dit Vanpouille (Pierre), civil, 2e R. A.
Agostini (Jacques), civil, 2e R. A.
Albucher (Guy), civil, 2e R. A.
Amiot (Jacques), civil, 2e R. A.
Aron (Jack), civil, 1re R. A.
Balas (Jean-Pierre), civil, 2e R. A.
Barat (Max), civil, 2e R. A. (1).
Bascou (Gérard), civil, 2e R. A.
Begel (Yves), civil, 2e R. A.
Bello (Michel), caporal-chef, 1re R. A.
Benigni (Roger), civil, 2e R. A.
Berenguier (Pierre), civil, 4e R. A.
Bertaux (Jean), civil, 2e R. A.
Beune (Gérard), civil, 4e R. A.
Blaise (Gérard), civil, 1re R. A.
Blandin (Marc), civil, 2e R. A.
Blockelet (Lucien), civil, 4e R. A.
Bloquel (Jean-Pierre), civil, 2e R. A. (1).
Bombes de Villiers (Jean-François), civil, 2e R. A.
Bonis-Charancle (Jean-Pierre), sergent, 4e R. A.
Bouey (René), civil, 2e R. A.
Bouquet (Gilles), civil, 2e R. A.
Bourillot (Henry), 2e classe, 1re R. A.
Boutillier (Jacques), civil, 5e R. A.
Bouvier (Henri), civil, 1re R. A.
Boyer (Jean), civil, 2e R. A.
Buzy (Germain), civil, 3e R. A.
Cabon (Guy), civil, 2e R. A.
Capitaine (Jean), mil. terre, 3e R. A.
Carlioz (Armand), civil, 2e R. A.
Carpentier (Jean), civil, 2e R. A.
Cazenave (René), 2e classe, 2e R. A.
Cerizay (Michel), civil, 2e R. A.
Chambas (Paul), civil, 4e R. A.
Chanconie (Roger), 2e R. A.
Charvet (Guy), civil, 4e R. A.
Cherel (Didier), civil, 2e R. A. (1).
Chesneau (Marc), civil, 3e R. A.
Clément (Alfred), civil, 2e R. A.
Clément (Marcel), civil, 2e R. A.
Comte (Jean), 2e classe, 1re R. A.
Contant (Claude), civil, 4e R. A. (1).
Coudrier (Gilbert), civil, 3e R. A.
Court (Pierre), civil, 3e R. A.
Courteville (Louis), civil, 2e R. A. (1).
Courtiade (Jean), civil, 3e R. A.
Creac'h (Roger), civil, 2e R. A.
Cuzin (René), civil, 5e R. A.
Dahan (Yvan), civil, 2e R. A.
Dallongeville (Yves), civil, 2e R. A.
Darnaudet (Yves), civil, 3e R. A.
Daroux (Jean-Louis), civil, 3e R. A. (1).
Baudebourg (Jean-Claude), civil, 2e R. A.
Deckmyn (André), 2e classe, 1re R. A.
Delaporte (Christian), 2e classe, 5e R. A.
Deleplace (Alain), civil, 2e R. A.
Demestrescu (Costel), civil, 2e R. A.
De Reydet de Vulpillières (Michel), civil, 2e R. A.
Despringre (Jean), civil, 2e R. A.
Dubet (Alain), civil, 2e R. A.
Dumas de La Roque (Philippe), civil, 2e R. A.
Dumesnil du Buisson (Pierre), civil, 2e R. A.
Durieux (Robert), 2e classe, 5e R. A.
Escartefigues (Gilles), marine, 5e R. A.
Esquerre (Michel), civil, 3e R. A.
Evrard (Robert), civil, 2e R. A.
Farre (Denis), 2e classe, 5e R. A.
Feriet (Pierre), civil, 5e R. A.
Fernandez (Michel), civil, 3e R. A.
Filippini (Pierre), civil, 4e R. A.
Fiquemo (Alain), civil, 5e R. A.
Fleury (André), civil, 1re R. A. (1).
Foubert (Jean-Claude), civil, 2e R. A.
Foucault (Roger), civil, 2e R. A.
Gabiot (Claude), civil, 2e R. A.
Gadan (Paul), civil, 3e R. A.
Gannier (Jean-Claude), civil, 2e R. A.
Garlot (Alain), civil, 2e R. A.
Gauthier (Pierre), civil, 1re R. A.
Gayraud (André), 2e classe, 4e R. A.
Gerardin (René), civil, 1re R. A.
Gingast (Tanguy), civil, 2e R. A.
Godineau (Gérard), 2e classe, 5e R. A.
Gorgeon (Jacques), civil, 2e R. A.
Gourhant (Jacques), civil, 2e R. A.
Gourlin (Jean-Marie), civil, 2e R. A.
Gruau (André), civil, 2e R. A.
Guienne (Gérard), civil, 2e R. A.
Guillaume (Pierre), civil, 5e R. A. (1).
Guillemot (François), civil, 1re R. A.
Guyot (Jean), civil, 2e R. A.
Hannebicque (Fleury), civil, 2e R. A.
Hermitte (Georges), civil, 4e R. A.
Heurtault (François), civil, 2e R. A.
Hodemon (Pierre), civil, 2e R. A.
Hugon (Gaud), civil, 2e R. A.
Ibergay (Guy), civil, 4e R. A.
Jacquet (Paul), civil, 4e R. A.
Jamme (Pierre), civil, 2e R. A.
Janvier (Albert), civil, 2e R. A.
Jestin (Joël), civil, 2e R. A.
Jollans (Jean-Louis), civil, 4e R. A.
Joineau (Jacques), civil, 3e R. A. (1).
Kaminski (Edouard), 2e classe, 1re R. A.
Labbe de Montais (Yves), civil, 2e R. A. (1).
Lacrampe (Jean), civil, 3e R. A.
Laidet (Bernard), 2e classe, 5e R. A.
Lamidieu (Robert), civil, 1re R. A.
Lanlo (Jean), civil, 2e R. A.
Lanne (Yves), civil, 2e R. A.
Lavalette (Michel), civil, 4e R. A.
Leclerc (Georges), 2e classe, 1re R. A.
Legrand (Michel), civil, 2e R. A.
Le Menedeu (Daniel), civil, 2e R. A.
Lenain (Gilbert), civil, 2e R. A.
Le Roux (Yves), civil, 2e R. A.
Levrot (Lucien), civil, 5e R. A.
Lheureux (André), civil, 3e R. A.
Lignières (Jean-Pierre), sergent, 1re R. A.
Londiche (Jean-Jacques), caporal, 4e R. A.
Lortet (Daniel), civil, 4e R. A.
Lucas (Patrice), civil, 2e R. A.
Machu (Bernard), caporal, 1re R. A.
Magnin (Bernard), civil, 4e R. A.
Mangin (Michel), civil, 2e R. A.
Marchand (Jean-Paul), caporal-chef, 5e R. A.
Marette (Jean), civil, 2e R. A.
Marie (Michel), civil, 2e R. A. (1).
Mayer (Bernard), civil, 2e R. A.
Mayer (Georges), civil, 2e R. A.
Medevielle (Gérard), civil, 3e R. A.
Menand (Yves), civil, 2e R. A.
Meresse (Marc), civil, 4e R. A.
Messines (François), civil, 4e R. A.
Miet (Guy), civil, 3e R. A. (1).
Mommée (Jean), civil, 3e R. A.
Monnot (Jean-Pierre), 2e classe, 3e R. A.
Morault (Bernard), mil. terre, 2e R. A.
Moyen (Claude), civil, 2e R. A.
Naudet (Roland), civil, 3e R. A.
Nicol (Francis), civil, 2e R. A.
Nogues (André), civil, 3e R. A.
Nouaille (Jean-Claude), civil, 2e R. A.
Oddon (Jacques), civil, 4e R. A.
Ortolland (Bernard), civil, 4e R. A.
Ory (Gérard), 2e classe, 1re R. A.
Ouvry (Jacques), civil, 3e R. A.
Pacquelet (Guy), caporal, 4e R. A.
Pascal (Pierre), civil, 1re R. A.
Pastorelli (Ludovic), civil, 4e R. A.
Pauvert (René), civil, 5e R. A.
Pechenard (Pierre), civil, 2e R. A.
Pelti (Jean-Paul), civil, 2e R. A.
Perilhon (Claude), civil, 1re R. A.
Perrozet (André), 2e classe, 5e R. A. (1).
Petit (Jacques), civil, 1re R. A.
Petitpied (Raymond), civil, 2e R. A.
Pieri (Jean-Claude), civil, 4e R. A.
Pigeot (Bernard), civil, 3e R. A.
Pionneau (Bernard), 2e classe, 5e R. A.
Piotte (André), 2e classe, 4e R. A.
Previtali (Claude), 2e classe, 4e R. A.
Rabier (Denis), civil, 3e R. A.
Robert (Guy), civil, 2e R. A.
Robert (Jean-Claude), civil, 1re R. A.
Robin (Jacques), civil, 4e R. A.
Rochel (Jean), civil, 2e R. A.
Rochereau (Jean-Claude), civil, 3e R. A.
Rogers (Jean), civil, 4e R. A.
Roig (Jean-Pierre), civil, 2e R. A. (1).
Romain (Yves), civil, 2e R. A.
Rousseau (Bernard), sergent, 1re R. A.
Roy (Claude), civil, 2e R. A.
Royer (André), civil, 2e R. A.
Ruffel (André), 2e classe, 2e R. A. (1).
Sabatier (Jean-Claude), civil, 4e R. A.
Sahuc (Pierre), 2e classe, 5e R. A.
Sarrazin (Jean-Michel), civil, 3e R. A.
Sart (Alain), civil, 1re R. A.
Schilling (Serge), civil, 1re R. A. (1).
Simon (Guy), 2e classe, 5e R. A.

Steffanut (Bernard), civil, 2e R. A.
Stenneler (Hubert), civil, 1re R. A.
Stotz (Yves), civil, 1re R. A. (1).
Tesseyre (Francis), civil, 4e R. A.
Toucry (Paul), civil, 2e R. A.
Tourette (Pierre), civil, 2e R. A.
Traissac (Henri), civil, 2e R. A.
Travadel (Jean), civil, 3e R. A.
Trouvain (Robert), civil, 1re R. A.
Vandepoel (Bernard), civil, 1re R. A.
Verdie (Lucien), civil, 3e R. A.
Vermeulen (Etienne), civil, 2e R. A.
Vernazobres (Henri), civil, 3e R. A. (1).
Walser (Albert), 2e classe, 4e R. A. (1).
Wattebled (Jacques), mil. terre, 1re R. A.
Will (Jean-Paul), civil, 1re R. A.
Wismer (Michel), civil, 4e R. A.
Wursthorn (André), civil, 5e R. A. (1).

b) *Elèves navigateurs.*

Alecki (Henri), 2e classe, 5e R. A.
Alleaume (François), 2e classe, 5e R. A.
Bardoux (Jacques), civil, 2e R. A.
Baud-Berthier (François), civil, 4e R. A.
Baudinot (Christian), civil, 2e R. A.
Billot (Charles), civil, 3e R. A.
Boyer (Marc), civil, 3e R. A.
Celie (Claude), civil, 2e R. A.
Debroas (Gérard), civil, 2e R. A.
Delambre (Jean), civil, 2e R. A.
Dumas (Michel), civil, 2e R. A.
Flandre (Henri), civil, 2e R. A.
Gorce (Jean-Claude), civil, 2e R. A.
Gout (Aimé), civil, 4e R. A.
Guillot (Jean-Jacques), civil, 2e R. A.
Guiot du Doignon (Georges), civil, 3e R. A.
Guyon (Jean-Claude), civil, 1re R. A.
Hiron (Henri), civil, 2e R. A.
Julien (Marc), civil, A. O. F.
Laliemant (Charles), civil, 2e R. A.
Lebreton (André), 2e classe, 2e R. A.
Lemaire (Ghislain), caporal, 1re R. A.
Masson (Michel), 2e classe, 3e R. A.
Mattens (Henri), civil, 2e R. A.
Mazier (Claude), civil, 2e R. A.
Pardaillan (Raymond), civil, 3e R. A.
Perrais (Michel), civil, 4e R. A.
Radisson (Pierre), civil, 5e R. A.
Renaudin (Michel), civil, 1re R. A.
Roupie (Victor), civil, 2e R. A.
Seydoux (Etienne), civil, 2e R. A.
Sternberger (Bernard), civil, 1re R. A.
Thomas (Gilbert), 2e classe, 1re R. A.
Tonnoir (Yves), 2e classe, 5e R. A.
Trefond (Pierre), civil, 4e R. A.

c) *Elèves radiotélégraphistes de bord.*

Arnaldi (Vincent), civil, 4e R. A.
Assailly (Daniel), civil, 2e R. A.
Brice (Gérard), civil, 1re R. A.
Caborderie (Serge), civil, 2e R. A.
Caugant (Germain), civil, 2e R. A.
Chauffard (Paul), civil, 4e R. A.
Frerot (Jean-Louis), civil, 2e R. A.
Gendreau (Michel), civil, 3e R. A.
Gourlaouen (Yves), civil, 2e R. A.
Grivolat (Gabriel), civil, 4e R. A.
Harinordoquy (Pierre), civil, 3e R. A.
Hellard (Claude), civil, 2e R. A.
Houard (Jean), civil, 2e R. A.
Jacques (Gérard), civil, 1re R. A.
Jam (Alain), civil, 2e R. A.
Laurens (Henri), civil, 4e R. A.
Le Boudec (Yvon), civil, 2e R. A.
Le May (André), civil, 2e R. A.
Le Moan (René), civil, 2e R. A.
Le Noan (Guy), civil, 2e R. A.
Montier (Yves), 2e classe, 2e R. A.
Perrin (Jack), 2e classe, 5e R. A.
Pichon (Gérard), civil, 5e R. A.
Pideri (Christian), civil, 2e R. A.
Potier (Michel), 2e classe, 5e R. A.
Recoupe (Pierre), civil, 3e R. A.
Remy (Jean-Marie), civil, 1re R. A.
Siau (Jean-Jacques), civil, 3e R. A.
Terrel (François), civil, 2e R. A.

II. — Candidats retenus sous réserve

Agin (Yves), civil, 5e R. A. (2).
Auge (Jacques), civil, 3e R. A. (4).
Arribart (Roger), civil, 3e R. A. (2).
Aznar (Yves), civil, 5e R. A. (2).
Batigne (Eugène), civil, 5e R. A. (1) (2).
Bernardet (Michel), civil, 5e R. A. (1) (3).
Blanchi (Bernard), 2e classe, 5e R. A. (2).
Bourlon (François), civil, 2e R. A. (1) (3).
Caroff (Louis), civil, 2e R. A. (2).
Cuttat (Pierre), 2e classe, 5e R. A. (4).
Demarco (Claude), civil, 1re R. A. (2).
Demay (Jean-Marie), caporal, 1re R. A. (1) (3).
Dieterich (Bernard), civil, 1re R. A. (2).
Durand (Maurice), civil, 4e R. A. (6).
Fargier (Pierre), 2e classe, 4e R. A. (2).
Fernandez (Jean-Claude), civil, 4e R. A. (2).
Gagne (Georges), civil, 4e R. A. (1).
Gensous (Guy), civil, A. OR. F. (1) (2).
Gilotte (Bernard), civil, 2e R. A. (2).
Granjou (Michel), civil, 1re R. A. (2).
Hanriot (Maurice), civil, 1re R. A. (2).
Lemaire (René), civil, 2e R. A. (2).
Leroy (Michel), civil, 2e R. A. (2).
Lesouef (Gilles), civil, 2e R. A. (1) (3) (7).
Limonta (Alain), civil, 5e R. A. (2).
Magnon (Jacques), civil, 3e R. A. (2).
Mahieux (Christian), 2e classe, 5e R. A. (2) (4).
Manœuvre (Michel), civil, 3e R. A. (2) (4).
Martinot (René), civil, 5e R. A. (2).
Marignol (Camille), caporal, 3e R. A. (2).
Meyer (Bernard), civil, 4e R. A. (2).
Michel (Claude), mil. terre, 4e R. A. (6).
Micol (Antoine), civil, 4e R. A. (2).
Osmont (Adolphe), civil, 4e R. A. (2).
Palanque (Pierre), civil, 5e R. A. (1) (2).
Perrin (Michel), civil, 1re R. A. (2).
Peyre (Jean), 2e classe, 5e R. A. (2).
Pinon (Michel), caporal, 3e R. A. (2).
Porte (Yves), civil, 4e R. A. (2).
Pouchaud (Jacques), 2e classe, 5e R. A. (4).
Prevot (Jean), civil, 3e R. A. (4).
Ragot (Henri), civil, 2e R. A. (2).
Rajaonah (Richard), civil, A.OR.F. (2).
Recors (Charlet), civil, 5e R. A. (2) (4).
Robert (Philippe), civil, 2e R. A. (4).
Satin (Jean-Claude), civil, 2e R. A. (4).
Schmidlin (Henry), civil, 5e R. A. (1) (2).
Schwartz (Pierre), civil, 2e R. A. (2).
Simon (Claude), 2e classe, 4e R. A. (2).
Simonet (Michel), mil. terre, 5e R. A. (2).
Sirdey (Claude), civil, 5e R. A. (2).
Sommer (Willy), mil. terre, 1re R. A. (1) (3) (7).
Talbordet (Jean-Louis), civil, 2e R. A. (1) (3) (7).
Tarnowski (Raphaël), civil, 2e R. A. (5).
Truche (Christian), civil, 5e R. A. (2).
Valoteau (Noël), civil, 2e R. A. (1) (2).
Verdejo (Jean-Claude), civil, 3e R. A. (2).
Verhaeghe (Gilbert), civil, 2e R. A. (2).

(1) Sous réserve d'obtenir des résultats suffisants à l'examen psychotechnique.
(2) Sous réserve d'aptitude à la visite médicale.
(3) Sous réserve de satisfaire aux épreuves d'éducation physique.
(4) Peut être retenu élève navigateur ou élève radiotélégraphiste de bord sous réserve de candidature.
(5) Retenu élève navigateur sous réserve de candidature.
(6) Retenu élève radiotélégraphiste de bord sous réserve de candidature.
(7) Peut être retenu sous réserve de candidature à l'une des spécialités ci-après: pilote d'hélicoptère, navigateur, ou radiotélégraphiste de bord.

Concours d'admission à l'école de l'air.

(Elèves officiers de l'air [cadre navigant] et élèves officiers mécaniciens de l'air), recrutement direct, en 1956.

(Tour de passage des examens oraux.)

Les épreuves orales du concours d'admission à l'école de l'air se dérouleront au centre de Paris, école nationale supérieure de l'aéronautique, 32, boulevard Victor, Paris (15e), métro: place Balard ou porte de Versailles, et commenceront le jeudi 12 juillet 1956.

Premier groupe

Les candidats dont les noms suivent devront se présenter le jeudi 12 juillet 1956, à huit heures précises:

MM.
Abiven (Pierre-G.-M.).
Arlie (René).
Baratte (Gérard-L.).
Barille (Michel-A.-R.).
Barthe (Francis-J.-M.).
Bayle (Yves-H.-M.-C.).
Beaudon (Alain-M-Y.).
Berthier (Pierre-R.).
Bigenwald (Jean-A.-C.-L.).
Blanc (Jean-M.-L.).
Boisson (Louis-A.).
Bondil (Jean-P.-J.).
Cazaméa (Jean-L.).
Courdavault (Jacques-F.).
Depui (Jean-Georges).
Deveaud (Jacques-A.-M.).
Ducros (Philippe-J.-J.-P.-M.).
Dufour (Pierre-J.-J.).
Favat (Jean).
Fournier (Alain-J.-P.).
François (Michel-D.).
De Gaigneron Jollimon de Marolles (François-A.-M.-L.).
Gaulion (René).
Gazzano (Gérard-A.).
Genevaux (Michel).
Gennatas (Jean).
Gérard (Philippe-R.).
Goix (Jean-A.-A.-P.).
Guibert (Claude-J.-L.).
Guillot de Suduiraut (Gilles-R.).
Guillotel (Denis-P.-A.).
Harant (Michel-J.-M.-P.).
Héduy (Jean-Marie-F.-E.).
Hervier (Pierre-H.).
Hoareau (Jean-Jacques-H.).
Hodapp (Joseph-F.).
Horin (Jean-Claude).
Kerhoas (Yves-V.).
Lacaze (Georges-A.-J.).
Lafitte (Jack-P.-A.).
Lebouvier (Michel-L.).
Leclercq (Michel-H.-E.).
Le Coquil (Yves-L.-M.).
Lecouvetie (Yves-G.-L.).
Le Goff (Pierre).
Le Goffic (Christian).
Lehérissé (Michel F.-R.).
Le Saux (Yves).
Mallet (Bernard-C.).
Manicacci (Francis-M.-J.).
Marand (Bernard-F.-G.).
Meunier (Bernard-M.-C.-P.).
Michel (Claude-P.).
Moal (Hervé).
Moreau (Alain-R.).
Mouliéras (Philippe-R.).
Mounier-Poulat (François-R.-G.).
D'Olier (Bertrand-G.-C.).

Olivier (Pierre-C.).
Paty (Michel-H.-L.-G.).
Pelon (Guy-R.).
Pionchon (Pierre-J.-E.).
Potaux (Guy-B.-M.-B.).
Poulenard (Maurice-M.-C.).
Ravallec (Georges-E.).
Regnier (Roland-F.-J.).
Remignon (Jean-B.).
Riou (Joël-H.).
Roigt (Francis-A.-R.).
Scagliola (Dominique).
Scavennec (Yves-A.-F.).
Simon (François-J.-A.-A.).
Simon (Patrick-M.-L.-P.-E.).
Terrée (Guy-J.).
Thebault (Guy-F.-M.).
Thibaudin (Daniel-L.).
Thouement (Claude-Y.).
Vedel (Jacques-M.).

DEUXIÈME GROUPE

Les candidats dont les noms suivent devront se présenter le lundi 16 juillet 1956, à huit heures précises:

MM.
André (Armand-L.-Y.).
Anglard (Jean-Claude-A.).
Arnault (Pierre-P.-S.).
Arzur (Jean-Paul).
Baron (Louis-F.-M.).
Billiotte (Michel-P.).
Bordacnar (Jean).
Boulanger (Jean-Claude-P.-A.).
Boulliol (Jean-P.).
Boyer (Claude-P.).
Brenot (Guy-D.).
Bruna (Jean-G.).
Canevet (Henri-J.-G.-M.).
Chavy (Louis).
Clay (Léon-E.).
Commenil (Jacques-G.).
Cordaillat (André-A.).
Cordat (Jacques-L.).
Debrach (Jean-Pierre-L.-B.).
Delfolie (Claude-L.).
Demeusy (André-R.-M.-J.).
Duperrier (Michel).
Duprez (Maurice-G.-M.).
Durand (Jacques-L.).
Durbec (Adrien).
Duthoit (Didier-J.-R.).
Fierobe (Edgard-V.-M.).
Fuckedey (François-M.-J.).
Fournier (Jean-Claude).
Gaultier (Yves-R.).
Gizardin (Henri-M.).
Graille (Richard-H.-G.-E.).
Graziani (Jean-A.-C.).
Grieu (Claude-M.-B.).
Hilaire (Jean-R.-C.).
Izac (Claude-J.).
Jacq (Joseph-Y.-M.).
Joussen (Pierre-E.-A.).
Kerlann (Pierre-Y.-M.).
Lastennet (René-L.).
Lauque (Marcel-E.).
Lavaiou (Michel-O.-F.).
Le Borgne (Robert-J.-F.).
Le Marrec (Michel-E.-F.).
Léon (Michel-D.).
Levy (Lucien-I.).
Loiselet (Joël-L.-R.).
Lyon (François-M.-L.).
Marty (Jean-Jacques-M.).
Masson (Guy-R.).
De Mauduit (Bertrand-G.-J.).
Menjolle d'Hauthuille (Guy-M.-L.).
Mesmin (Jean-Louis-M.).
Miermont (Louis-C.).
Montagne (André-G.-P.).
Mortelier (Bernard-R.-E.).
Olivé (Joseph).
Olié-Laprune (Alain-M.-L.).
Pacalon (Pierre-E.-J.).
Payet (André-F.).
Peron (Gérard-Y.-L.).
Petrucci (Jean-A.).
Phelut (Georges).
Pidault (André).
Ponceau (François-M.-M.).
Porcher (Jean-G.).
Potier (Jacques-R.-J.-C.).
Reyre (Claude-F.).
Ronk (Bernard).
Rossello (Claude-R.-L.).
Roux (René-J.-A.-G.).
Savignac (Maurice).
Sennechael (Marcel-H.-P.).
Simonin (Serge-L.).
Stève (Baptistin-C.).
Vanucci (Paul-L.).
Ventre (André-J.).
Verret (Christian-Y.-J.).
Vrolyk (Jean-Louis).

TROISIÈME GROUPE

Les candidats dont les noms suivent devront se présenter le vendredi 20 juillet 1956, à huit heures précises:

MM.
Albert (Michel-P.-R.-M.).
Baragnon (Antoine-M.-H.).
Barbier de Préville (Bertrand-J.-M.-A.).
Barnola (André-M.-J.-G.).
Bassinot (Edouard-C.-E.-A.).
Berger (Henri-J.).
Berischy (Patrick-A.-E.).
Biousse (Gilbert-L.-I.).
Bizien (Jean-Pierre).
Bonafos (Jean-Claude-H.-A.).
Boucher (Jean-Pierre).
Bourel de La Roncière (Bertrand-A.-M.-G.).
Boutelet (Jean-Claude-F.).
Broudin (Joseph-J.-F.).
Burési (Jacques-M.).
Camm (Jean-Y.).
Cazenave (Bertrand-J.-H.).
Celli (Bernard-P.-M.).
Chaine (Maurice-E.-H.).
Cloarec (Paul-Y.-G.-M.).
Cochevelou (Jean-Y.-L.-M.-M.).
De Cointet de Fillain (Antoine-B.-M.-L.-E.).
Courjaret (Etienne-A.).
Damgé (Christian-F.).
Defert (Bernard-L.-P.).
Delmas (Jean-Baptiste-J.-P.).
Dubouchet (Henri-J.).
Duboux (Jean-Louis-P.).
Duhamel (Michel-G.-C.).
Duranceau (Bernard-J.-M.).
Durif (Alain-M.-G.).
Elie (Gilbert-M.-M.).
Espesson (Gérard-J.-P.).
Estorges (Robert).
Ferret (Claude).
Fradet (Marcel-J.).
Fréville (Michel-M.-R.).
Gillot (Louis-N.).
Gobert (Olivier).
Gouyon (Bertrand-G.-M.).
Goyard (Pierre-G.).
Graffin (Pierre-M.).
Guérin (Claude-L.-J.).
Guers-Neyraud (Paul-A.-A.).
Guillard (Alain-E.-J.-L.).
Guilleux (Jean-Michel).
Henry (Claude-P.-E.).
Henry (Jean-Paul).
Hottier (Claude-G.).
Hourdin (Joseph-X.).
Huchet (Hervé-A.-E.).
Huet (Jean-Pierre-J.).
De Launay de Jacquelin-Dulphé (Bernard-A.-A.).
Lelièvre (Guy-M.-E.).
Le Roux (François-M.).
Litre (Bertrand-M.-J.).
Margain (Jean).
Marlin (Roger-R.).
Mesnager (Pierre-A.-M.).
Mevel (Jean-C.-F.).
Monne (Jean-Pierre).
Mottier (Jean-L.-M.).
Mounier (Georges-J.-J.).
O'Neill (Hugues-M.-G.-H.).
Pérozé (Claude-P.-V.-A.).
Poutous (Jean-V.-P.).
Prunier (Yves-G.-M.-J.).
Puiboube (Jean-Claude-E.-A.).
Ribaud (Michel-J.).
Roignant (Jean-Pierre-J.-F.).
Rossano (Roland).
Roth (Jacques-C.-L.).
Roze des Ordons (Michel-J.-M.).
Teyssier (François-M.-M.-A.).
Tildach (André-R.).
Tournier (Robert-P.).
Verdier (Elie-P.).
Verger (Guy-M.-G.).
Wiriot (Jacques-J.-E.).

QUATRIÈME GROUPE

Les candidats dont les noms suivent devront se présenter le mardi 24 juillet 1956, à huit heures précises:

MM.
Agosti (Jean-Pierre).
De Andolenko (Michel).
Aubert (François-M.-L.).
Balastre (Gérard-M.-G.).
Barloy (Michel-P.).
Blaise (Michel-H.-M.).
Bret (Henri-M.-J.).
Cauvin (Jacques-G.-H.).
Cazottes (Claude-M.-J.).
Charnet (Pierre-F.).
Chevallier (Yves-G.).
Coste (Guy-J.-L.).
Décobert (Daniel-J.-C.).
Deyras (Jean-Louis).
Dugelay (Yves-C.-E.).
Emerit (Pierre-J.).
Englinger (Philippe-H.-P.).
Eyraud (Ludovic-C.).
Fauchet (Bernard-J.-A.).
Fillon (Alexandre-M.-J.).
Fontaine (Pierre-G.).
Gaubicher (Alain-J.-P.-P.).
Gaultier (Christian-Y.-P.).
Giacco (Fernand-M.).
Glerant (Jacques-J.-H.).
Goujon (Jean-M.-C.).
Gourragne (Pierre-M.-B.).
Grouas (Claude-P.-J.).
Hemery (Claude).
Henry (Daniel-L.-M.).
Istin (François-A.).
Jean (Claude).
Kabbej Mohamed.
Lamey (Yves-J.-M.).
Laplaud (Jean-Pierre).
Lauvray (Georges-P.-R.-L.).
Ledan (Bernard-L.-J.).
Le Page (François).
Leroy (Jean-Marc-H.).
Le Séguillon (Alain-J.-P.-M.).
Letty (Denis-J.-P.-M.).
Malichecq (Claude).
Marsac (Francis-J.).
Massé (Pierre).
Mercier (Serge-A.-A.).
Meynadier (Christian-R.).
Moreau (Philippe-J.-B.).
Morisson (Jacques-G.-E.-L.).
Poullié (Jean-Claude).
Querat (François-J.-M.).
Querette (François-L.-P.-R.).
Raillard (Patrice-M.).
Rebours (Daniel-J.-J.).
Roig (Gilbert-P.-F.).
Roudy (Jean-Pierre-H.).
Roussille (Philippe-J.-W.).
Salaün (Jean-P.-A.-M.).
Sallan (Lucien-J.-L.).
Salvinien (Jean-Claude).
Sassy (Dominique-J.-P.).
Segura (Georges-C.).
Senard (Jean-Pierre-C.-C.).
Spriet (Michel-G.-O.).
Stengel (Claude-R.-J.).
Strazzulla (René-A.-J.).
Tardif (Yan-Y.-A.).
Thévenot (Jean-J.).
Thiriat (Christian).
Thomas (Jean).
Thomine-Desmazures (Bernard-M.-J.).
Tonelli (Igino-B.-V.).
Toumelin (Raymond-J.-R.).
Tretout (Alain-G.-J.).
Valli (Alfred-P.).
Van Acker (Jean-P.).
Villeminot (Roland-J.-D.-R.).
Viotte (Jean-Claude-J.-C.).
Wigniolle (Bruno-M.-M.).
Wintenberger (Philippe-E.-J.).
Zemmour (Pierre-S.).

Les candidats figurant sur le présent tour de passage devront se présenter, aux dates et heures indiquées ci-dessus, porteurs des pièces suivantes:

Lettre d'admissibilité (1).
Carte d'identité avec photographie.
Pièces donnant droit aux majorations de points.

Ils devront, en outre, se munir de l'équipement nécessaire pour effectuer les épreuves d'éducation physique.

NOTA. — Le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement des candidats n'est pas assuré; seuls pourront prétendre au remboursement des frais de déplacement les candidats titulaires d'une bourse d'enseignement totale ou partielle, dans les conditions fixées par le nota 1 de l'article 8 de l'instruction n° 6300/EMGFAA/5/PN en date du 10 août 1951, relative aux conditions d'admission à l'école de l'air.

(1) Cette lettre, donnant toutes instructions utiles, a été adressée à chacun des candidats figurant sur le présent tour de passage.

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Fixation du cautionnement de l'agent comptable du service technique de l'habitat rural.

Par arrêté en date du 13 juin 1956, le cautionnement de l'agent comptable du service technique de l'habitat rural, organisme créé par la chambre d'agriculture de l'Yonne, a été fixé à la somme de 200.000 F.

Création de commissions au commissariat général du plan.

COMMISSION DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le ministre des affaires économiques et financières,

Vu le décret n° 46-2 du 3 janvier 1946 fixant les attributions du commissariat général du plan, et notamment son article 5;

Vu la loi n° 56-312 du 27 mars 1956 portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement, et en particulier son article 5 relatif à la préparation du troisième plan;

Sur la proposition du commissaire général au plan,

Arrête:

Art. 1er. — En vue de l'établissement du troisième plan de modernisation et d'équipement, il est créé au commissariat général du plan une commission des postes et télécommunications.

Art. 2. — Cette commission est ainsi constituée:

Président.

M. Surleau, conseiller d'Etat honoraire.

Vice-président.

M. Rouvière, directeur général des télécommunications au secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.

Membres.

MM.

Faucon, directeur général des postes au secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.
Girousse, ancien président de la commission de modernisation des télécommunications.
Gohorel, président directeur général de la Compagnie générale de constructions téléphoniques.
Hardy, vice-président de la Société anonyme de télécommunications.
Jambenoire, directeur régional des télécommunications.
Lamette, chef de centre téléphonique (C. G. T.-F. O.).
Patiou, administrateur à la direction générale des télécommunications (C. F. T. C.).
Robert, directeur de la Compagnie générale de télégraphie sans fil.
Vaillaud, directeur des bâtiments et des transports au secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.

Rapporteurs

MM.

Bruniaux, ingénieur général des postes, télégraphes et téléphones.
Renard, administrateur civil au secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Art. 3. — Le directeur du budget, le directeur du Trésor, le commissaire général à la productivité, le directeur général des prix et des enquêtes économiques, le directeur des industries mécaniques et électriques, le secrétaire général permanent de la défense nationale et le chef du service des études économiques et financières du ministère des affaires économiques et financières participent de droit aux travaux de la commission.

Art. 4. — Le commissaire général au plan est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 1956.

PAUL RAMADIER.

COMMISSION DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Le ministre des affaires économiques et financières,

Vu le décret n° 46-2 du 3 janvier 1946 fixant les attributions du commissariat général du plan, et notamment son article 5;

Vu la loi n° 56-342 du 27 mars 1956 portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement, et en particulier son article 5 relatif à la préparation du troisième plan;

Sur la proposition du commissaire général au plan,

Arrête:

Art. 1er. — En vue de l'établissement du troisième plan de modernisation et d'équipement, il est créé au commissariat général du plan une commission des transports et communications.

Art. 2. — Cette commission est ainsi constituée:

Président.

M. Surleau, conseiller d'Etat honoraire.

Vice-présidents.

MM

Bizot, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef de service au secrétariat d'Etat aux affaires économiques.
Doumenc, directeur général des chemins de fer et des transports au secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme.
Lemaire, secrétaire général à l'aviation civile et commerciale.
Peltier, directeur des ports maritimes et des voies navigables au secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme.
Poirier, directeur des affaires économiques et du matériel naval au sous-secrétariat d'Etat à la marine marchande.

1re SECTION. — TRANSPORTS INTÉRIEURS

(Voies ferrées, voies navigables, transports routiers, transports urbains.)

Membres.

MM.

Aubert, professeur à l'école nationale des ponts et chaussées.
Blanckaert, secrétaire du syndicat unique de la batellerie.
Boyaux, directeur général de la Société nationale des chemins de fer français.
Brousse, président de la Fédération fluviale française, président de l'union internationale pour la navigation fluviale.
Devillers, directeur général de la Régie autonome des transports parisiens.
Dubruel, président directeur général de la Société Citerna.
Gallienne, président de l'union routière.
Gaspard, directeur général d'Electricité de France.
Genet, vice-président du conseil supérieur des transports.
Jeancard, président de l'union des voies ferrées.
Jungelson, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé du service des transports au commissariat général à la productivité.
Le lieutenant-colonel Lafferrerie, chef du 4e bureau de l'état-major de l'armée.
Lafond, secrétaire de la C. G. T.-F. O., membre du Conseil économique.
Liénart, ingénieur à la Société nationale des chemins de fer français (C. F. T. C.), membre du Conseil économique.
Pialoux, chef du service des chemins de fer à la direction générale des chemins de fer et des transports au secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme.
Porchez, directeur général adjoint de la Société nationale des chemins de fer français.
Pouillet, président du comité des tramways de l'Union des voies ferrées.
Rastoin, ancien président de la 11e région économique.
Renaud, président de la Fédération nationale des transports routiers.
Roy (René), professeur à l'école nationale des ponts et chaussées, membre de l'Institut.
Rumpler, directeur des routes et de la circulation routière au secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme.
Speyser, vice-président de la Confédération générale des cadres.

Rapporteurs.

MM.

Duteil, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Fonlladosa, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Querenet, ingénieur des ponts et chaussées.

2e SECTION. — TRANSPORTS MARITIMES

(Ports maritimes et marine marchande.)

Membres.

MM.

Anduze-Faris, président de la Compagnie des messageries maritimes.
Béliard, capitaine au long cours, secrétaire général adjoint du syndicat national des officiers de la marine marchande (C. F. T. C.).
Clappier, directeur des relations économiques extérieures au secrétariat d'Etat aux affaires économiques.
De Clebsattel, président de la chambre de commerce de Dunkerque.
Courcoux, président de l'Union nationale des industries de la manutention dans les ports français.
Courau, ancien secrétaire général de la marine marchande.
Dreux, directeur général de la Société commerciale d'affrètement et de commission.
Fabre, président directeur général de la Compagnie maritime des chargeurs réunis.
Fraissinet, président de la Compagnie de navigation Paquet.
Goursat, directeur de l'armement naval à la Société nationale des chemins de fer français
Keller, président de la chambre de commerce de Marseille.
Meunier, président de la chambre de commerce du Havre, président de l'Union des chambres de commerce maritimes et des ports autonomes.
Norguet, directeur général de la Société des chantiers réunis Loire-Normandie.
Péiry, directeur du service des phares et balises à la direction des ports maritimes et des voies navigables.
Picard, président de l'Association technique de l'importation charbonnière.
Piquemal, mécanicien grutier au port autonome de Bordeaux, secrétaire général de la fédération des ports et docks (C. G. T.-F. O.).
Le capitaine de vaisseau Sourisseau, chef de la division « ports » à l'état-major général de la marine.
Truptil, président du groupement de la construction navale.

Rapporteurs.

MM.
Foin, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Léonard, administrateur civil au sous-secrétariat d'Etat à la marine marchande.

3e SECTION. — TRANSPORTS AÉRIENS

(Aéroports, routes aériennes et matériel volant.)

Membres.

MM.
Bonnenfant, directeur des bases aériennes au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.
Cot, directeur général de l'aéroport de Paris.
Le colonel Gallois, de l'armée de l'air.
Héreil, président directeur général de la Société nationale de constructions aéronautiques du Sud-Est, membre du Conseil économique.
Hymans, président de la Compagnie nationale Air France.
Meyer, directeur technique et industriel au secrétariat d'Etat aux forces armées (air).
Moroni, directeur des transports aériens au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.
Mouchez, ingénieur en chef de la navigation aérienne au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.
Roos, directeur honoraire des transports aériens.
Soufflet, président du syndicat national des transporteurs aériens.
Verdurand, directeur des études à l'institut du transport aérien.

Rapporteur.

M. Masrévéry, administrateur civil secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Secrétaire général.

M. Jouret, chargé de mission au commissariat général du plan.

Art. 3. — Le directeur du budget, le directeur du Trésor, le commissaire général à la productivité, le directeur général des prix et des enquêtes économiques, le chef du service des études économiques et financières au ministère des affaires économiques et financières, le directeur général de l'aménagement du territoire et le secrétaire général permanent de la défense nationale participent de droit aux travaux de la commission.

Art. 4. — Le commissaire général au plan est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 1956.

PAUL RAMADIER.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION

Le ministre des affaires économiques et financières,
Vu le décret n° 46-2 du 3 janvier 1946 fixant les attributions du commissariat général du plan, et notamment son article 5;
Vu la loi n° 56-312 du 27 mars 1956 portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement, et en particulier son article 5 relatif à la préparation du troisième plan;
Sur la proposition du commissaire général au plan,

Arrête:

Art. 1er. — En vue de l'établissement du troisième plan de modernisation et d'équipement, il est créé au commissariat général du plan une commission de la construction.

Art. 2. — Cette commission est ainsi constituée:

Président.

M. Toutée, conseiller d'Etat

Vice-présidents.

MM.
Blachère, directeur de la construction au secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement.
Boissard, gouverneur du Crédit foncier de France.
Renaud (Pierre), inspecteur général des ponts et chaussées, commissaire général aux entreprises de travaux publics et de bâtiment.

Membres.

MM.
Amiot, délégué général de la Fédération nationale du bâtiment et des activités annexes.
Anselme, président directeur général de Baticoop.
Bouchayer (Jacques), vice-président de la Société des basalles français, vice-président de l'Union nationale interprofessionnelle des matériaux de construction et produits de carrières.
Cassan, architecte, membre du conseil supérieur de l'ordre des architectes.
Closon, directeur général de l'institut national de la statistique et des études économiques.
Deroy, gouverneur honoraire du Crédit foncier de France, vice-président du conseil d'administration de la Banque de Paris et des Pays-Bas.
Mme Etienne (Rose), secrétaire confédérale de la C. G. T.-F. O.
Gadilhe, ingénieur en chef des mines, chef du service des matériaux de construction au secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce.
Houist, membre de la délégation de l'Union nationale des associations familiales au Conseil économique.
Imbert, président du comité interprofessionnel du logement de Saint-Etienne.
Lambert-Ribot, président du Centre national pour l'amélioration de l'habitat.
Langlet, directeur de l'Union nationale des fédérations d'organismes d'habitations à loyer modéré.
Lecœur, artisan serrurier à Orly (Seine), président de la Fédération nationale des artisans du bâtiment et des branches professionnelles annexes, président de la commission des travaux publics, de la reconstruction et de l'urbanisme au Conseil économique.
Leroy, président du comité national de l'habitat rural, membre du Conseil économique.
De Maud'huy, commissaire général du Mouvement national d'épargne.
Meynadier, ingénieur en chef à l'usine d'Homécourt (Moselle) de la Société Sidélor (C. G. C.).
Netter, directeur de l'office technique de l'habitation.
Sudreau, commissaire à la construction et à l'urbanisme pour la région parisienne.
Vandenbussche, président de la commission de l'habitat de la C. F. T. C.
De Vaugelas, ancien inspecteur des finances.

Rapporteur général.

M. Jacomet, maître des requêtes au conseil d'Etat.

Rapporteurs particuliers.

MM.
Charpentier, inspecteur des finances, chargé de mission au commissariat général du plan.
Henry, chargé de mission au commissariat général du plan.
Piérard, maître des requêtes au conseil d'Etat.
Raynaud, inspecteur au secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement.

Art. 3. — Le directeur du budget, le directeur du Trésor, le commissaire général à la productivité, le directeur général des prix et des enquêtes économiques, le directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur, le directeur général de l'aménagement du territoire et le directeur des dommages de guerre au secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement et le chef du service des études économiques et financières au ministère des affaires économiques et financières participent de droit aux travaux de la commission.

Art. 4. — Le commissaire général au plan est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 juin 1956.

PAUL RAMADIER.

Commissaires aux prix.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 juin 1956: page 5822, arrêté n° 5071 en date du 13 juin 1956 portant reclassement dans le corps des commissaires aux prix. 1re sous-colonne de la 2e colonne, 22e ligne, après: « M. Genet (Paul), 3e échelon, 2 ans (1) », ajouter: « 2 mois 1 jour (2) »; 24e ligne, après: « M. Brunet (Gaston), 3e échelon, 2 ans (1) », ajouter: « 1 mois 10 jours (2) »; 26e ligne, après: « M. Hervé (Francis), 3e échelon, 2 ans (1) », ajouter: « 2 mois 11 jours (2) ».

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Approbation de l'acte d'affermage de la gare routière publique de voyageurs de Toulouse.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme et du ministre de l'intérieur en date du 21 juin 1956, est approuvé l'acte d'affermage à la Société coopérative de gestion et d'exploitation des gares routières de Toulouse de la gare routière publique de voyageurs de cette ville, conformément aux dispositions du cahier des charges général du 28 novembre 1953 et du cahier des charges particulier du 16 septembre 1955.

Affectation du produit des péages perçus au port du Havre au profit du port autonome.

Par arrêté du 26 juin 1956, l'ensemble du produit des péages perçus au port du Havre, au profit du port autonome, a été affecté tant à l'ensemble des obligations déjà contractées par cet organisme dans l'intérêt du port du Havre qu'aux nouvelles obligations lui incombant au titre du financement des dépenses afférentes aux travaux complémentaires d'aménagement de la zone industrielle Ouest, approuvés par délibération du conseil d'administration du port autonome du 27 janvier 1956. Le produit des péages ci-dessus visés a été affecté en particulier au service des emprunts que le port autonome serait autorisé à contracter en vue du financement des travaux susmentionnés.

Conseil supérieur des transports.

Par arrêté du 26 juin 1956, sont maintenus jusqu'au 1er juillet 1956, comme rapporteurs permanents auprès du conseil supérieur des transports, les fonctionnaires désignés par les arrêtés ministériels du 25 juin 1955 et du 3 novembre 1955.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 22 juin 1956 M. Genet, inspecteur général des ponts et chaussées, président de section au conseil général des ponts et chaussées, admis à la retraite, a été nommé vice-président honoraire du conseil général des ponts et chaussées.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Décret du 5 juillet 1956 portant nomination des membres du conseil supérieur de l'électricité et du gaz.

Par décret en date du 5 juillet 1956, sont nommés membres du conseil supérieur de l'électricité et du gaz:

1° *Représentants du Parlement.*

MM Robert Lacoste, député de la Dordogne.
Jean-Marie Louvel, député du Calvados.
Pierre Garet, député de la Somme.
André Morice, député de la Loire-Inférieure.
Max Brusset, député de la Charente-Maritime.
Jean Médecin, député des Alpes-Maritimes.
Alex Roubert, sénateur des Alpes-Maritimes.
Robert Liot, sénateur du Nord.
André Dulin, sénateur de la Charente-Maritime.
Yvon Coudé du Foresto, sénateur des Deux-Sèvres.
Maurice Walker, sénateur du Nord.
Edgar Tailhades, sénateur du Gard.
Marcel Rogier, sénateur de l'Algérie.

2° *Représentants de l'administration.*

Au titre de membres du conseil d'Etat.

M. Oudinot, conseiller d'Etat honoraire.
M. Dulery, conseiller d'Etat.

Au titre de représentants du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce.

M. Variet, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur honoraire au secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce.
M. Lapébie, ingénieur en chef des ponts et chaussées, préfecture de la Seine.
Le directeur des mines et de la sidérurgie au secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce.

Au titre de représentant du ministre de l'intérieur.

Le directeur de l'administration départementale et communale.

Au titre de représentants du ministre des affaires économiques et financières.

Le directeur du budget.
Le directeur de la coordination économique et des entreprises nationales.

Au titre de représentant du secrétaire d'Etat à l'agriculture.

Le directeur général du génie rural et de l'hydraulique agricole.

Au titre de représentant du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme.

M. Pelissonnier, inspecteur général des ponts et chaussées.

Au titre de représentant du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale.

Le directeur de la main-d'œuvre.

Au titre de représentant du ministre de la défense nationale et des forces armées.

Le directeur des services financiers et des programmes au ministère de la défense nationale et des forces armées.

Au titre de l'Algérie.

M. Betier, ingénieur général des mines, chef du service des mines de l'Algérie.

3° *Représentants des collectivités locales.*

Au titre de représentant de la ville de Paris.

Le président du conseil municipal.

Au titre de représentants des départements, communes, syndicats de communes ou associations nationales de ces collectivités.

M. Jaubert, sénateur, conseiller général, président de la fédération nationale des collectivités concédantes et régies et association nationale des syndicats de communes.
M. Gilberton, délégué général de la fédération nationale des collectivités concédantes et régies et association nationale des syndicats de communes.
M. Le Gallo, maire de Boulogne-Billancourt, secrétaire général de l'association des maires de France.
M. Guillou, maire de Caen, vice-président de l'association des maires de France.
M. Orrion, maire de Nantes, membre du comité directeur de l'association des maires de France.
M. Garnier, conseiller général, président de la régie d'électricité de Loir-et-Cher.
M. Champiedoux, ingénieur, conseiller général, maire de Volvic.
M. Reis, conseiller général, maire de Saint-Alvère, président du syndicat départemental d'électricité de la Dordogne.
M. Herzog, président du syndicat intercommunal du gaz du département de l'Aube.
M. Marc Jacquet, maire de Barbizon.
M. Provo, député, maire de Roubaix.

Au titre de représentant des collectivités locales algériennes.

M. Chevallier, maire d'Alger.

4° *Représentants des usagers.*

Au titre de représentant des chambres de commerce.

M. Coulaudon, président de la chambre de commerce de Clermont-Ferrand et de la 17e région économique.

Au titre de représentant des chambres d'agriculture.

M. Lefébure, président de la chambre d'agriculture de Seine-et-Oise.

Au titre de représentant des chambres de métiers.

M. Auge, directeur technique de l'assemblée des présidents des chambres de métiers de France.

Au titre de représentants des organismes ou associations agricoles.

M. Champigny, vice-président du groupement des S. I. C. A. E.
M. Gauchin, président de la fédération nationale des S. I. C. A.

Au titre de représentants des associations de consommateurs de gaz et d'électricité.

M. Pisson, président de la confédération des petites et moyennes entreprises.
M. A. Martin, ingénieur-conseil, président de l'association nationale des usagers de l'électricité.

Au titre de représentant des industries de l'électro-chimie et de l'électro-métallurgie.

M. Ferrendier, délégué général de la chambre syndicale de l'électro-chimie et de l'électro-métallurgie.

Au titre de représentants des industries consommatrices de gaz et d'électricité autres que l'électro-chimie et l'électro-métallurgie.

M. Taix, ingénieur-conseil du groupement des associations françaises des propriétaires d'appareils à vapeur et électriques.
M. R. Fabre, délégué général de la fédération nationale des fabricants de chaux et ciments.
M. Morizot, industriel, membre de la chambre syndicale des producteurs d'aciers fins et spéciaux.

Au titre de représentant des industries nationalisées consommatrices de gaz et d'électricité.

Le directeur général de l'office national de l'azote.

Au titre de représentant des usagers de l'Algérie.

M. Battesti, président de la chambre de commerce de Constantine, vice-président de la région économique d'Alger.

5° *Représentants des services nationaux.*

Au titre de représentants d'Electricité de France, service national.

Le directeur général d'Electricité de France.
Le directeur général adjoint d'Electricité de France.
Le directeur de la production et du transport d'électricité de France.
Le directeur de l'équipement d'Electricité de France.
Le directeur général des services financiers et juridiques d'Electricité de France.
Le directeur du personnel d'Electricité de France.
M. Bremond, directeur à la direction générale d'Electricité de France.
M. Decelle, directeur à la direction générale d'Electricité de France.

Au titre de représentants de Gaz de France, service national.

Le directeur général de Gaz de France.
Le directeur général adjoint de Gaz de France.
Le directeur de la production et du transport de Gaz de France.
Le directeur de la distribution mixte d'Electricité de France et Gaz de France.

Au titre de représentants d'Electricité et Gaz d'Algérie.

Le directeur général d'Electricité et Gaz d'Algérie.

6° *Représentants du personnel des industries électriques et gazières.*

Au titre de représentants du personnel d'Electricité de France, service national.

M. Nisse, union nationale des cadres et de la maîtrise, eau, gaz, électricité (C. G. C.).
M. Brocas, fédération nationale de l'éclairage et des forces motrices (C. G. T.).
M. Bergeron, fédération nationale de l'éclairage et des forces motrices (C. G. T.).

Au titre de représentants du personnel d'Electricité de France, service de distribution.

M. Sartorio, fédération nationale de l'éclairage et des forces motrices (C. G. T.).
M. Michon, fédération nationale des syndicats du personnel des industries électriques et gazières (C. F. T. C.).
M. Taron, fédération nationale des industries de l'énergie électrique et du gaz (F. O.).

Au titre de représentants du personnel de Gaz de France, service national.

M. Leguen (René), fédération nationale de l'éclairage et des forces motrices (C. G. T.).
M. Courbey, fédération nationale des cadres supérieurs de l'électricité et du gaz.

Au titre de représentants du personnel de Gaz de France, service de distribution.

M. Raymond Oyer, fédération nationale de l'éclairage et des forces motrices (C. G. T.).
M. Lepage, fédération nationale des industries de l'énergie électrique et du gaz (F. O.).

Au titre de représentants du personnel des entreprises non nationalisées.

M. Roy, régie syndicale de la Gironde.
M. Juncker, régie de Colmar.

Au titre de représentant du personnel d'Electricité et Gaz d'Algérie.

M. Llinares.

AGRICULTURE

Décret n° 56-658 du 27 juin 1956 fixant la composition et les conditions de fonctionnement du conseil supérieur de la mécanisation et de la motorisation de l'agriculture, institué auprès du secrétaire d'Etat à l'agriculture.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières, du secrétaire d'Etat à l'agriculture et du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu le décret n° 55-666 du 20 mai 1955 portant création d'un centre national d'études et d'expérimentation de machinisme agricole, notamment son article 6 ainsi que son article 8 aux termes duquel des décrets en conseil d'Etat fixeront la composition et les conditions de fonctionnement du conseil supérieur de la mécanisation et de la motorisation de l'agriculture ;

Vu le décret n° 56-159 du 28 janvier 1956 relatif à l'organisation et au fonctionnement du centre national d'études et d'expérimentation de machinisme agricole ;

Vu le décret n° 49-917 du 13 juillet 1949 relatif à la délivrance des autorisations d'importation ;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Le conseil supérieur de la mécanisation et de la motorisation de l'agriculture est composé de membres de droit et de membres désignés par arrêté du secrétaire d'Etat à l'agriculture sur proposition des ministres ou secrétaires d'Etat auxquels se rattachent leurs activités.

Le mandat des membres désignés a une durée de trois années et peut être renouvelé.

Art. 2. — Sont membres de droit :

L'ingénieur général du génie rural, administrateur du centre de recherches et d'expérimentation du génie rural, vice-président ;
Le commissaire général au plan ;
Le commissaire général à la productivité ;
Le directeur général du génie rural et de l'hydraulique agricole ;
Le directeur général des eaux et forêts ;
Le directeur de la production agricole ;
Le directeur des industries mécaniques et électriques ;
Le directeur des carburants ;
L'inspecteur général chargé des affaires extérieures au ministère de l'industrie et du commerce ;
Le chef du service du machinisme agricole à la direction des industries mécaniques et électriques ;
Le chef du service de l'artisanat ;
Le directeur de l'agriculture, de l'élevage et des forêts au ministère de la France d'outre-mer ;
Le directeur général de l'enseignement technique au ministère de l'éducation nationale ;
Le chef du service de l'enseignement au secrétariat d'Etat à l'agriculture ;
Le directeur du centre national d'études et d'expérimentation de machinisme agricole.

Art. 3. — Sont désignés par arrêté du secrétaire d'Etat à l'agriculture :

Cinq agriculteurs dont un président de chambre d'agriculture et un représentant de la fédération des coopératives d'utilisation de matériel agricole ;
Quatre représentants de la construction des tracteurs et des machines agricoles ;
Deux représentants du négoce d'importation de matériels agricoles ;
Un membre de l'union nationale des chambres syndicales du pétrole ;
Un représentant des marchands réparateurs de machines agricoles ;
Un représentant des organismes de vulgarisation agricole ;
Un représentant des entrepreneurs de battage et de travaux agricoles.

Art. 4. — Le président du conseil supérieur est nommé par arrêté du secrétaire d'Etat à l'agriculture, pris après consultation du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce. Il est choisi en dehors des membres du conseil.

Art. 5. — Des membres suppléants peuvent être désignés pour remplacer les membres de droit par arrêté du secrétaire d'Etat à l'agriculture, pris sur avis des ministres et secrétaires d'Etat dont relèvent les membres de droit.

Art. 6. — Les membres désignés qui n'exercent plus les activités en raison desquelles ils ont été nommés cessent de faire partie du conseil supérieur. Il doit être pourvu à leur remplacement dans un délai de trois mois.

Art. 7. — Le secrétaire d'Etat à l'agriculture peut consulter le conseil supérieur sur tous les problèmes touchant au développement de la motorisation et de la mécanisation de l'agriculture.

Art. 8. — Le conseil supérieur se réunit au moins deux fois par an; il est convoqué par son président. Il doit également être réuni sur la demande du secrétaire d'Etat à l'agriculture.

Art. 9. — Le conseil supérieur peut constituer dans son sein des commissions spécialisées pour l'étude de problèmes particuliers, notamment de ceux qui ont un caractère économique, technique ou social, et de ceux qui touchent à la documentation, à la vulgarisation des connaissances en matière de machinisme agricole ou à la formation des cadres du machinisme agricole.

Il en fixe la composition et en désigne les présidents.

Il est obligatoirement constitué une commission spécialisée pour la répartition des crédits d'importation. Cette commission est constituée dans les conditions générales de forme prévues à l'article 6 du décret du 13 juillet 1949 relatif à la délivrance des autorisations d'importation et tient lieu du comité technique prévu audit article. Elle est présidée par un représentant du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce.

Le directeur général du génie rural et de l'hydraulique agricole, le chef du service du machinisme agricole à la direction des industries mécaniques et électriques et le directeur du centre national d'études et d'expérimentation de machinisme agricole font obligatoirement partie de toutes les commissions.

Art. 10. — Le conseil supérieur peut charger des commissions spécialisées de faire toutes propositions ou recommandations touchant les problèmes qu'elles ont étudiés.

Sont toutefois réservés au conseil supérieur l'examen des programmes annuels des travaux et des études du centre national d'études et d'expérimentation de machinisme agricole et la définition des programmes annuels généraux d'équipement de l'agriculture en tracteurs et en machines agricoles.

Le conseil supérieur connaît également des questions soumises aux commissions spécialisées lorsque les délibérations de ces commissions n'ont pas recueilli l'adhésion des deux tiers des membres présents.

Art. 11. — Les commissions spécialisées sont convoquées sur l'initiative de leur président ou sur la demande du secrétaire d'Etat à l'agriculture ou du directeur du centre national d'études et d'expérimentation de machinisme agricole aussi souvent qu'il est nécessaire.

Les présidents des commissions peuvent appeler tous experts qualifiés à assister à titre consultatif aux réunions de celles-ci.

Pour préparer les travaux des commissions, le directeur du centre peut constituer des groupes de travail chargés de présenter des rapports aux commissions spécialisées.

Les représentants des syndicats professionnels des salariés agricoles peuvent être appelés à participer aux travaux de ces groupes pour l'étude des problèmes qui touchent aux intérêts dont ces syndicats ont la charge.

Art. 12. — Les convocations aux groupes de travail sont portées à la connaissance des membres du conseil supérieur, qui peuvent assister aux réunions desdits groupes. Les délibérations des commissions spécialisées et les comptes rendus de leurs réunions sont portés à la connaissance de tous les membres du conseil supérieur.

Art. 13. — Le secrétariat du conseil supérieur et des commissions spécialisées est assuré par les services du centre national d'études et d'expérimentation de machinisme agricole.

Art. 14. — Les fonctions de membre du conseil supérieur sont gratuites. Il peut, toutefois, être alloué sur le budget du centre national, aux membres du conseil supérieur ainsi qu'aux experts appelés en consultation et qui participent aux réunions des groupes de travail et des commissions spécialisées, une indemnité correspondant aux frais de déplacement et de séjour effectivement supportés par eux, à l'occasion des réunions, sur les bases prévues à l'article 9 du décret n° 56-159 du 28 janvier 1956.

Art. 15. — Le secrétaire d'Etat à l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juin 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
ANDRÉ DULIN.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
MAURICE LEMAIRE.

Décret du 3 juillet 1956 portant admission à la retraite d'un conservateur des eaux et forêts.

Par décret en date du 3 juillet 1956, M. Mourlot (Maurice-Jacques), conservateur des eaux et forêts, à Dijon (Côte-d'Or), est admis à faire valoir ses droits à la retraite, d'office par limite d'âge.

L'état des services destiné à servir de base à la liquidation de la pension de M. Mourlot sera arrêté au 12 juillet 1956.

Modification de la composition du comité consultatif du fonds forestier national.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu l'arrêté du 16 avril 1954 instituant un comité consultatif du fonds forestier national,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 16 avril 1954 est modifié ainsi qu'il suit:

« Il est institué, auprès du directeur général des eaux et forêts et sous sa présidence ou celle de son représentant, un comité consultatif du fonds forestier national.

« Ce comité est composé:

« De deux inspecteurs généraux des eaux et forêts et de trois conservateurs des eaux et forêts, désignés par le secrétaire d'Etat à l'agriculture;

« De quatre représentants des propriétaires forestiers; trois représentants de la propriété forestière non soumise au régime forestier et un représentant de la propriété forestière communale soumise au régime forestier;

« De quatre représentants des exploitants forestiers et scieurs;

« De quatre représentants des groupes respectifs d'utilisateurs suivants: deux représentants des industriels du bois, un représentant des utilisateurs de bois de mine, un représentant des utilisateurs de bois de papeterie;

« De quatre représentants des professionnels des travaux forestiers: un représentant des producteurs de plants, un représentant des marchands graîniers, un représentant des entrepreneurs de travaux et un représentant des travailleurs de la forêt;

« D'un représentant des experts forestiers.

« Chaque membre non fonctionnaire du comité est désigné par le secrétaire d'Etat à l'agriculture sur une liste établie par l'organisation professionnelle la plus représentative dont relève son activité.

« La composition du comité consultatif du fonds forestier national est renouvelée tous les deux ans; tout membre sortant peut de nouveau être désigné ».

Art. 2. — Le directeur général des eaux et forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 juin 1956.

Pour le secrétaire d'Etat à l'agriculture et par délégation:
Le conseiller technique,
HENRI FERRU.

Attribution du titre d'œnologue.

Par arrêtés interministériels du 28 juin 1956, pris en application des dispositions suivantes de l'article 4 de la loi n° 55-308 du 19 mars 1955, le titre d'œnologue a été attribué aux candidats ci-après désignés:

Au titre des alinéas 1er et 3.

MM.
Abribat (Dominique).
Abrigeon (d') (André).
Mlle Achard (Simone).
Adapoe (Willy).
Ancey (Georges).
Ancey (Pierre).
Andrieu (Joseph).
Mlle Arnavielhe-Bony (Marcelle).
Bailly (Jacques).
Barral (Pierre).
Baumard (Jean).
Bernard (de) (Clément).
Bernard (Raymond).
Biol (Henri).
Biron (Marcel).
Bonnet (Lucien).
Bonnier (Edouard).
Bontoux (André).
Mme Bouchard-Hortola (Paule).
Boullan (Lucien).
Bouyx (Albert-Jean).
Breban (Raymond).
Breban (Rémy).
Brunissen (Pierre).
Mlle Camuseaux (Denise).
Canal (André).
Carlin (Georges).

Cassignol (Georges).
Caumel (Emile).
Chabert (Georges).
Charle (Gaston).
Choix (André).
Claret (Jean).
Clement (Georges).
Colomb (Jacques).
Cordonnier (Robert).
Cornillac (André).
Cornillier (Pierre).
Cauillaud (Pierre).
Coulon (Michel).
Dage (Michel).
Dahiens (Paul).
Darriet (Guy).
Davo (Emile).
Mme Decombe (Jadwiga).
Mlle Delabar (Bernadette).
Demolombe (Henri).
Demolombe (Raymond).
Deschaux (Georges).
Destruhaut (Georges).
Dieuzeide (Claude).
Donadey (Michel).
Dorleans (Gilbert).
Dormoy (Charles).
Duc (Henri).
Ducellier (Gilbert).
Duche (Jean-Pierre).
Dugal (André).
Dupuy (Jacques).
Foucriat (Robert).
Mme François (Anne-Marie).
François (Louis).
Francot (Paul).
Mme Fraux (Renée).
Galzy (Pierre).
Gardrat (Jean).
Gavault (Albert).
Gayraud (Paul).
Geoffroy (Pierre).
Gentard (Pierre).
Got (Norbert).
Groussard (René).
Guenon (Henri).
Mlle Hamelle (Geneviève).
Haurie (Marcel).
Hissard (René).
Hubert (Jean).
Huguet (Pierre).
Huguet (Robert).
Jeanniard (Raymond).
Jolliot (Maurice).
Joly (Michel).
Jusforgues (Jacques).
Khau Van Kien (Louis).
Kiger (Jean).
Lacoste (Marc).
Lallie (Jacques).
Lafon (Jean).
Lafon (Jean-François).
Mlle Lafon (Madeleine).
Laganne (Henry).
Laparra (Jean).
Laur (Jean).
Mme Laurain (Jeanne).
Lavillonniere (Maurice).
Lavit (Jean).
Le Barbier (Georges).
Lemineur (René).
Lengereau (François).
Leveque (Jean).
Lienhard (Henri).
Lohier (Alain).
Loustaneau-Deguilhem (André).
Mager (André).
Magnet (Joseph).
Mme Malafosse (Ginette).
Malbrunot (Pierre).
Manuel (René).
Marichal (Maurice).
Marignan (Roger).
Marleau (Georges).
Martin (Maurice).
Mas (Jean-Marie).
Mathieu (Gaston).
Maufra (Emile).
Mauro (Sébastien).
Mazeau (René).
Mesnard (de) (Guy).
Mesires (Robert).
Mezi (Georges).
Moncenis (René).
Montchenu (de) (Joseph).
Moreau (Jean).
Morizet (Jacques).
Negre (Edouard).
Negre (Henri).
Nicolas (Jean).
Olivieri (Christian).
Orizet (Louis).
Pauc (Marcel).
Perrin (Jean-Pierre).
Pfitzinger (Paul).
Phalippou (Denis).
Plessis (Louis).
Ponchon (Jean).
Pons (André).
Pons (Guy).
Querouil (Alfred).
Quetin (René).
Quittanson (Charles).
Raymond (Marcel).
Reiterer (Edmond).
Revardeaux (Pierre).
Reynaud (Maurice).
Ribereau-Gayon (Pascal).
Rivoire (Raymond).
Roussel (Pierre).
Saive (Henri).
Salvetat (Guy).
Sandre (Louis).
Sauvinet (Jean).
Simonot (Michel).
Sportuno (Dominique).
Teisseire (Paul).
Thiolier (Jean).
Thouzellier (Mlle) (Françoise).
Thubert (Louis).
Toutchkov (Nikita).
Vernhet (Mlle) (Simone).

Au titre du deuxième alinéa.

MM.
Arato (Barthélémy).
Belin (André).
Blum (André).
Bonnard (Frédéric).
Bourseau (René).
Bouver-Thury (Claude).
Boyenval (Jean).
Boyenval (Mme) (Viviane).
Brosse (Lucien).
Buzenot (André).
Chanut (Roger).
Chedlivili (Irakly).
Chenard (Pierre).
Dage (Jacques).
Daurat (Robert).
Depret (Robert).
Evesque (Jean-Marie).
Gourdon (Jean).
Gresser (Pierre).
Gril (Lucien).
Hallay (Robert).
Lambert (Lazar, dit Xavier).
Laurent (Joseph).
Martin (André).
Marty (Achille-Jean, dit Louis).
Monnier (André).
Mothe (Jean).
Moucheron (de) (Etienne).
Noble (Michel).
Ondry (Armand).
Pla (Marcellin-Albert).
Ponomarenko (Nicolas).
Puisais (Jacques).
Sie (Joseph).
Vivien (André).

Au titre du premier alinéa.

MM.
Abram (Armand).
Alliez (Joseph).
Alrang (Julien).
Ancel (Jean).
Arnal (Henri).
Audibert (Marcel).
Audiffren (Marius).
Augros-Sanlaville (Mme) (Suzanne).
Augustin (Michel).
Bailliot-d'Estivaux (Louis).
Becheau (Jean).
Beguinot (Jacques).
Beguinot (Mme) (Marie-Claudette).
Bernat (Pierre).
Bertrand (Henry).
Bessière (André).
Bettignies (de) (Gérard).
Bonan (Alfred).
Bonastre (Jean).
Bonnet (Pierre).
Borde (Philippe).
Bourrel (Pierre).
Bousquet (Henri).
Bousquet (Mme) (Germaine).
Bousquet (Raymond).
Bovard (Pierre).
Brugirard (André).
Bruneton (Francis).
Caluzac (René).
Cambefort (Paul).
Canals (Etienne).
Cazzani (Emile).
Chabert (Emile).
Chateau (Henri).
Chenard (Pierre-François).
Chevallier (René).
Clermont (Mlle) (Solange).
Combaud (Louis).
Combes (Yvan).
Couerbe (Emile-François).
Couerbe (Mlle) (Jany-Françoise).
Deconinck (Robert).
Derboux (Jean).
Desbordes (Guy).
Devietian (Artin).
Dislaire (Roger).
Domercq (Mlle) (Simone).
Drouillard (Francis).
Dugas (Charles).
Dupont (Gérard).
Durand-Gasselin (Loïc).
Dussere (Jean-Marie).
Fayret (Paul).
Ferchaud (Mlle) (Marie-Jane).
Fisse (Jean).
Flach (Georges).
Franchet (André).
Fresneau (Alexandre).
Geraud-Jardel (Jean-René).
Gerbier (Robert).
Gibert (Paul).
Gille (René).
Ginouves (Maurice).
Gipoulou (Jean-Louis).
Godrie (Mme) (Denise-Rosa).
Gontier (Honoré).
Gourgas (Raymond).
Grandchamp (Lucien).
Guiter (Joseph).
Haimovici (Mme) (Daisy).
Haimovici (Michel).
Humeau (Gabriel).
Jannel (Georges).
Jarnac (de) (Maurice).
Jaulmes (Paul).
Jean-Prost (Pierre).
Juhel (Roger).
Klier (Siméon).
Laffort (Louis).
Laffort (René).
Lafourcade (Mlle) (Suzanne).
Laget (Eloi).
Lanuit (Georges).
Letteri (Dominique).
Levezac (René).
Lherme (Gabriel).
Lirou (Julien).
Lozerand (Louis-Marie).
Lugan (Marcel).
Magnet (Mme) (Christiane).
Maillard (Louis).
Mairesse (Jacques).
Marceron (Maurice).
Margerand (Paul).
Marquer (Mlle) (Marie-Françoise).
Massabiau (Robert).
Mauré (Camille).
Mauric (Georges).
Mehl (André).
Mellet (Aimé).
Mentre (Emile).
Mesplé (Jean-Paul).
Meulet (Jean).
Meyer (Henri).
Michel (Paul).
Milhaud (Gaston).
Montin (Charles).
Nahon (Léon).
Nemoz (René).
Niederman (Robert).
Noe (Jacques).
Nortz (Maurice).
Patie (René).
Payré (Roger).
Pech (Mme) (Renée).
Pecheur (Philippe).
Pestel (Henri).
Petitjean (Pierre).
Peybernes (Gaston).
Peynaud (Pierre).
Pillet (William).
Piot (André).
Ponnier (Jean).
Poupinel (Jean-Claude).
Prophete (Henri).
Pujol (Georges).
Quirin (Gustave).
Raynal (Edmond).
Renouil (Yves).
Revol (Louis).
Rocques (Jean).
Rothey (Alain).
Rouvin (Charles).
Royere (Jean).
Roziere (André).
Samson (Roger).
Sans (Jean).
Savoye (Gaëtan).
Scazzola (Eugène).
Schulmann (André).
Seguy (Georges).
Serra (Jean).
Slizewicz (Laurent).
Sudraud (Pierre).
Tahou (Raymond).
Telle (Lucien).
Turbet-Delof (Joseph-Henri).
Valaize (Henri).
Vandiere (de) (Christian).
Varichon (Edouard).
Vinas (Jean).
Vurpas (Pierre).

Au titre des alinéas 2 et 3.

MM.
Affre (Victor).
Alleaume (Henri).
Angiboust (Henri).
Arsenieff (Voldemar).
Bailly (Raymond).
Bargeon (Roger).
Barret (Raoul).
Bataille (Gérard).
Beaufauchet (Guy).
Becker (Camille).
Begin (Jean).
Berlauts (Jean-Claude).
Berthelin (Abel).
Berthelin (Jean).
Boch (Albert).
Boivin (Robert).
Boivin (René).
Boss (André).
Boullez (Emmanuel).
Bourdy (Christian).
Breluque (Robert).
Bugnon (Pierre).
Cartier (Louis).
Cassignard (Rémy).
Chabaud (Jules).
Chapelle (Paul).
Charbaut (René).
Clair (Bernard).
Cohen (Henri).
Combel (Jacques).
Confuron (Christian).
Confuron (Jean-Jacques).
Cuende (José-Maria).
Delord (Jean).
Dragon (Jean).
Duntze (François).
Emorine (Charles).
Engel (Pierre).
Estadas (Jacques).
Fluteau (Bernard).
Fontbonnat (René).
Gaunoux (André).
Gaunoux (Pierre).
Genty (Charles).
Gerin (André).
Goyet (Pierre).
Grivot (Jean).
Gros (Jean).
Guillemot (Jean).
Guillien (Henri).
Hartmann (Mlle) (Geneviève).
Hartmeyer (Hubert).
Jayer (Henri).
Jessiaume (Bernard).
Joly (René).
Kraus (Yvon).
Kré (dit Kretch) (Stéfan).
Lacroix (Roland).
Laplanche (Alain).
Lasch (Georges).
Lesueur (Jean-Claude).
Loiseau (Edouard).
Marcilly (de) (André).
Marqueissac (de) (Jacques).
Mathey (Pierre).
Mathieu (Jean).
Mercier (Claude).
Messin (Charles).
Michel (Gérard).
Moreau (Paul).
Mousset (Louis-François).
Nachon (Louis).
Nastorg (Paul).
Nectoux (Georges).
Neilz (Gérard).
Nevers (Jacques).
Nordet (Yves).
Passemar (Claude).
Passemard (Jean).
Pelly (Jacques).
Perret (Pierre).
Perrin (Fernand).
Peybernes (Gaston-Armand).
Pinon (Roger).
Prieur (Guy).
Quillardet (Charles).
Rabut (Jean).
Rebeirot (Pierre).
Renard (Michel).
Rey (Lucien).
Ricaud (Claude).
Richard (Henri).
Robert (Henri).
Roumier (Alain).
Roumier (Paul).
Rousseau (Charles).
Rousseau (Guy).
Ruand (Jean).
Sapin (Robert).
Schwob (Max).
Stolisteiner (Pierre).
Sudre (Claude).
Tassin (Bernard).
Tetteris (Eleqtherios).
Tortochot (Gabriel).
Tournier (André).
Tournier (Georges).
Tournier (Maurice).
Veiga (José).
Veillon (Christian).
Villemez (Jacques).
Vuillen (Raoul).
Wendling (Emile).
Zammit (Christian).

Concours d'admission aux écoles nationales vétérinaires en 1956.

Liste des candidats admis à subir les épreuves orales.

MM.
Abrous Abdennour.
Adeline (Gilbert).
Adeline (Michel).
Allard (Jean-Pierre).
Appert (André).
Artagnan (Jacques).
Attal Léopold.
Auffray (Pierre).
Augult (Gérard).
Ba Tierno-Sabitou.
Barcus (Bernard).
Bastard (de) (François).
Baudin-Laurencin (Félix).
Baudoin (Jean-Claude).
Bayssat (Roger).
Bazin (Hervé).
Beauquier (Camille).
Bellot (Jean-Charles).
Benelmouffok Ahmed.
Benguigui (Maurice).
Bennet (Jean).
Bernardin (Michel).
Berthet (André).
Besnard (Léon).
Billiet (Roland).
Bizouard (Michel).
Blancou (Jean).
Blot (Jean-Paul).
Mlle Bobillier (Denise)
Bobin (Michel).
Bombenger (Jean-Pierre).
Bonart (Paul).
Bontemps (Roger).
Bottinelli (Jean-Pierre).
Boudon (Pierre).
Bourrut (Henri).
Bouvy (Philippe).
Brazier (Guy).
Breugnon (Jacques).
Camensuli (Claude).
Cantin (Jean-Pierre).

Chaloin (Jean-Philippe).
Chanet (Jean).
Chanteclair (Jean).
Chanussot (Guy).
Chapron (Pierre).
Charbonnier (Jean Louis).
Chassaing (Pierre).
Chevalier (Jean).
Chobert (André).
Choiselat (Jean-Marie).
Claude (Etienne).
Clemencin (Pierre).
Clement (Claude).
Coche (Bruno).
Collignon (Léon).
Constans (Marcel).
Cosserat (Yves).
Couderc (Pierre).
Coudert (Serge).
Couppey (Henri-Claude).
Couteu (Pierre).
Croute (André).
Da Cunha (Jean).
Da Silva (Hubert).
Daveau (Bernard).
Declercq (Serge).
Delannoy (Jean-Claude).
Delesalle (Maurice).
Delorme (Alain).
Deschanel (Jean-Paul).
Desmoulin (Claude).
Diacre (Jean-Paul).
Dietrich (Gérard).
Diribarne (Marcel).
Dubouclard (Christian).
Dubreuil (Jacques).
Duquesnoy (André).
Durin (François).
Dutheil (Nicolas-Guy).
Edel (Roger).
Espinasse (Jacques).
Farjaud (Jean-Charles).
Faur (Jean).
Faye (Gérard).
Fayet (Michel).
Fifi (José).
Fougeron (Claude).
Frezot (Jean-Louis).
Frisch (Alain).
Gallitre (Michel).
Gaudrat (Pierre).
Gea (Pierre).
Geneste (Michel).
Germain (Gérard).
Gevrey (Jean).
Goineau (François).
Gorlier (Jean-Pierre).
Goudot (André).
Goulhot (Jean-Pierre).
Griess (Daniel).
Grunlaux (Michel).
Gueguen (Jacques).
Guerder (Henri).
Guillin (Pierre).
Guilloteau (Bernard).
Havret (Dominique).
Helfre (Marc).
Hennion (Raoul).
Horent (Roger).
Huc (Claude).
Husson (Jean-Pierre).
Jabart (Maurice).
Mlle Jamet (Monique).
Jean-Blain (Claude).
Jegoux (Claude).
Juve (Gérard).
Kinkelin-Pelletan (de) (P.).
Labbe (Claude).
Labour (J.-Claude).
Lacaze (Michel).
Lacaze (Bernard).
Lafourcade (Jean-Claude).
Lamand (Michel).
Lamboiez (Jean-François).
Lang (Jacques).
Mlle Lassalle (Josette).
Lavaud (Jacques).
Lavigne (Jacques).
Le Bourhis (Joël).
Le Bris (Jean).
Le Gall (Alain).
Leger (Gérard).
Lelievre (Edmond).
Lelievre (Loïc).
Lepetit (Michel).
Le Poul (François).
Lerpiniere (Gérard).
Lesenecal (Gérard).
Levy (Pierre).
L'Héritier (André).
L'Humeau (Jean-Paul).
Logeart (Philippe).
Loisel (Roger).
Longuenesse (Guy).
Loosen (René).
Loquet (Albert).
Lyonnaz (Jacques).
Magnon (André).
Mahieu (Henri).
Mahouy (Guy).
Maillard (Christian).
Mairey (Etienne).
Manquat (Jean-Louis).
Marquestaut (Christian).
Marquis (Daniel).
Mathis (Roger).
Maxime (Henri).
Meunier (Jean-Louis).
Mignon (Yves-Jean).
Mombert (Jean-Marie).
Monterrin (Yves).
Moraillon (Robert).
Morange (Guy).
Mottot (Gérard).
Mouchet (Fernand).
Nibart (Michel).
Nzie (Félix).
Pages (Edmond).
Pascal (Jean-Pierre).
Pegart (Marc).
Perrier (Jean-Marie).
Pilorge (Jacques).
Piton (Yves).
Pleintel (Daniel).
Poisson (Claude).
Poulenard (Marc).
Precausta (Pierre).
Proriol (Pierre).
Prot (Louis).
Quere (Jean-Jacques).
Raffin (Maurice).
Ravoux (Michel).
Renaud (Albert).
Renault (Gilbert).
Renoir (Jean).
Rigoulet (Jean).
Rogez (François).
Rossignol (Gilles).
Rouaud (Jean-Louis).
Rouleau (Jean).
Rousselet (Pierre).
Saint-Martin (Gérard).
Salami Abdoul Ganiyou.
Savary (Jean-Louis).
Schiffmacher (Louis).
Schwerdorffer (Eric).
Sellier (Pierre).
Sery (Claude).
Sizaire (Guy).
Stellmann (Christian).
Suberbille (Claude).
Tandeau de Marsac (Patrice).
Taupin (Didier).
Teindas (Georges).
Thomas (Michel).
Thuot (Jean-Claude).
Tixier (Yves).
Toma (Bernard).
Turquois (Marcel).
Valarcher (Jean-Louis).
Vallet (André).
Vaugon (Michel).
Verine (Henri).
Vieillard (Jacques).
Vitre (Jérôme).
Wehrung (Jean-Claude).
Wendling (Edmond).
Wolter (Roger).

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

Revision d'un projet de reconstruction et d'aménagement.

Par arrêté en date du 19 juin 1956, pris en application de l'article 70 du code de l'urbanisme et de l'habitation, la revision du projet de reconstruction et d'aménagement de la commune du Pecq (Seine-et-Oise) est ordonnée.

Homologation du coefficient d'adaptation départemental du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis.

Par arrêté en date du 22 juin 1956, le coefficient d'adaptation départemental applicable aux prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis dans la Loire-Inférieure est, pour les communes de Saint-Nazaire et de Donges, assorti d'un coefficient géographique de 1,03.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret du 4 juillet 1956 portant approbation de l'élection d'un membre titulaire de l'académie nationale de médecine.

Par décret en date du 4 juillet 1956, est approuvée l'élection, par l'académie nationale de médecine, de M. May à l'un des cinq sièges créés dans la 7e section (médecine et sciences sociales: membres libres).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 5 juillet 1956 portant nomination d'un haut commissaire de la République en Afrique occidentale française.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret n° 51-480 du 26 avril 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des gouverneurs généraux et gouverneurs de la France d'outre-mer;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Cusin (Gaston), inspecteur général de l'économie nationale, est nommé haut commissaire de la République en Afrique occidentale française, en remplacement de M. Cornut-Gentille, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 juillet 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre de la France d'outre-mer,
GASTON DEFFERRE.

Elevage et industries animales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 26 juin 1956, M. Thomas (Yves), vétérinaire inspecteur de 2e classe, 1er échelon, du service de l'élevage et des industries animales de la France d'outre-mer, a été licencié de son emploi pour insuffisance professionnelle, à l'expiration de sa deuxième année de stage probatoire outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 26 juin 1956, M. Benard (Roger), vétérinaire inspecteur de 2e classe, 1er échelon, du service de l'élevage et des industries animales de la France d'outre-mer, a été licencié de son emploi pour insuffisance professionnelle, à l'expiration de sa deuxième année de stage probatoire outre-mer.

Postes et télécommunications.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 27 juin 1956, M. Bouchet (Albert), inspecteur élève du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer, a été titularisé dans le grade d'inspecteur adjoint des installations radioélectriques de 4e classe pour compter du 26 août 1955.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Indications à fournir aux caisses d'allocations familiales par les employeurs et travailleurs indépendants pour l'établissement de leur cotisation personnelle d'allocations familiales.

Le ministre des affaires sociales,

Vu l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale;

Vu le décret n° 46-1378 du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance précitée, et notamment les articles 153 et 156;

Sur la proposition du maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — Pour l'établissement de sa cotisation personnelle d'allocations familiales, chaque employeur ou travailleur indépendant est tenu de fournir, avant le 1er juillet de chaque année, une déclaration de ses revenus professionnels à la caisse d'allocations familiales à laquelle il est affilié.

Art. 2. — Cette déclaration doit porter:

Soit sur le montant du revenu professionnel net déclaré par l'employeur ou le travailleur indépendant pour le calcul de la taxe proportionnelle dont il est redevable au titre de l'année précédente, avant déduction des déficits des années antérieures;

Soit sur le montant du bénéfice forfaitaire ou du bénéfice résultant de l'évaluation administrative sur lequel l'employeur ou le travailleur indépendant est imposable à la taxe proportionnelle au titre de l'année précédente, avant déduction des déficits des années antérieures;

Soit, pour le contribuable imposé selon le régime du versement forfaitaire de 5 p. 100 sur tout ou partie de ses recettes professionnelles brutes, en application de l'article 231 *ter* du code général des impôts, sur le montant du revenu professionnel net déclaré pour le calcul de la surtaxe progressive dont il est redevable au titre de l'année précédente, avant déduction des années antérieures et des charges déductibles pour l'établissement de la surtaxe;

Soit, pour le contribuable imposé comme un salarié, en application de la législation fiscale, mais qui n'est pas affilié obligatoirement aux assurances sociales en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 55-729 du 28 mai 1955, sur le montant des traitements et salaires déclarés, en vue de l'assiette de la surtaxe progressive dont il est redevable au titre de l'année précédente, avant application de la réduction de 15 p. 100 prévue à l'article 3 du décret n° 55-466 du 30 avril 1955;

Soit, pour l'associé de sociétés en nom collectif et en commandite simple n'ayant pas opté pour le régime d'imposition des sociétés de capitaux, l'associé des sociétés à responsabilité limitée ayant opté pour le régime d'imposition des sociétés de personnes, sur le montant du revenu professionnel net déclaré en vue de l'assiette de la taxe proportionnelle dont il est redevable au titre de l'année précédente, avant déduction des déficits des années antérieures;

Soit, pour les gérants de sociétés à responsabilité limitée non considérés comme salariés du point de vue fiscal, les gérants des sociétés en commandite par actions, les associés des sociétés en nom collectif et en commandite simple ayant opté pour l'impôt sur les sociétés, sur le montant du revenu professionnel net déclaré en vue de l'assiette de la taxe proportionnelle dont ils sont redevables au titre de l'année précédente, avant déduction des déficits des années antérieures.

Art. 3. — La déclaration est faite sur un état établi conformément au modèle annexé au présent arrêté.

Art. 4. — La déclaration doit être faite à la caisse d'allocations familiales dont relève l'employeur ou le travailleur indépendant à la date du 1er juillet, même si depuis le 1er janvier de l'année précédente il y a eu modification de l'activité ou changement du lieu d'exercice de la profession.

En cas d'interruption temporaire de l'activité et si l'intéressé n'est pas affilié à une caisse d'allocations familiales au 1er juillet, la déclaration est à faire dès la reprise de l'activité à la caisse d'allocations familiales dont il relève du chef de cette activité.

Art. 5. — La caisse d'allocations familiales peut demander à l'employeur ou au travailleur indépendant de fournir à l'appui de sa déclaration de revenus toutes pièces justificatives et, notamment, la copie de l'avertissement délivré par le directeur des contributions directes, l'extrait de rôle délivré par le percepteur, ou la copie partielle de la déclaration de revenus faite pour le calcul de la surtaxe progressive, indiquant le montant du revenu professionnel.

Art. 6. — Le présent arrêté abroge, à compter du 1er juillet 1956, les dispositions de l'arrêté du 5 août 1955 fixant les indications à fournir aux caisses d'allocations familiales par les employeurs et travailleurs indépendants pour l'établissement de leur cotisation personnelle d'allocations familiales.

Art. 7. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 juillet 1956.

Le ministre des affaires sociales,
ALBERT GAZIER.

Le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale,
JEAN MINJOZ.

MODELE DE DECLARATION

A FOURNIR PAR LES EMPLOYEURS ET TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LEUR COTISATION PERSONNELLE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Nom et prénoms: .....

Adresse: .....

Raison sociale de l'établissement (le cas échéant): .....

Profession (indiquer très exactement la nature de la profession): .....

Le déclarant est-il employeur ou travailleur indépendant (1)? .....

Montant du revenu professionnel net déclaré par l'employeur ou le travailleur indépendant pour le calcul de la taxe proportionnelle dont il est redevable au titre de l'année précédente, avant déduction des déficits des années antérieures: .....

Montant du bénéfice forfaitaire ou du bénéfice résultant de l'évaluation administrative sur lequel l'employeur ou le travailleur indépendant est imposable à la taxe proportionnelle au titre de l'année précédente avant déduction des déficits des années antérieures: .....

Montant du revenu professionnel net déclaré pour le calcul de la surtaxe progressive due au titre de l'année précédente, avant déduction des déficits des années antérieures et des charges déductibles pour l'établissement de la surtaxe (contribuable imposé selon le régime du versement forfaitaire de 5 p. 100 sur tout ou partie de ses recettes professionnelles brutes, en application de l'article 231 *ter* du code général des impôts): .....

Montant des traitements et salaires déclarés, en vue de l'assiette de la surtaxe progressive due au titre de l'année précédente, avant application de la réduction de 15 p. 100 prévue à l'article 3 du décret n° 55-466 du 30 avril 1955 (contribuable imposé comme salarié en application de la législation fiscale, mais qui n'est pas affilié obligatoirement aux assurances sociales en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 55-729 du 28 mai 1955): .....

Montant du revenu professionnel net déclaré en vue de l'assiette de la taxe proportionnelle due au titre de l'année précédente, avant déduction des déficits des années antérieures (associé de sociétés en nom collectif et en commandite simple n'ayant pas opté pour le régime d'imposition des sociétés de capitaux, associé des sociétés à responsabilité limitée ayant opté pour le régime d'imposition des sociétés de personnes): .....

Montant du revenu professionnel net déclaré en vue de l'assiette de la taxe proportionnelle due au titre de l'année précédente, avant déduction des déficits des années antérieures (gérants de sociétés à responsabilité limitée non considérés comme salariés du point de vue fiscal, gérants des sociétés en commandite par actions, associés des sociétés en nom collectif et en commandite simple ayant opté pour l'impôt sur les sociétés): .....

Certifié exact.

A ....., le ..... 19.....

(Signature.)

(1) Sont qualifiées de travailleurs indépendants les personnes qui n'occupent pas habituellement dans l'exercice de leur activité de personnel salarié, si ce ne sont leur conjoint, leurs enfants mineurs ou des apprentis munis d'un contrat d'apprentissage établi conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Caisses de retraites et institutions de prévoyance.

Par arrêté du 5 juillet 1956, la caisse de retraite inter-entreprises, 49, avenue des Champs-Elysées, Paris, a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Inspection de la population et de l'aide sociale.

Par arrêté en date du 29 juin 1956, M. Bornet (Gilbert), inspecteur divisionnaire, directeur départemental de la population et de l'aide sociale de la Haute-Garonne, est promu à l'échelon fonctionnel du grade d'inspecteur divisionnaire de la population et de l'aide sociale (indice 630), à compter du 1er janvier 1956.

Par arrêté en date du 29 juin 1956, M. Donzeau (Henri), inspecteur divisionnaire, inspecteur départemental de la population et de l'aide sociale de la Haute-Vienne, est promu à l'échelon fonctionnel du grade d'inspecteur divisionnaire de la population et de l'aide sociale (indice 630), à compter du 1er janvier 1956.

Par arrêté en date du 29 juin 1956, Mlle Leonard (Madeleine), inspecteur principal de 4e échelon, directeur de la population et de l'aide sociale, est promue à la classe exceptionnelle du grade d'inspecteur principal de la population et de l'aide sociale (indice 540), à compter du 1er janvier 1956 (1er échelon).

Inspection de la santé.

Par arrêté en date du 31 mai 1956, sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1956 en vue d'une promotion au grade de médecin inspecteur principal les médecins inspecteurs de la santé dont les noms suivent:

1 Mmes le docteur Birbis (Corrèze).
2 le docteur Dufour (Nord).
3 M. le docteur Lenck (Corse).
4 Mme le docteur Franchomme (Lot-et-Garonne).
5 Mlle le docteur Dencausse (Haute-Garonne).
6 Mme le docteur Hyronimus (la Martinique).
7 M. le docteur Roeevegue (Seine-Maritime).

Par arrêté du 31 mai 1956, Mme le docteur Birbis, médecin inspecteur, directeur départemental de la santé de la Corrèze, est promue sur place médecin inspecteur principal de la santé à dater du 1er janvier 1956.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du vendredi 6 juillet 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Vote de la proposition de loi de M. Meck et plusieurs de ses collègues tendant à modifier la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et maladies professionnelles, de façon à étendre son champ d'application à certains accidents survenus pendant le trajet d'aller et retour effectué par les travailleurs pour se rendre à leur lieu de travail et qui en sont exclus d'après les textes actuels. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (Nos 207-1264-1291-2197. — M. Meck, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Edouard Depreux demande à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice, quelles mesures il compte prendre ou proposer, pour assurer, dans toutes les audiences publiques, la liberté de la presse et le respect de la dignité des journalistes. (3e appel.)

II. — M. Dreyfus-Schmidt demande à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice, s'il est exact qu'en vertu des instructions données aux parquets, ceux-ci ne peuvent poursuivre les adhérents du mouvement de l'U. D. C. A. pour refus de payer l'impôt ou pour outrages à fonctionnaires, sans avoir, au préalable, obtenu l'avis du préfet, du ministre des finances et de la chancellerie, ce qui, dans la plupart des cas, équivaut à supprimer toute poursuite. (3e appel.)

III. — M. Bernard Paumier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conditions dans lesquelles des incidents sont survenus le lundi 7 mai 1956 à la gare de Saint-Aignan-Noyers (Loir-et-Cher). Il lui demande: 1° quels sont le ou les responsables des provocations et des brutalités policières contre une population qui réclame la fin de la guerre en Algérie par le cessez-le-feu et l'ouverture de négociations conformément aux engagements pris pendant la campagne électorale par les partis politiques représentés au sein du Gouvernement; et quelles sanctions il a prises ou va prendre contre ce ou ces responsables; 2° quelles instructions il compte donner d'urgence: *a*) pour le retrait immédiat des C. R. S.; *b*) pour la libération des emprisonnés. (2e appel.)

IV. — M. Girard demande à M. le ministre de l'intérieur: 1° quel est le nombre de participants au vote et quels sont les résultats indiqués par les rapports de police et de gendarmerie à la suite des opérations électorales du 2 janvier 1956 à la Guadeloupe, dans les bureaux de vote suivants: 1er, 2e et 3e bureau. Anse-Bertrand; 4e bureau (école de Grands-Fonds); le Moule; 1er, 2e, 3e, 4e et 5e bureau: Sainte-Anne; 2° si les rapports de police et de gendarmerie concordent avec ceux des témoins du préfet en ce qui concerne le nombre de participants au vote et les résultats pour les bureaux considérés; 3° si le préfet de la Guadeloupe a relevé que certains de ses témoins lors des opérations électorales du 2 janvier 1956 se seraient rendus complices de fraudes en ne les dénonçant pas dans leurs rapports; 4° quelles sanctions administratives le Gouvernement envisage de prendre contre les fonctionnaires désignés comme témoins du préfet et qui auraient couvert la fraude par un rapport mensonger.

V. — M. Bouyer demande à M. le ministre de l'intérieur ce qu'il convient de penser de certaines informations de presse selon lesquelles des maquis de disponibles réfractaires se constitueraient dans certains départements; et, dans l'affirmative: 1° quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à cette rébellion inadmissible; 2° quelles mesures il pense prendre à l'égard des organisations ou des personnes moralement responsables de la constitution de ces maquis.

VI. — M. Le Pen demande à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées quels sont le nombre et le pourcentage des insoumis parmi les disponibles rappelés à l'activité à l'occasion des événements d'Algérie; et quelles mesures ont été prises à ce sujet.

VII. — M. Couinaud expose à M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture qu'à l'échéance du 1er avril 1956 un grand nombre de retraites vieillesse agricoles n'ont pas été mandatées. S'agissant d'une situation qui s'est malheureusement déjà produite dans le passé, il lui demande quelles mesures il entend prendre en vue de permettre aux allocataires d'être à l'avenir payés toujours régulièrement.

VIII. — M. de Léotard demande à M. le ministre résidant en Algérie si, ayant proclamé que « déjà la situation est irréversible et que nul ne pourra empêcher la répartition des terres en Algérie », il en a bien mesuré les conséquences, notamment en ce qui concerne les nécessités et le rendement de certaines cultures; et si, dans ce domaine du partage et de la répartition des terres, fort admissible pour marquer la volonté de la France de promouvoir des réformes et pour élever le niveau de vie des populations, le Gouvernement a arrêté un véritable programme d'action et de réalisations comportant notamment les conditions de l'accession, les obligations de cultiver telles denrées, les disciplines de l'irrigation et les meilleures méthodes permettant de produire davantage pour une population aux besoins sans cesse croissants.

IX. — M. Mérigonde expose à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées que, par lettre ministérielle n° 3171-5, S. Int. du 25 juillet 1952, les militaires de carrière ont été écartés du bénéfice des bonifications accordées aux déportés résistants. Les intéressés ont été prévenus, dès le mois d'août 1952, qu'un décret portant réglementation d'administration publique, prévoyant le bénéfice d'avancement d'échelon de solde aux personnels militaires, était en préparation. Depuis quatre ans, les militaires anciens déportés de la Résistance attendent la parution de ce décret. Il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

X. — M. Arbogast demande à M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture: 1° pourquoi les bûcherons travaillant en régie pour le compte de l'administration des eaux et forêts et des communes forestières n'ont pas encore reçu l'allocation de chômage partiel prévu par circulaire ministérielle pour la période des grands froids du mois de février 1956; 2° s'il est exact qu'il est envisagé de n'accorder l'allocation de chômage partiel que pour 120 heures, alors que la circulaire ministérielle prévoit cette indemnisation pour 160 heures et que le chômage forcé a duré plus d'un mois; 3° pourquoi le salaire n'est pas payé aux bûcherons qui suivent les stages de formation professionnelle au centre de Saverne, alors que les jeunes bûcherons sont désignés par l'administration des eaux et forêts pour participer à ces stages.

3. — Suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Félix Gouin sur les négociations en cours à propos de l'Euratom et la politique que le Gouvernement entend suivre dans ce domaine;

2° De M. Maurice Schumann sur la politique que le Gouvernement compte suivre pour aboutir à la constitution d'une communauté européenne de l'énergie nucléaire.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 6 juillet 1956.

N° 2174. — Proposition de loi de M. Georges Bonnet portant: 1° suppression de la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires; 2° création d'un fonds national des collectivités locales; 3° institution d'une taxe sur la consommation des produits énergétiques (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 2251. — Proposition de loi de M. Rincent relative au maintien des exploitations familiales agricoles (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 2268. — Proposition de loi de Mme Estachy tendant: 1° à faire remise de toutes les pénalités fiscales encourues avant le 2 janvier 1956 par des contribuables de bonne foi dont le revenu imposable à la taxe proportionnelle est inférieur à 440.000 F; 2° à instituer des garanties contre l'arbitraire de la législation fiscale pour certaines catégories de contribuables (renvoyée à la commission des finances).

N° 2271. — Rapport de M. Pierre Ferrand, au nom de la commission de la défense nationale, sur le rapport repris sur le projet de loi relatif à l'organisation des cadres d'active et de réserve de l'armée de l'air.

N° 2421. — Proposition de loi, adoptée par le Conseil de la République, tendant à modifier l'article 2 de l'acte dit loi du 16 novembre 1940 relatif aux sociétés anonymes (renvoyée à la commission de la justice).

N° 2451. — Rapport de M. Roquefort, au nom de la commission de la production industrielle, sur les propositions de loi relatives au régime des retraites des ouvriers mineurs.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 4 juillet 1956.

Présents. — MM. Bouhey (Jean), Chauvet, Duprat (Gérard), Lapie (Pierre-Olivier), Marie (André), Marin (Fernand), Mayer (Daniel), Menthon (de), Mondon (Moselle), Mutter (André), Pleven (René), Pourtalet, Réoyo, Rieu, Schneiter, Verdier.

Excusés. — MM. Devinat, Gouin, July, Lipkowski (de), Moch, Moustier (de), Naegelen, Schumann (Maurice), Vassor.

Commission des boissons

Séance du mercredi 4 juillet 1956.

Présents. — MM. Alduy, Angibault, Baurens, Baylet, Begouin (André) (Charente-Maritime), Brusset (Max), Bruyneel, Castera, Charlot (Jean), Mariat (René), Pagès, Paumier (Bernard), Rieu, Mme Roca, MM. Roquefort, Salvetat, Sourbet, Toublanc, Trémouilhe.

Excusés. — MM. Paul Coste-Floret, Conte, Turc.

Suppléants. — M. Juge (de M. Benoit), Mlle Rumeau (de Mme Boutard), MM. Goussu (de M. Couinaud), Lefranc (de M. Laborbe), Lainé (de M. Monin), Védrines (de M. Waldeck Rochet), Marin (de M. Tourné).

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 4 juillet 1956.

Présents. — MM. André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle), Bartolini, Berrang, Billat, Christiaens, Crouzier (Jean), Démarquet, Diat (Jean), Dupraz (Joannès), Ferrand (Pierre) (Creuse), Gaillemin, Girardot, Henneguelle, Malleret-Joinville, Margueritte (Charles), Montalat, Montel (Pierre) (Rhône), Paul (Gabriel), Pranchère, Villon (Pierre).

Excusés. — MM. Frank Arnal, Clostermann, Kœnig.

Suppléants. — MM. Dufour (de M. Robert Manceau), Alliot (de M. Plantevin), Penven (de Mme Prin), Salliard du Rivault (de M. Puy).

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mercredi 4 juillet 1956.

Présents. — MM. Bourgeois, Boutavant, Cartier (Marcel) (Drôme), Deixonne, Delachenal, Desouches, Ducos, Mme Grappe, M. Kir, Mme Lempereur, MM. Léotard (de), Le Strat, Mlle Marzin, MM. Perche, Pierrard, Raingeard, Rincent, Mlle Rumeau, MM. Tamarelle, Tubach, Viallet, Viatte.

Excusés. — MM. Prisset, Rey.

Suppléants. — MM. Dufour (de M. Bouloux), Juge (de M. Cogniot), Rieu (de M. Garaudy), Boccagny (de Mme Grappe), Vuillien (de M. Thamier).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 4 juillet 1956.

Présents. — MM. Arbogast, Babet (Raphaël), Cayeux (Jean), Chatelain, Ferrand (Pierre) (Creuse), Guislain, Lacaze (Henri), Mazuez (Pierre-Fernand), Monnerville (Pierre), Mora, Mme Rabaté, M. Regaudie, Mme Roca, MM. Roclore, Savard, Villard (Jean).

Excusés. — MM. Cupfer, Prisset, Mme Reyraud.

Suppléants. — Mme Francine Lefebvre (de M. Barrot), MM. Schneiter (de M. Prisset), de Menthon (de M. Mahamoud Harbi).

Commission des finances.

2e séance du mercredi 4 juillet 1956.

Présents. — MM. Brusset (Max), Dorey, Gabelle, Guyon (Jean-Raymond), Houdremont, Jean-Moreau, Lamps, Leenhardt (Francis), Meunier (Pierre), Panier, Paquet, Privat, Reynaud (Paul), de Tinguy, Vallin.

Suppléants. — MM. Chatelain, Giscard d'Estaing, Védrines.

Assistait en outre à la séance. — M. Gilbert Martin.

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 4 juillet 1956.

Présents. — MM. Alliot, Bourbon, Bruelle, Crouan, Davoust, Dejean, Denis (Alphonse), Gautier (André), Lacaze (Henri), Lefranc (Jean) (Pas-de-Calais), Marin (Fernand), Maton, Michel, Mignot, Moro-Giafferri (de), Plaisance, Rolland, Salliard du Rivault, Seillinger, Vigier, Wasmer.

Excusés. — MM. Edgar Faure, Juvénal.

Suppléants. — MM. Castera (de M. Cherrier), Sauvage (de M. Douala), Pranchère (de M. Dreyfus-Schmidt), Vignard (de M. Halbout), Goudoux (de M. Péron), André Lenormand (de Mme Rabaté), Coutant (de M. Sissoko).

Commission de la production industrielle et de l'énergie.

Séance du mercredi 4 juillet 1956.

Présents. — MM. Alloin, Boisseau, Brard, Catoire, Charlot (Jean), Coutant (Robert), Deixonne, Delabre, Gosset, Letoquart, Martel (Henri), Michel, Montel (Eugène) (Haute-Garonne), Mudry, Paulin, Pelissou, Roquefort, Roucaute (Gabriel) (Gard), Ruf.

Excusés. — MM. Evrard, Féron.

Commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement.

Séance du mercredi 4 juillet 1956.

Présents. — MM. Bourgeois, Couinaud, Crouzier (Jean), Defrance, Denvers, Desouches, Eudier, Fourvel, Garet (Pierre), Grandin, Hovnanian, Jourd'hui, Juliard (Georges), Lenormand (André) (Calvados), Le Strat, Levindrey, Marie (André), Nicolas (Lucien) (Vosges), Nisse, Paulin, Plaisance, Pleven (René), Schaff, Tubach.

Excusés. — MM. Jean Guitton, Halbout, Marrane, Médol, Parmentier.

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 4 juillet 1956.

Présents. — MM. Alduy, Apithy, Aubame, Barry Diawadou, Benoist (Charles), Bruelle, Buron, Cermolacce, Césaire, Cheikh (Said Mohamed), Devinat, Duprat (Gérard), Fourcade (Jacques), Hamon (Marcel), Laurens (Camille), Malbrant, Manceau (Robert) (Sarthe), Mdiba, Mudry, Maudet, Raingead, Sanglier, Senghor, Teitgen (Pierre-Henri), Tricart, Tsiranana.

Suppléants. — MM. Maga (de M. Douala), Viallet (de M. Ouédraogo Kango), Gaulier (de M. Tricart), Monnerville (de M. Ninine), Maurice Lenormand (de M. Sidi el Mokhtar).

Commission des affaires économiques.

Séance du jeudi 5 juillet 1956.

Présents. — MM. Abelin, Alloin, Bonnet (Christian) (Morbihan), Castera, Catoire, Cordelliot, David (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Denis (Alphonse), Diallo, Mme Estachy, MM. Goussu, Grandin, Lespiau, Orvoen, Palmero, Piette, Pirot, Ramonet, Rolland.

Excusés. — MM. de Baudry d'Asson, Jarrosson, Lecœur, Maurice Schumann.

Commission de l'intérieur.

Séance du jeudi 5 juillet 1956.

Présents. — MM. Arrighi (Pascal), Ballanger (Robert), Barbot (Marcel), Bégouin (André) (Charente-Maritime), Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cayeux (Jean), Chauvet, Dides, Dreyfus-Schmidt, Gagnaire, Hovnanian, Le Floch, Lenormand (André) (Calvados), Levindrey, Mariat (René), Mérigonde, Merle, Montalat, Penven, Priou, Quinson, Roclore, Seitlinger, Vallin, Vignard.

Excusés. — MM. Provo, Bricout, Rey.

Suppléants. — MM. Vayron (de M. Féron), Gravoille (de M. Cristofol), Rieu (de M. Marrane), Tys (de M. Vergès).

Moyens de communication et tourisme.

Séance du jeudi 5 juillet 1956.

Présents. — MM. Bailliencourt (de), Barel, Chatenay, Demusois, Dufour, Dumortier, Fontanet, Icher, Mailhe, Montel (Eugène) (Haute-Garonne), Noël (Marcel), Parrot, Priou, Regaudie, Mme Reyraud, M. Souques.

Excusés. — MM. Anthonioz, Ritter.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions.

Séance du jeudi 5 juillet 1956.

Présents. — MM. Ballanger (Robert), Barrachin, Bône, Bourbon, Bouxom, Bruyneel, David (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Bejean, Dia (Mamadou), Fourcade (Jacques), Giacobbi, Giscard d'Estaing, Juliard (Georges), Mme Lefebvre (Francine), MM. Lussy (Charles), Mazuez (Pierre-Fernand), Mercier (André) (Oise), Mignot, Moisan, Raymond-Laurent, Tirolien, Tsiranana, Verdier.

Suppléants. — MM. Orvoen (de M. Bacon), Boulloux (de M. Billat), Bonnet (de M. Paul Coste-Floret), Vigier (de M. Delachenal), Alphonse Denis (de M. Demusois), Hamon (de M. Jacques Duclos), Faraud (de M. Durroux), Sagnol (de M. Gaillard), Castera (de M. Juge), Mao (de M. Juvenal), Tys (de M. Kriegel-Valrimont), Soulié (de M. de Moro-Giafferri), Roucaute (de M. Perche), Vuillien (de M. Péron), Rieu (de M. Ramette), Salliard du Rivault (de M. Trémolet de Villers).

Réunions de commissions du vendredi 6 juillet 1956.

Commission de l'agriculture, à neuf heures trente. — Local n° 232.

Commission de comptabilité, à dix heures. — Local n° 221.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission de la presse, à dix heures. — Local n° 230.

Commission des territoires d'outre-mer, à onze heures. — Local n° 254.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 261.

Commission des finances (sous-commission d'enquête sur le régime fiscal, à dix heures. — Local de la commission.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mardi 10 juillet 1956.

A dix heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au reclassement des ex-pilotes de la station de Haïphong. (N°s 600 et 614, session de 1955-1956. — M. Symphor, rapporteur de la commission de la marine et des pêches.)

2. — Discussion de la proposition de loi de M. Delalande modifiant le taux de compétence en dernier ressort des tribunaux civils de première instance et des tribunaux de commerce. (N°s 444, 521 et 610, session de 1955-1956. — M. Robert Chevalier, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la participation de la France à la Société financière internationale. (N°s 466 et 592, session de 1955-1956. — M. Armengaud, rapporteur de la commission des finances.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956. (N°s 567 et 587, session de 1955-1956. — M. Pellenc, rapporteur général de la commission des finances) :

Finances et affaires économiques (I: Charges communes. — II: Services financiers).

France d'outre-mer.

Industrie et commerce.

(Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 65 bis du règlement, les amendements à ce projet de loi ne seront plus recevables après le 11 juillet 1956, à dix-huit heures.)

Nomination de membres d'organismes extraparlementaires.

Dans sa séance du 5 juillet 1956, le Conseil de la République a nommé Mme Devaud membre de la commission supérieure des allocations familiales et M. Abel-Durand membre du conseil supérieur de la sécurité sociale.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du mercredi 4 juillet 1956.

Présents. — MM. Enjalbert, Jacques Gadoin, Marignan, Méric, Naveau, Repiquet, Ulrici, Valentin, de Villoutreys.

Suppléants. — MM. Caillaud, Henri Cordier.

Excusés. — MM. Clerc, Charles Durand, Patenôtre, Rochereau, Sempé.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 4 juillet 1956.

Présents. — MM. Capelle, Claudius Delorme, Driant, Durieux, Bénigne Fournier, Hœffel, Houdet, Le Léannec, Mathey, Monsarrat, Primet, de Raincourt, Restat, Suran.

Excusés. — MM. de Bardonnèche, Brégégère, Brettes, Jean Doussot, Edmond Jollit, Pascaud, Jules Pinsard, de Pontbriand.

Suppléants. — MM. Aguesse, Blondelle, Henri Cordier, Culf, Nayrou, Marignan, François Patenôtre, Repiquet, Vandaële.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 4 juillet 1956.

Présents. — MM. Robert Aubé, Marcel Boulangé, de Lachomette, de Maupeou, Edmond Michelet, de Montullé, Parisot, Pidoll, Raymond Pinchard, Ramampy, Jean-Louis Rolland, Rotinat.

Excusés. — MM. Brunhes, Kalb, Pisani.

Suppléant. — M. Primet.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Séance du mercredi 4 juillet 1956.

Présents. — MM. Jean Bertaud, Canivez, Mmes Renée Dervaux, Yvonne Dumont, MM. Yves Estève, Lelant, Monichon, Paul Robert, Southon.

Suppléants. — MM. Pauzet, Perrot-Migeon.

Excusés. — Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Frédéric Cayrou, Lamousse, Georges Maurice.

Commission des finances.

1re séance du mercredi 4 juillet 1956.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Berthoin, Bousch, Courrière, Fousson, Gaspard, de Montalembert, Pellenc, Portmann, Primet, Rogier, Roubert, Tinaud, Walker.

Suppléants. — Mlle Rapuzzi, M. Raybaud.

Excusés. — MM. Auberger, Chapalain, Coudé du Foresto, Debû-Bridel.

2e séance du mercredi 4 juillet 1956.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Berthoin, Bousch, Boutemy, Courrière, Debû-Bridel, Fléchet, Fousson, Kalenzaga, Lamarque, Waldeck L'Huillier, Longuet, de Montalembert, Pauly, Portmann, Rogier, Roubert, Tinaud.

Excusés. — MM. Auberger, Chapalain, Coudé du Foresto.

Suppléants. — Mlle Rapuzzi, M. Raybaud.

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du mercredi 4 juillet 1956.

Présents: MM. Robert Aubé, Boisrond, Jules Castellani, Claireaux, Léon David, Durand-Réville, Gondjout, Mamadou N'Bodje, Motais de Narbonne, Arouna N'Joya, Ramampy, Razac, Riviérez, François Schleiter.

Suppléants. — MM. Florisson, Chamaulte, Longuet.

Excusés. — MM. Courroy, Doucouré, Hassan Gouled, Grimaldi, Josse, de Lachomette, Plait, Quenum-Possy-Berry, Marc Rucart, Raymond Susset.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du mercredi 4 juillet 1956.

Présents — MM. Biatanara, Gaston Charlet, Robert Chevalier, Jean Geoffroy, Louis Gros, Joseau-Marigné, Laburthe, de la Gontrie, Marcel Molle, Namy, Péridier, Georges Pernot, Schwartz.

Suppléants. — MM. Lodéon, J.-L. Tinaud.

Excusés. — MM. Delalande, Kalb, Marcilhacy.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.

Séance du mercredi 4 juillet 1956.

Présents. — MM. Aubert, Beaujannot, Jean Bertaud, Bonnet, Bouquerel, Julien Brunhes, Carcassonne, René Dubois, Dutoit, de Geoffre, Kalenzaga, Lodéon, de Menditte, Mistral, Perrot-Migeon, Raybaud, Paul Robert, Sauvêtre, Soldani.

Suppléant. — M. Laburthe.

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.

Séance du mercredi 4 juillet 1956.

Présents. — MM. Baratgin, Blondelle, Chamaulte, Colonna, Cordier, Monichon, de Montalembert, Raybaud, Henry Torrès, Valentin.

Excusés. — MM. Descomps, Marcilhacy, de Menditte.

Suppléants. — MM. Castellani, Georges Maurice, Péridier, Razac.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 4 juillet 1956.

Présents. — MM. Beaujannot, Boudinot, Chamaulte, Mme Marcelle Devaud, MM. Dutoit, Gondjout, Menu, Montpied.

Excusés. — MM. Abel-Durand, Marcel Boulangé, Dassaud, Gravier, Méric, Minvielle, François Ruin, Tharradin.

Commission de l'agriculture.

Séance du jeudi 5 juillet 1956.

Présents. — MM. Brégégère, Claudius Delorme, Bénigne Fournier, Mathey, Monsarrat, Primet, de Raincourt, Restat.

Suppléants. — MM. Cuif, Jaubert, Le Sassier-Boisauné, Marignan, Perdereau, Vandaële.

Excusés. — MM. de Bardonnèche, Bataille, Bretles, Doussot, Driant, Hoeffel, Houdet, Jollit, Le Léannec, Naveau, Pascaud, Pinsard, de Pontbriand.

Commission des finances.

1re séance du jeudi 5 juillet 1956

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Berthoin, Boutemy, Courrière, Debû-Bridel, Fléchet, Gaspard, Masteau, Pellenc, Portmann, Primet, Roubert.

Suppléants. — MM. Brousse, Soldani.

Excusés. — MM. Auberger, Chapalain, Coudé du Foresto, Tinaud.

2e séance du jeudi 5 juillet 1956.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Berthoin, Bousch, Boutemy, Courrière, Debû-Bridel, Fléchet, Lamarque, Waldeck L'Huillier, Longuet, Masteau, de Montalembert, Pellenc, Peschaud, Portmann, Primet, Rogier, Roubert, Walker.

Suppléants. — Mme Dervaux, M. Monichon.

Excusés. — MM. Auberger, Chapalain, Coudé du Foresto, Tinaud

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du jeudi 5 juillet 1956.

Présents. — MM. Raymond Bonnefous, Delrieu, Mme Renée Dervaux, M. Deutschmann, Mme Marcelle Devaud, MM. Enjalbert, Robert Gravier, Lachèvre, Lodéon, Montpied, Nayrou, de Rocca Serra, Marcel Rupied, Schwartz, Soldani.

Suppléant. — M. Jean Bertaud.

Excusés. — MM. André Cornu, Durieux, Jacques Gadoin, Le Basser, Waldeck L'Huillier, Claude Mont, Verdeille, Zussy.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du jeudi 5 juillet 1956.

Présents. — MM. Biatarana, Jean Geoffroy, Jozeau-Marigné, Marcilhacy, Namy, Péridier, Georges Pernot, Schwartz.

Excusés. — MM. Gaston Charlet, Delalande, Kalb, Laburthe.

Commission de la production industrielle.

Séance du jeudi 5 juillet 1956.

Présents. — MM. Bataille, Billiemaz, Bousch, Nestor Calonne, Chambriard, Henri Cornat, Descours-Desacres, Droussent, Lebreton, Piales, Raymond Pinchard, De Villoutreys.

Excusés. — MM. Coudé du Foresto, Laurent-Thouverey, Longchambon, Tharradin, Vanrullen.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du jeudi 5 juillet 1956.

Présents. — MM. Bertrand, Boutonnat, Canivez, Cuif, Jozeau-Marigné, Le Léannec, Perdereau, Perrot-Migeon, Plazanet, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre.

Excusés. — MM. André, Paumelle, Séné, Voyant, Zussy.

Suppléant. — M. Waldeck L'Huillier.

Commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les affaires d'Indochine.

Séance du jeudi 5 juillet 1956.

Présents. — MM. Brizard, Chamaulte, Léo Hamon, Michelet, Motais de Narbonne.

Excusés. — MM. Durand-Réville, Marius Moutet, Pellenc, Yver.

Suppléants. — Mme Marcelle Devaud, M. Enjalbert.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le vendredi 6 juillet 1956, à neuf heures quarante-cinq (local de la commission):

Projet de loi (n° 567, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée nationale, portant ajustement des dotations budgétaires pour l'exercice 1956. — Rapporteur: M. le rapporteur général.

Crédits relatifs à l'Imprimerie nationale et à l'agriculture.

Articles relatifs à la reconstruction et au logement.

Article 12 relatif à la coordination des transports.

Crédits relatifs au ministère des anciens combattants.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le mardi 10 juillet 1956, à quinze heures (local n° 221):

Fin de l'examen pour avis du projet de loi (n° 567, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée nationale, portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956 (crédits du ministère de l'intérieur). — M. Nayrou, rapporteur pour avis.

La commission des moyens de communication, des transports et du tourisme se réunira le mardi 10 juillet 1956, à la première suspension de séance (local n° 202):

Examen de l'article 12 du projet de loi (n° 567, session 1955-1956), portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956.

La commission de la recherche scientifique et du progrès technique se réunira le mardi 10 juillet 1956, à quatorze heures trente (local n° 215):

Examen du projet de loi (n° 567, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée nationale, portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956.

Réunion de commission du vendredi 6 juillet 1956.

Commission des finances, à neuf heures quarante-cinq. — Local de la commission.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 10 juillet 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen d'une demande de délai supplémentaire présentée par la commission des affaires économiques, relative à la demande d'avis (n° 402, année 1954) sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant réorganisation des chambres de commerce, d'agriculture et d'industrie en Afrique équatoriale française.

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Barry Diawadou et plusieurs de ses collègues, députés, relative à la formation des assemblées de groupes et des assemblées d'Afrique occidentale française et du Togo, d'Afrique équatoriale française et du Cameroun et de Madagascar. (N°s 272 et 361, session 1955-1956. — Mme Lefaucheux, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification au tableau A annexé au décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature d'outre-mer (Togo). (N°s 295 et 345, session 1955-1956. — M. Boisdon, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification au tableau A annexé au décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature d'outre-mer (Cameroun). (N°s 296 et 346, session 1955-1956. — M. Boisdon, rapporteur.)

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification au tableau A annexé au décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature d'outre-mer (Etablissements français de l'Océanie). (N°s 297 et 347, session 1955-1956. — M. Boisdon, rapporteur.)

6. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification au tableau A annexé au décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature d'outre-mer (Madagascar et Comores). (N°s 298 et 348, session 1955-1956. — M. Boisdon, rapporteur.)

7. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification au tableau A annexé au décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature d'outre-mer (Afrique équatoriale française). (N°s 299 et 349, session 1955-1956. — M. Boisdon, rapporteur.)

8. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, modifiant le décret du 22 juillet 1939 portant réorganisation de la justice française en Afrique occidentale française et au Togo et le tableau A annexé au décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature d'outre-mer (Afrique occidentale française). (N°s 300 et 350, session 1955-1956. — M. Boisdon, rapporteur.)

9. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification au tableau A annexé au décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature d'outre-mer (Nouvelle-Calédonie). (N°s 301 et 351, session 1955-1956. — M. Boisdon, rapporteur.)

10. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification au tableau A annexé au décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature d'outre-mer (Côte française des Somalis). (N°s 302 et 352, session 1955-1956. — M. Boisdon, rapporteur.)

Modification à la liste des membres des groupes.

GROUPE DES RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS

(MÉTROPOLE, ALGÉRIE, OUTRE-MER)

(25 membres au lieu de 24.)

Ajouter le nom de M. Pierre Rocaglia.

Nominations de membres de commissions.

Dans sa séance du jeudi 5 juillet 1956, l'Assemblée de l'Union française a nommé:

M. Rocaglia membre de la commission des affaires économiques, en remplacement de M. Georges Riond.

M. Gervain membre de la commission des affaires sociales, en remplacement de Mlle Le Ber.

Affaires financières.

Séance du mercredi 4 juillet 1956.

Présents: MM. Antonini, Chiarasini, Cornet, Delmas, Schleiter.
Suppléants: M. Antonini de M. Avinin, M. Chiarasini de M. Léger, M. Cornet de M. Gay, M. Delmas de M. Peretti, M. Schleiter de M. Frédet.

Assistait en outre à la séance: M. Gervain.

Affaires sociales.

Séance du mercredi 4 juillet 1956.

Présents: MM. Bégarra, Boiteau, Burkhardt, Deroux, Dubois, Dumas, Dupuy (Marceau), Frédet, Guirandou N'Diaye, Mlle Le Ber, Mme Malroux, M. Sarr Ibrahima. *Suppléants :* M. Bégarra de M. Bernier, M. Boiteau de M. Parinaud, M. Burkhardt de M. Michalet, M. Dubois de Mme Eboué-Tell, M. Marceau Dupuy de M. Perier, M. Guirandou N'Diaye de M. Thomas, Mlle Le Ber de M. La Gravière

Excusés: MM. Sicé et Theetten.

Défense de l'Union française.

Séance du mercredi 4 juillet 1956.

Présents: MM. André (Max),Bazé (William), Castex, de Gouyon, Lakhdari, Laurent-Eynac, Letourneau, Lévy (Roger), Moullec, Reverbori, Reyt, Schleiter, Schneider, Signoret. *Suppléants:* M. Cheikh Sidya de M. Fleury, M. Castex de M. Georget, M. Laurent-Eynac de M. Raphaël-Leygues, M. Reverbori de Mme Emilienne Moreau, M. Schneider de M. Rencurel, M. Reyt de M. Berthé.

Excusés: MM. Jean Guiter, Legentilhomme.

Plan, équipement et communications.

Séance du mercredi 4 juillet 1955.

Présents: MM. Castex, Déde, Deroux, Duval, Iba Zizen, Isautier, Jacobson, Jacquier. *Suppléants:* M. Boiteau de M. Egretaud, M. Castex de M. Charlier, M. Déde de M. Marquet, M. Deroux de M. Guillabert, M. Duval de M. Junillon, M. Isautier de M. Roy.

Excusés: MM. Bangoura, Bernier, Dusseaulx, Fleury, Lhuillier, Rogué.

Politique générale.

Séance du mercredi 4 juillet 1956.

Présents: MM. Bougenot, Charles-Cros, Chiarasini, Delmas, Guillabert, Laurin, Michalet, Pialoux, Rencurel, Roulleaux-Dugage. *Suppléants:* M. Max André de Mme Lefaucheux, M. Michalet de M. Fadda, M. Charles-Cros de M. Ya Doumbia, M. Rencurel de M. Charlier.

Excusé: M. Guirandou N'Diaye.

Relations extérieures.

Séance du mercredi 4 juillet 1956.

Présents: MM. Baudouin, Benon, Berthaud (Pierre-Louis), Bidet (André), Dardelle, Héline, Oudard, Vignes. *Suppléants:* M. Dardelle de M. Céran-Jérusalemy, M. André Bidet de M. Coquard, M. Pierre-Louis-Berthaud de M. Guy, M. William Bazé de M. Habib-Deloncle, M. Vignes de Mme Lefaucheux, M. Baudouin de M. Georges Riond, M. Héline de M. Omer Sarraut.

Excusé: M. l'amiral Moullec.

Intercommission chargée de l'étude du rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union.

Séance du mercredi 4 juillet 1956.

Présents: MM. Antonini, Boisdon, Alfred Bour, Charles-Cros, Chastenet, Junillon, Michalet, Oudard, Perier, Pialoux, Rencurel, Troisgros. *Suppléants:* M. Antonini de M. Guyard, M. Charles-Cros de M. Reverbori, M. Chastenet de M. Bougenot, M. Junillon de M. Ya Doumbia.

Assistaient en outre à la séance: MM. Dardelle et Laurent-Eynac.

Agriculture, élevage, chasses, pêches et forêts.

Séance du jeudi 5 juillet 1956.

Présents: MM. Boiteau, Cazelles, Delmas, Dusseaulx, Duval, Iba Zizen, Lounda, Menguy, Monnet, Reyt, Toujas. *Suppléants:* M. Cazelles de M. Belabed, M. Delmas de M. Jean Guiter, M. Dusseaulx de M. Lhuillier, M. Iba Zizen de M. Randretsa, M. Georges Monnet de M. Guyard, M. Reyt de M. Berthé.

Excusé: M. Viniger.

Information.

Séance du jeudi 5 juillet 1956.

Présents: MM. Berthaud Pierre-Louis, Guy, Junillon, Mme Malroux, MM. Menguy, Riond Georges. *Suppléants:* M. Pierre-Louis Berthaud de M. Djima Doumbaye, M. Junillon de Mme Emilienne Moreau, M. Menguy de Mme Crémieux, M. Georges Riond de M. Morel.

Assistaient en outre à la séance: M. le gouverneur Santoni, chef du service d'information et de documentation au ministère de la France d'outre-mer, et M. Bérault.

Intercommission chargée de l'étude du rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union.

Séance du jeudi 5 juillet 1956.

Présents: MM. Antonini, Boisdon, Bougenot, Alfred Bour, Charles-Cros, Chastenet, Habib-Deloncle, Junillon, Michalet, Ourard, Perier, Pialoux, Rencurel. *Suppléants:* M. Antonini de M. Guyard, M. Charles-Cros de M. Reverbori, M. Dardelle de M. Troisgros, M. Habib-Deloncle de M. Chiarasini, M. Junillon de M. Ya Doumbia, M. Oudard de M. Laurin.

Convocation de commission.

La commission des relations extérieures se réunira le lundi 9 juillet 1956, à quinze heures (local n° 33), 21, rue La Boétie, à Paris.

Suite de l'examen du rapport de M. Oudard sur la proposition (n° 46, session 1955-1956) tendant à inviter le gouvernement, compte tenu des récents événements survenus au Sud Viet-Nam, à définir les moyens qu'il envisage de mettre en œuvre pour faire respecter la signature donnée par la France aux accords de Genève et assurer la sécurité du corps expéditionnaire et des Français d'Indochine.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la Documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), vient de faire paraître, à la demande du service d'information et de presse du ministère des affaires étrangères, sous le n° 2189 des Notes et études documentaires, le texte intégral du

Rapport secret de N. S. Khrouchtchev au XXe congrès du parti communiste de l'Union soviétique

(25 février 1956.)

dans la traduction établie par l'agence United Press.

Cette note est vendue **75** F (franco : **90** F).

Versement au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98).

Ministère des affaires sociales.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Avis relatif à l'extension de la convention collective nationale de travail de l'ameublement.

(Application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail.)

En application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale envisage de prendre un arrêté tendant à rendre obligatoire, pour tous les employeurs et salariés des professions et régions comprises dans son champ d'application, la convention collective nationale de travail de l'ameublement intervenue le 5 décembre 1955 (un avenant ouvrier du 5 décembre 1955, un avenant employés, techniciens, dessinateurs et agents de maîtrise et son annexe du 30 mars 1956; un avenant ingénieurs et cadres et son annexe du 29 mai 1956, un rectificatif à ce dernier avenant, une annexe du 27 juin 1956) entre: le fédération nationale de l'ameublement, le syndicat général de l'ameublement et de la décoration et des professions qui s'y rattachent, d'une part, et la fédération nationale des travailleurs du bois et parties similaires (C. G. T.), le syndicat national des ingénieurs et cadres du bâtiment et du bois (C. G. T.), la fédération nationale des travailleurs du bâtiment et du bois (C. G. T.-F. O.), la fédération des employés et cadres (C. G. T.-F. O.), le syndicat national des ingénieurs et cadres du bâtiment et du bois (C. G. T.-F. O.), la fédération française des syndicats du bâtiment, des travaux publics, du bois, de l'ameublement, des carrières et des matériaux de constructions (C. F. T. C.), la fédération française du syndicat chrétien des employés, techniciens et agents de maîtrise (C. F. T. C.), la fédération française des syndicats des ingénieurs et cadres (C. F. T. C.), le syndicat national des cadres de l'industrie du bois (C. G. C.), d'autre part.

L'objet de cette convention est de régir, sur l'ensemble du territoire métropolitain, les rapports de travail entre les employeurs et les salariés des deux sexes des entreprises classées sous les numéros suivants de la nomenclature des industries, telle qu'elle résulte du décret n° 47-142 du 16 janvier 1947 (modifié):

53-310 Fabrication de meubles et d'ébénisterie.
53-320 Fabrication de sièges, tapissiers en sièges.
53-330 Fabrication de literie, matelas, édredons, coussins.
53-340 Industries annexes de l'ameublement.
53-350 Décorateurs, tapissiers décorateurs.
76-310 Commerces de meubles neufs et d'articles d'ameublement.
76-320 Commerces de meubles, d'accessoires et d'articles d'ameublement d'occasion.

Le texte de la convention a été déposé au conseil de prud'hommes de la Seine, où il pourra en être pris connaissance.

Dans un délai de quinze jours, les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître leurs observations et avis au sujet de la généralisation envisagée.

Leurs communications devront être adressées au secrétariat d'Etat au travail et à la sécurité sociale, 127, rue de Grenelle, Paris (7e) (inutile d'affranchir).

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux importateurs de poissons frais d'eau douce originaires et en provenance de Suisse.

Les importateurs sont informés de l'ouverture d'un contingent de 140.000 francs suisses pour l'importation de poissons frais d'eau douce (tarif douanier 03-01 A), originaires et en provenance de Suisse. Ce contingent représente le reliquat disponible sur le poste n° 1 de la liste B annexée à l'accord commercial franco-suisse.

Les importations porteront uniquement sur des poissons des espèces corégones, féras, bondelles, lavarets, brochets, perches et truites. Les importateurs seront tenus d'adresser chaque semaine au secrétariat d'Etat à l'agriculture (direction générale des eaux et forêts, service des relations avec les pêcheurs), un relevé détaillé des importations effectuées par leurs soins.

Les importations sont autorisées dès la publication du présent avis sous le régime du certificat d'importation, c'est-à-dire, contre la seule remise au bureau de douane intéressé d'un certificat d'importation (modèle C. I.) établi en deux exemplaires. Indépendamment des indications habituelles, les certificats d'importation devront comporter, en caractères très apparents, en tête de l'imprimé, une référence au présent avis.

Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement par application des dispositions du titre III, section I, paragraphe 2, et du titre V de l'avis n° 483 de l'office des changes, publié au *Journal officiel* du 4 janvier 1951, c'est-à-dire après importation des marchandises.

Un avis publié ultérieurement fera connaître aux importateurs l'épuisement du contingent.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la République d'Indonésie.

Les importateurs sont informés que des crédits sont ouverts au titre de la période 1er juillet-31 décembre 1956, en vue de permettre l'importation de certains produits originaires et en provenance d'Indonésie.

Les demandes de licences d'importation seront déposées à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), et examinées dans les conditions définies ci-après:

I. — *Produits à importer par les groupements ou organismes assimilés.*

Les demandes de licences d'importation concernant les produits ci-après pourront être déposées dès l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

NUMÉROS de poste.	NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
4	09-02 B.	Thé noir. — Groupement d'achat du thé, 10, rue Gaston-Paymal, Clichy-la-Garenne (Seine), ou importateur agissant pour son compte.
12	24-01 A.	Tabac en feuilles. — S. E. I. T. A.
15	41-01 B.	Cuirs et peaux bruts, chaulés ou picklés. — Groupement d'importation et de répartition des cuirs et peaux bruts.
11	18-01.	Cacao en fèves. — Société d'achat en commun des chocolatiers, confiseurs ou importateurs agissant pour son compte.

II. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur présentation.*

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret du 13 juillet 1949, les demandes de licences d'importation concernant les produits suivants seront reçues par l'office des changes le 16 juillet 1956. Elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

NUMÉROS de poste.	NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
1	Ex 05-12	Coquillages vides.
2	12-01 B.	Coprah.
3	Ex 23-04 D.	Tourteaux de coprah.
6	12-07 B, 12-07 D, 12-07 H, ex 13-03 C.	Plantes, parties de plantes, graines et fruits utilisés en parfumerie ou en médecine.
7	Ex 13-02 B, ex 13-02 D.	Gomme manille, gomme dammar, gomme de benjoin.
8	14-01 C.	Matières végétales employées en vannerie ou en sparterie, non dénommées ni comprises ailleurs.
9	14-02 A.	Kapok.
10	Ex 57-04 A.	Sisal. — Les demandes de licences d'importation pourront être déposées, soit par les attributaires ressortissant au comité central du jute et des fibres dures, 3, rue des Frères-Périer, à Paris (18e), soit par des négociants ou des commissionnaires. Ces derniers devront, dans ce cas, préciser qu'ils agissent pour le compte des attributaires précités en les désignant nommément et en fournissant une attestation au comité susvisé. Chaque demande devra être accompagnée d'une facture *pro forma* en double exemplaire.
13	33-01 A.	Huiles essentielles non déterpénées autres que l'essence de jasmin.
14	40-01 A.	Caoutchouc naturel.
16	80-01 A et B.	Etain et ses alliages bruts.
17	46-01, 58-07 C. 65-02.	Tresses pour la chapellerie. Cloches pour chapeaux tressés ou obtenus pour l'assemblage de bandes tressées, tissées ou autres.
18	09-06 et divers.	Cannelle et épices diverses autres que le poivre, les noix muscades et le macis.
18 *bis*.	Ex 09-08 A.	Macis.
20	Ex 09-08 A.	Noix muscade.
22	08-01 C.	Noix de coco desséchées.
24	44-03 B, 44-04 B.	Bois fins (teck).
25	Divers.	Argenterie artisanale.
26	Ex 12-0-.	Graines d'illipé et graines oléagineuses autres que le coprah.
27	05-08, 05-09.	Os, cornes et bois d'animaux.
28	Divers.	Divers.

III. — *Avis ultérieurs.*

Des avis aux importateurs fixeront ultérieurement les modalités d'importation des produits suivants:

NUMÉROS de poste.	NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
5	Ex 09-01 A.	Café.
7	12-07 E.	Ecorces de quinquina.
19	09-04 A.	Poivre.
21	29-42 B.	Alcaloïdes du quinquina (quinine, quinidine, etc.).
23	10-05.	Maïs.

Avis aux exportateurs relatif à l'expédition ou à la réexpédition à destination des départements et territoires d'outre-mer et des pays de la zone franc de certaines catégories de marchandises.

I. — L'expédition ou la réexpédition, en suite de tous régimes douaniers, à destination des départements et territoires d'outre-mer et des pays de la zone franc, des marchandises désignées ci-après, est, par dérogation aux dispositions de l'avis aux importateurs et aux exportateurs du 16 décembre 1944, subordonnée, désormais, à la production au bureau des douanes de sortie, de l'autorisation d'expédition prévue à l'article 13 du décret du 30 novembre 1944:

NUMÉROS du tarif.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES
42-02 B.	Sacs militaires et sacs de campement (à dos).
Ex 42-02 c.	Etuis et écrins pour armes, cartouchières.
42-03 Da.	Ceintures et ceinturons, y compris les ceinturons-baudriers.
61-01 A, B et C.	Vêtements de dessus.
63-01 A et B.	Articles et accessoires d'habillement, couvertures, etc.
65-06 C.	Casques métalliques.
65-06 Da.	Autres chapeaux et coiffures pour hommes.
85-15 A.	Appareils émetteurs et appareils émetteurs-récepteurs de radiophonie, de radiotélégraphie, de radiodiffusion.
Ex 85-15 B.	Appareils récepteurs de radiophonie ou de radiotélégraphie et appareils récepteurs de radiodiffusion à piles.
Ex 85-15 E.	Parties et pièces détachées des appareils visés aux n°s 85-15 A et ex 85-15 B, ci-dessus.
Ex 93-04 et 93-05.	Armes de chasse.
93-06.	Pièces détachées pour armes.

II. — Les demandes d'autorisation d'expédition, établies en trois exemplaires sur formules modèle ci-annexé, seront déposées directement au secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce, direction des industries diverses et des textiles, 42, rue La Boétie, à Paris (8e), pour les marchandises reprises aux numéros 42-02 B à 65-06 Da du tarif des douanes, et direction des industries mécaniques et électriques, 23, avenue Franklin-Roosevelt, à Paris (8e), pour celles reprises aux numéros 85-15 A à 93-06 du même tarif.

Si l'autorisation est accordée, la direction compétente apposera, sur chacun des exemplaires, un visa d'autorisation comportant un numéro de référence. Un des exemplaires sera conservé par cette direction; les deux autres exemplaires seront remis à l'exportateur.

Le délai de validité de ces autorisations est fixé à trois mois, à compter du jour qui suit la date de leur visa par la direction technique.

Lors de la sortie des marchandises, l'exportateur présentera au bureau de douanes les deux exemplaires de l'autorisation en sa possession. Les opérations de sortie pourront être faites d'une façon fractionnée pendant la période de validité de l'autorisation.

Ces nouvelles dispositions sont immédiatement applicables.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

SECRÉTARIAT D'ETAT A L'INDUSTRIE ET AU COMMERCE

ANNEXE

RECTO (Format 24 × 32).

Autorisation d'expédition ou de réexpédition de certaines catégories de marchandises.

(Application des dispositions de l'avis aux exportateurs du .....)

Nom ou raison sociale .....
Domicile .....
Profession .....
Registre du commerce n° ..... Téléphone n° .....
Désignation des marchandises selon les termes du tarif des douanes
.....
.....
Numéro du tarif .....
Poids brut .....
Poids net .....
Valeur franco frontière .....

(Date, signature et cachet de l'exportateur)

Décision du secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce.

.....

(Cette décision peut modifier, le cas échéant, la demande formulée par l'exportateur).

VERSO

Partie réservée à la douane.

Imputations effectuées sur l'autorisation d'expédition n°.....

DÉSIGNATION du bureau des douanes.	ÉMARGEMENT du receveur des douanes ou de son délégué.	NUMÉRO de la déclaration en douane d'exportation.	DATE de l'imputation.	QUANTITÉS imputées.	VALEUR des quantités imputées en francs.

Avis aux exportateurs relatif aux marchandises prohibées à la sortie.

(Modificatif à l'avis aux exportateurs du 3 janvier 1956 et textes subséquents.)

Sont ajoutées à la liste fixée par l'avis aux exportateurs du 3 janvier 1956, modifié par les textes subséquents, les marchandises reprises au tableau ci-après, lesquelles sont de nouveau soumises à la formalité de la licence d'exportation.

NUMÉROS du tarif.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES
42-02 B.	Sacs militaires et sacs de campement (à dos).
Ex 42-02 c.	Etuis et écrins pour armes, cartouchières.
42-03 Da.	Ceintures et ceinturons, y compris les ceinturons-baudriers.
61-01 A, B et C.	Vêtements de dessus.
63-01 A et B.	Articles et accessoires d'habillement, couvertures, etc.
65-06 C.	Casques métalliques.
65-06 Da.	Autres chapeaux et coiffures pour hommes.
Ex 93-04 et 93-05.	Armes de chasse.
93-06.	Pièces détachées pour armes.

Ces nouvelles dispositions sont immédiatement applicables.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la vingt-quatrième semaine (du 9 au 15 juin 1956). (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1956 — Recettes évaluées	1955 — Recettes comptables	DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1956 — En valeur absolue	1956 — Pourcentage	1955 — En valeur absolue	1955 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	2.396.050	2.330.035	66.015	2,8	»	»
Bagages	33.590	36.245	»	»	2.655	7,3
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg.	338.950	301.477	37.473	12,4	»	»
Marchandises (détail et wagons)	5.909.330	5.364.780	544.550	10,2	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	8.677.920	8.032.537	645.383	8,0	»	»

II. — Evaluation des recettes au 15 juin 1956.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 avril 1956	RECETTES évaluées du 1er mai au 15 juin 1956	TOTAL des recettes du 1er janvier au 15 juin 1956	RECETTES comptables du 1er janvier au 15 juin 1955	DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1956 — En valeur absolue	1956 — Pourcentage	1955 — En valeur absolue	1955 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	33.633.240	15.478.070	49.111.310	45.996.889	3.114.421	6,8	»	»
Bagages	475.551	224.300	699.851	704.975	»	»	5.121	0,7
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg.	5.591.329	2.180.850	7.772.179	7.313.210	458.969	6,3	»	»
Marchandises (détail et wagons)	94.716.809	36.455.660	131.172.469	125.012.059	6.160.410	4,9	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	134.416.932	54.338.880	188.755.812	179.027.133	9.728.679	5,4	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, directeur des Journaux officiels*, JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France	Cours extrêmes cotés à la Bourse du 5 juillet 1956.	Derniers cours cotés en Bourse.	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France	Cours extrêmes cotés à la Bourse du 5 juillet 1956
350 ..	Etats-Unis	1 $ U.S.A	350 (1)	....	350	4900 50	Norvège	100 c. n	4900 ..	4863 50 4937 ..	4888 .. ..
356 50	Canada	1 $ Can	....	....	356 80	9212 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 68 9279 80	9215 .. 9212 ..
163 ..	Côte Fse Somalis	100 F Djib	161 0727	....	163 10 163 ..	6785 50	Suède	100 c. s	6765 625	6713 .. 6846 50	6795 .. 6792 ..
2798 ..	Mexique	100 pes	2800 ..	....	....	8013 50	Suisse	100 f. s	8063 98	7941 .. 8064 ..	8043 50 8041 50
8396 ..	Allemagne occid	100 D Mk	8333 33	8271 .. 8396 ..	8393 .. 8392 ..	1356 25	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 03 1356 25	1356 25 ....
705 10	Belgique	100 F b	700 ..	691 75 705 25	705 15 704 80	1008 ..	Egypte	1 liv. ég.	1005 04	997 .. 1013 ..	1010 .. 1000 .
5069 50	Danemark	100 c. d	5067 22	5029 25 5105 25	5068 50 5067 ..	1212 ..	Portugal	100 esc	1217 39	1206 25 1226 50	1212 50 1208 25
980 15	Gde-Bretagne	1 liv. st	980 ..	972 65 987 35	979 75 979 35	4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs	4861 11	4824 50 4897 50	....
56 10	Italie	100 lire	56 008	55 50 56 43	56 27 56 22	117 40	Yougoslavie	100 din	116 606	115 70 117 60	117 40 ....

Zone C. F. A	100 F C. F. A	200	Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam : 100 piastres	1000
Zone C. F. P	100 F C. F. P	550		

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

		AU 28 JUIN 1956	AU 21 JUIN 1956
ACTIF			
Encaisse or		301.204.302.426 »	301.204.302.426 »
Disponibilités à vue à l'étranger		143.706.450.000 »	143.706.450.000 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (1)		178.300.000.000 »	182.500.000.000 »
Monnaies divisionnaires		16.851.581.433 »	17.198.047.707 »
Comptes courants postaux		25.533.228.971 »	33.715.313.635 »
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		3.849.114.743 »	3.849.114.743 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (2)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (3)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (4)		183.000.000.000 »	183.000.000.000 »
Avances spéciales à l'Etat (5)		10.400.000.000 »	13.900.000.000 »
Portefeuille d'escompte :			
Effets escomptés sur la France	619.316.928.512 »		
Effets escomptés sur l'étranger	430.109.065 »	1.380.120.336.012 »	1.331.609.999.508 »
Effets garantis par l'office des céréales (6)	5.165.445.294 »		
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	755.507.853.141 »		
Effets négociables achetés en France (7)		301.536.476.166 »	257.973.650.774 »
Avances à 30 jours sur effets publics		16.102.828.000 »	9.626.812.000 »
Avances sur titres		8.463.058.291 »	8.516.955.189 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (8)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		25.903.661.659 »	21.464.692.835 »
Divers		52.882.939.905 »	51.170.953.114 »
Total		3.124.290.957.789 F	3.038.313.272.981 F
PASSIF			
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		2.890.494.409.705 »	2.811.503.940.185 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	69.778.241 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	240.199.325 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	73.975.807.138 »	162.852.461.282 »	148.917.631.323 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds ; dispositions et autres engagements à vue	88.566.676.578 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (9)		307.824.529 »	307.824.529 »
Réserves mobilières légales (10)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		70.427.656.433 »	77.375.279.894 »
Total		3.124.290.957.789 F	3.038.313.272.981 F

(1) (Convention du 27 juin 1949).
(2) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).
(3) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).
(4) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947, convention du 22 janvier 1953 approuvée par la loi du 23 janvier 1953).
(5) (Convention du 11 juillet 1953 approuvée par la loi du 11 juillet 1953).
(6) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1944).
(7) (Décret du 17 juin 1938).
(8) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).
(9) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).
(10) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures:
Le Gouverneur,
W. BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	3 0/0
Avances sur titres	4 1/2 0/0
Avances à 30 jours	3 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société anonyme « La Dragée de Verdun »

(Anciens établissements L. Braquier.)

CAPITAL : 18 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : A VERDUN (MEUSE)
R. C. : Verdun n° 1769.

Liste des 20 obligations de 2.000 F 4,25 0/0 1945 sorties au tirage d'amortissement du 23 juin 1956 et remboursables à 2.000 F net le 31 décembre 1956 (septième tirage d'amortissement).

36 41 53 112 121 205 221 260 321 353 382 432
504 522 542 516 591 612 636 654

Obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

Sur premier tirage.
414

Sur troisième tirage.
434

Sur quatrième tirage.
189 228

Sur cinquième tirage.
48 210 215 351

Sur sixième tirage.
5 61 185 238 298 335 409 472 553 566
572 615 628 633 642

Ateliers de Forge et d'Estampage de Vieux-Condé

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 102.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 48 A 54, RUE HENRI-DURRE, A VIEUX-CONDE (NORD)
R. C. : Valenciennes n° 12192.

Obligations 4 1/4 0/0 1945 de 1.000 F.
Code valeur : 391.620.

Neuvième tirage (11e amortissement) effectué le 18 juin 1956.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des 47 obligations sorties à ce tirage** (la société a racheté 33 titres pour compléter cet amortissement) ;

2° **De la série comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
221 à 230	1956	961 à 970	1956	2.211 à 2.220	1956
591 à 597	1956	1.471 à 1.480	1956	2.381 à 2.390	1954

Les obligations sorties en 1956 seront remboursables à partir du 15 juillet 1956.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

L'amortissement des emprunts suivants :

A. O. F. A. E. F. Somalis Calédonie	5,50 0/0 1936.	Echéance du 20 juillet 1956;
A. O. F. A. E. F. Cameroun Togo Madagascar	4,50 0/0 1932.	Echéance du 25 juillet 1956,

devant être effectué, pour la totalité, par rachats en Bourse, aucun tirage n'aura lieu au titre de ces échéances.

VERRERIES A BOUTEILLES DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 192.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 4, RUE CAMBACÉRÈS, PARIS
Registre du commerce : Seine n° 72766.

Obligations 4 1/4 0/0 1944.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 170 obligations dont l'amortissement était prévu pour le 1er août 1956.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Il ne reste pas d'obligations à rembourser sur tirages antérieurs.

TUILERIES et BRIQUETERIES DE LA MARNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 925.000 F
SIÈGE SOCIAL : CHAMPIGNY-SUR-VESLE (MARNE)
R. C. : Reims 2992.

Obligations de 1.000 F 3,50 0/0 1930.

Onzième amortissement.

Liste numérique des 40 obligations amorties par tirage au sort du 14 juin 1956.

La société a racheté en Bourse 37 obligations, complétant ainsi le onzième amortissement.

3	11	89	140	161	663	671	688	814	874
184	210	231	280	291	903	905	930	1.043	1.056
332	403	421	494	510	1.164	1.190	1.256	1.271	1.529
556	580	584	586	616	1.541	1.806	1.826	1.978	1.980

Le remboursement de ces obligations sera effectué à la caisse de la Société des tuileries et briqueteries de la Marne, à Champigny-sur-Vesle, à partir du 1er juillet 1956, nominal et primes au prix net de 1.200 F pour les titres au porteur, avec coupon n° 47 attaché, et jouissance 15 mars 1956 pour les titres nominatifs.

Liste des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.

Tirage du 15 juin 1946.	162	220	225	293	437
(Coupon n° 33-34 attaché.)	670	768	810	816	842
802	862	878	882	885	974
Tirage du 3 juin 1955.	992	1.035	1.069	1.113	1.125
(Coupon n° 46 attaché.)	1.163	1.181	1.226	1.250	1.798
19 73 133 136 143	1.808	1.813	1.818	1.971	

Société Malgache d'Entreprises Industrielles
(EX-C. O. F. I. C. O.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 130 MILLIONS DE FRANCS C. F. A.
SIÈGE SOCIAL: AVENUE DE LA LIBÉRATION, TANANARIVE (MADAGASCAR)
R. C.: Tananarive n° 2456.

Amortissement 1956.

Les porteurs d'obligations de 5.000 F 6 0/0 (émission 1948) de la Société malgache d'entreprises industrielles (ex-C. O. F. I. C. O.), société anonyme au capital de 130 millions de francs C. F. A., dont le siège social est à Tananarive (Madagascar), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er août 1956. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les amortissements précédents ont été également effectués par voie de rachats en Bourse.

LA CELLULOSE DU PIN
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.600.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 7, RUE EUGÈNE-FLACHAT, PARIS (17e)
R. C.: Seine 55-B 4610.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 270 obligations 4 0/0 1945 dont le onzième amortissement est prévu pour le 15 juillet 1956.
En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en juin 1956.

Titres restant à rembourser.

Néant.

DOCKS DE L'UNION FRANÇAISE
CAPITAL: 90.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 65, AVENUE PASTEUR, A TROYES
R. C.: Troyes n° 3038.

Obligations 6 0/0 1948.

Numéros des 24 obligations sortis au tirage au sort effectué en séance publique à Paris, le 22 juin 1956, les 76 autres titres, complétant l'amortissement à 100 obligations, ayant été rachetés en Bourse.

307 à 330

Ces obligations seront remboursées au pair, soit 5.000 F, à partir du 15 août 1956, aux caisses du Crédit du Nord, place Rihour, à Lille, et 59, boulevard Haussmann, à Paris, ainsi qu'à ses succursales et agences.

Numéros amortis au tirage antérieur unique et non encore remboursée.

Néant.

PAPETERIES DE LEDAR
(Matussière et Forest.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A GRENOBLE, 1, PLACE JACQUELINE-MARVAL
R. C.: Grenoble n° 819.

La Société des papeteries de Lédar, usant des droits qu'elle s'est réservés au moment de l'émission, a racheté en Bourse les 50 obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F dont l'amortissement est prévu pour le 15 septembre 1956.
En conséquence, il ne sera procédé, cette année, à aucun tirage au sort.

(Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 17 juillet 1942.)

Numéro de l'obligation sortie au tirage antérieur et non encore remboursée.

Amortissement du 15 mars 1947.

377

SOCIETE des MINES de FER de la MOURIERE
AU CAPITAL DE 148.425.000 F
SIÈGE SOCIAL: 64, RUE DE MONCEAU, PARIS
R. C.: Seine 54-B 9831.

Le jeudi 30 août 1956, à dix heures, il sera procédé en séance publique, au siège de la société, à l'annulation de:

1° 240 (deux cent quarante) obligations, émission 4 0/0 1945, nombre prévu au tableau d'amortissement;
2° 60 (soixante) obligations, émission 4 0/0 1945, rachetées en excédent pour fournir le onzième amortissement prévu au 15 septembre 1956.

Obligations 4 0/0 1945 sorties au tirage du 29 août 1955 non remboursées à ce jour.

2.564 2.565 2.572 2.573 2.574 2.575 2.576 2.577 2.578 2.579
2.580 7.142 7.143 7.144 7.145 7.146

Société Industrielle du Nord de la France
110-116, RUE DE L'HÔPITAL-MILITAIRE, LILLE

Liste des obligations sorties au tirage du 5 juin 1956.

Emprunt 1897 (1re émission): nos 6 et 81.
Emprunt 1905 (1re émission): nos 258, 259, 261 et 262.

Remboursement à 1.000 F net, à partir du 1er juillet 1956, aux guichets du Crédit du Nord, 42, rue Royale, à Lille.

SOCIETE ECONOMIQUE D'ALIMENTATION
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 189.600.000 F
SIÈGE SOCIAL: RUE LAMOTHE, LYON
R. C.: Lyon 54-B 880.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses 5.000 obligations 5 1/4 0/0 1947 de 5.000 F, la Société économique d'alimentation a procédé au rachat en Bourse de 243 obligations correspondant à l'annuité prévue pour l'amortissement du 20 août 1956.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour ledit amortissement.

Les précédents amortissements ont été également effectués par rachats en Bourse.

L'INDUSTRIELLE DU CENTRE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 61, AVENUE DE ROCHETAILLÉE, SAINT-ETIENNE (LOIRE)
Registre du commerce: Saint-Etienne 54-B 177.

Obligations de 2.000 F 4 1/2 0/0 1943.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des séries comprenant les 110 obligations échangées, sorties au dixième tirage au sort du 19 juin 1956, formant la totalité des titres à amortir au 1er août 1956.** Ces obligations seront remboursables à 2.000 F;

2° **Des séries sorties aux tirages précédents et parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
OBLIGATIONS ÉCHANGÉES					
2.181 à 2.190	55	2.601 à 2.610	55	2.901 à 2.910	56
2.201 à 2.210	56	2.621 à 2.630	55	2.911 à 2.920	54
2.261 à 2.270	56	2.651 à 2.660	56	2.941 à 2.950	55
2.321 à 2.330	54	2.671 à 2.680	55	2.971 à 2.980	55
2.471 à 2.480	55	2.731 à 2.740	56	3.001 à 3.010	56
2.491 à 2.500	56	2.751 à 2.760	56	3.011 à 3.020	56
2.551 à 2.560	56	2.811 à 2.820	56	3.031 à 3.040	55
OBLIGATIONS NON ÉCHANGÉES					
151 à 160	54	351 à 360	54	1.851 à 1.860	52
191 à 200	53	1.801 à 1.810	54	1.904	54

Anciens Etablissements VILLARD et WEILL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 15.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 13, RUE FR.-PARMENTIER, LUNEVILLE
Registre du commerce: n° 70.

Obligations 5 0/0 1930 *de* 1.000 *F.*

Vingt-deuxième tirage au sort d'obligations 5 0/0 1930 remboursables à partir du 1er janvier 1957 (coupon n° 48 attaché).

59	61	62	63	64	1.229	1.322	1.323	1.324	1.422
65	66	67	68	157	1.477	1.478	1.480	1.491	1.510
158	159	160	224	225	1.541	1.547	1.548	1.552	1.664
296	297	335	336	337	1.665	1.666	1.667	1.668	1.670
432	433	434	539	540	1.765	1.766	1.767	1.769	1.770
541	638	642	647	746	1.847	1.848	1.849	1.850	1.858
754	756	832	833	895	1.859	1.869	1.870	1.871	1.872
896	903	904	905	1.085	1.900	1.915	1.920	1.921	
1.123	1.124	1.235	1.236	1.238					

Obligations sorties aux tirages précédents et restant à rembourser.

Treizième tirage 1947.

984

Vingtième tirage 1954.

285 422 630 708 901 1.311

Vingt et unième tirage 1955.

322	344	345	346	347	1.228	1.229	1.234	1.313	1.319
539	604	605	670	700	1.509	1.549	1.570	1.614	1.615
745	785	786	787	840	1.705	1.706	1.724	1.791	1.794
844	845	846	992	1.129	1.878	1.946	1.947	1.958	1.959
1.130	1.186	1.187	1.188	1.190	1.960				

ETABLISSEMENTS EDOUX-SAMAIN

AU CAPITAL DE 115.500.000 F
2, AVENUE DE NEW-YORK, PARIS (16e)
R. C.: Seine n° 111484.

Obligations 4 0/0 1945 (tirage de 1956).

En supplément des obligations rachetées, les numéros suivants: 89 à 93 — 841 à 845 — 1.127 à 1.131 — 1.424 à 1.428 sont remboursables le 1er août 1956 à 2.000 F.

Obligations sorties aux tirages précédents et non présentées au remboursement.

1.350 — 1.351 — 1.583 à 1.586 — 1.961 à 1.965 — 1.986 à 1.990.

SOCIETE D'ELECTRICITE MORS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 555.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 60, RUE DE PRONY, PARIS
Registre du commerce: Seine n° 54-B 8079.

Obligations 6 0/0 *ex*-4 1/4 0/0 1943 *de* 2.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries comprenant les 104 obligations échangées et les 12 obligations non échangées sorties au troisième tirage au sort du 21 juin 1956 formant, avec les titres rachetés en Bourse, la totalité de l'annuité à amortir au 1er août 1956;

Les 104 obligations échangées seront remboursables à 2.000 F;

Les 12 obligations non échangées seront remboursables à 2.000 F. A ce montant est ajoutée la somme de 240 F représentant les coupons à l'échéance des 1er février 1955 et 1er février 1956;

2° Des séries sorties aux tirages précédents et parmi lesquelles figurent des obligations échangées et non échangées non encore présentées au remboursement.

OBLIGATIONS ÉCHANGÉES

5.251 à 5.260	(56)	6.201 à 6.210	(55)	7.001 à 7.010	(55)
5.281 à 5.290	(56)	6.251 à 6.260	(55)	7.021 à 7.030	(55)
5.391 à 5.400	(55)	6.541 à 6.550	(55)	7.221 à 7.230	(56)
5.691 à 5.700	(56)	6.571 à 6.580	(56)	7.501 à 7.510	(55)
5.761 à 5.770	(55)	6.681 à 6.690	(56)	7.651 à 7.660	(56)
5.801 à 5.810	(56)	6.871 à 6.880	(56)	7.781 à 7.790	(56)
5.821 à 5.823	(56)	6.911 à 6.920	(56)		

OBLIGATIONS NON ÉCHANGÉES

31 à 40	(56)	981 à 990	(55)	1.701 à 1.710	(55)
151 à 160	(56)	1.541 à 1.550	(56)	2.881 à 2.890	(56)
681 à 690	(56)	1.601 à 1.610	(44)	4.951 à 4.960	(55)

Anciens Etablissements Servant Frères

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 48.750.000 F
SIÈGE SOCIAL: 7, BOULEVARD POST-JOUBERT, POITIERS (VIENNE)
Registre du commerce: Poitiers n° 6975 B.

Obligations de 2.000 *F* 4 1/4 0/0 1942.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série des 51 obligations amorties au cinquième tirage au sort du 29 juin 1956 formant, avec les obligations rachetées par la société émettrice, la totalité de l'annuité à amortir au 15 juillet 1956. Ces obligations seront remboursables à 2.000 F;

2° Des séries sorties aux tirages précédents et parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.

OBLIGATIONS ÉCHANGÉES

502 à 542	55	735 à 785	56	970 à 1.000	54

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

Emprunt 6 0/0 1922-1924.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 juin 1956, page 5183, 3e colonne de chiffres:

Liste récapitulative des numéros d'obligations sorties au tirage du 18 avril 1956 et remboursables à partir du 15 juin 1956 et des titres restant à rembourser sur les tirages précédents:

Au lieu de: « 75.551 (56) », lire: « 75.561 (56) ».

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. François Bertrand, né le 3 avril 1919 à Paris, et Mme Giselle Bertrand, son épouse, née le 22 décembre 1920 à Tours, demeurant ensemble à Paris, 91, boulevard de Magenta, déposent une requête auprès du garde des sceaux afin d'obtenir que le mineur Jean-Claude Dominique, né le 19 novembre 1950 à Paris, sur lequel ils exercent les droits de puissance paternelle par jugement du tribunal civil de Versailles en date du 21 juillet 1951, porte dorénavant le nom de Bertrand.

M. Conard (André-Auguste-Laurent), né à Ambazac (Haute-Vienne) le 12 janvier 1911, demeurant 51, allée Nicolas-Carnot, le Raincy (Seine-et-Oise), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Michel-Elie-André, né le 2 novembre 1941 à Paris (15e); Alain-Pierre-Edouard, né le 8 juillet 1945 à Paris (14e), et Marie-Claude-Reine, née le 18 novembre 1946, à Cachan (Seine), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Bonard ou subsidiairement Cotard ou Chouard.

M. Georges Fleischman, fabricant, né à Paris le 13 novembre 1904, et M. Gérard Fleischman, ingénieur, né à Paris le 26 août 1934, tous deux domiciliés à Paris, 16, rue du Faubourg-Saint-Denis, déposent une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à leur nom patronymique celui de Fleury ou à défaut Fleuret ou à défaut Fiery.

Mlle Monique-Camille-Paulette Ben Soussan, née à Paris (10e) le 26 juillet 1933, de nationalité française, demeurant à Paris, 10 *bis*, rue de Trétaigne, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique Ben Soussan celui de Soussan.

M. Albert ben Soussan, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 23 septembre 1907, de nationalité française, demeurant à Paris, 10 *bis*, rue de Trétaigne, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique Ben Soussan celui de Soussan.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Département des Basses-Alpes.

PONTS ET CHAUSSÉES

Reconstruction des ouvrages d'art détruits par faits de guerre.

Route nationale n° 100 de Montpellier à Coni.

Reconstruction du pont Ripert, sur l'Ubaye, au P. K. 166,300, avec rectification aux abords sur une longueur de 424 m.

Commune de la Condamine.

ADJUDICATION

A DIGNE, en l'hôtel de la préfecture, le vendredi 13 juillet 1956, à onze heures.

Le vendredi 13 juillet 1956, à onze heures, il sera procédé, en séance publique, par le préfet du département des Basses-Alpes, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux désignés ci-après: route nationale n° 100 de Montpellier à Coni; reconstruction du pont Ripert, sur l'Ubaye, au P. K. 166,300, avec rectification aux abords sur une longueur de 424 m.

Ces travaux sont évalués comme il suit:

Travaux à l'entreprise:	
Terrassements	9.875.000 F.
Chaussée	250.000
Ouvrages d'art	14.741.220
Total	24.866.220 F.
Somme à valoir	8.133.780
Total général	**33.000.000 F.**

Délai d'exécution: dix-huit mois.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Pièces à soumettre au visa.*

Les pièces qui doivent, par application de l'annexe à l'article 6 *bis* des clauses et conditions générales, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef devront, à peine de forclusion, être déposées huit jours au moins avant celui de l'adjudication entre les mains de l'ingénieur en chef à Digne. L'entrepreneur devra indiquer en outre le matériel qu'il compte employer sur le chantier, de façon à pouvoir terminer les travaux dans le délai de dix-huit mois.

L'ingénieur en chef les visera et les remettra au déposant, contre décharge, trois jours au moins avant celui de l'adjudication, accompagnées d'un modèle de soumission et d'un modèle de déclaration à souscrire par les soumissionnaires et prévu par le décret n° 54-596 du 11 juin 1954.

II. — *Cautionnement.*

Cautionnement provisoire: néant.

Le montant du cautionnement définitif est fixé à 3 0/0 du montant du marché.

III. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés:

1° Dans les bureaux de la préfecture (1re division, bureau des travaux publics) de dix heures à midi et de quatorze heures à seize heures;

2° Dans les bureaux de l'ingénieur de l'arrondissement du Nord, à Barcelonnette, de huit heures à midi (sauf le lundi) et de quatorze heures à dix-huit heures.

IV. — *Envoi des soumissions.*

Les concurrents adresseront leurs soumissions, avec la déclaration prévue par le décret du 11 juin 1954 et les pièces mentionnées dans l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, par lettre recommandée, à une des adresses suivantes:

1° Au préfet des Basses-Alpes;

2° A l'ingénieur en chef des ponts et chaussées à Digne.

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le dernier jour non férié précédant la veille de l'adjudication, à seize heures, terme de rigueur. Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Fait à Digne, le 16 juin 1956.

Le préfet, chevalier de la Légion d'honneur,
MAC GRATH.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS
(Décret du 16 août 1901.)

6 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Amicale des propriétaires loueurs d'engins nautiques de Saint-Jean-de-Luz.** But: défendre les intérêts moraux de ses membres auprès des pouvoirs publics et de tous autres. Siège social: bar Central, à Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées).

6 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Syndicat d'initiative de Verdun-sur-Garonne.** But: faire connaître son site, ses monuments historiques et aider au développement de ses ressources locales. Siège social: mairie de Verdun-sur-Garonne.

6 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Clermont. **Section locale des vieux travailleurs salariés de Laigneville.** But: créer un mouvement local pour la défense des intérêts des vieux, pour l'amélioration constante de leurs moyens d'existence. Siège social: mairie de Laigneville (Oise).

6 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Sartène. **Comité pour la réfection de l'église et de la maison paroissiale de Porto-Vecchio.** But: réfection de l'église et de la maison paroissiale, organisation des collectes et des fêtes. Siège social: presbytère de Porto-Vecchio (Corse).

6 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Commercy. **Société de chasse « La Caille de Bouquemont ».** But: protection du gibier, destruction des animaux nuisibles. Siège social: chez le président, à Bouquemont (Meuse).

7 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Comité du comice agricole.** But: organisation d'un comice agricole et d'une fête. Siège social: mairie de Landisacq (Orne).

7 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Amicale philatélique de Luchon.** But: propager et développer le goût de la philatélie et offrir aux collectionneurs un centre commun de relations amicales. Siège social: mairie de Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne).

7 juin 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Association équestre du Dîner du Mardi Soir.** But: favoriser par tous les moyens la pratique des sports équestres. Siège social: 105, avenue Henri-Martin, Paris.

8 juin 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Centre spiritualiste de France.** But: aider et secourir tous ceux qui en ont besoin et propager la philosophie spiritualiste et toutes autres s'y rattachant. Siège social: 9, rue Carpeaux, Paris.

8 juin 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Association Miss Publicité** (Mademoiselle Publicité). But: récompenser l'action publicitaire des « cover girls »; rechercher des talents nouveaux. Siège social: 6, place de la Madeleine, Paris.

8 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Société de chasse « Les Sangliers ».** But: protection du gibier; réglementation locale de la chasse. Siège social: chez le président, M. Gavroy, à Chauvency-le-Château (Meuse).

9 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Association départementale de la fédération unie des auberges de jeunesse de Saône-et-Loire.** But: créer, équiper, contrôler, gérer les auberges de jeunesse en France et l'U. F. (fédération unie); assurer la formation, la mise en place, la rétribution des parents aubergistes et développer les activités éducatives des jeunes gens; contribuer au développement physique, moral et intellectuel des jeunes gens des deux sexes. Siège social: 3, rue de Dijon, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

11 juin 1956. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de Milly « Institut médico-pédagogique de Milly ».** But: création et administration d'un institut médico-pédagogique à Saint-Etienne-des-Oullières (château de Milly) destiné à des enfants des deux sexes de trois à six ans présentant des troubles de caractère. Siège social: 87, chemin des Fonds, Sainte-Foy-lès-Lyon.

11 juin 1956. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Joyeuse Boule limitrophe.** But: pratique du sport boules. Siège social: 1, montée de la Boucle, Caluire-et-Cuire.

11 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Valteau, Camping-Club international de France.** But: favoriser le développement du camping; faire connaître et aimer la nature, les hommes, les nations; éduquer les débutants par un terrain-école. Siège social: chez le président, M. Valteau, à Bonneveau (Loir-et-Cher).

12 juin 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Centre d'action libérale et sociale (C. A. L. S.).** But: procéder à toutes actions, études, recherches ayant pour objet la propagation, le développement et la mise en pratique des thèses d'administration sociale basée sur le libéralisme intellectuel et économique. Siège social: 75, rue de Prony, Paris.

12 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Amicale des arbitres de football du Cambrésis.** But: réunir tous ses membres afin de resserrer entre eux les sentiments de camaraderie et de solidarité. Siège social: place d'Armes, café Henri, Cambrai (Nord).

13 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Amicale des sauveteurs du poste central de sauvetage des mines du Gard.** But: créer entre tous les sauveteurs des liens d'amitié et de confiance réciproques, indispensables à l'efficacité d'un poste de sauvetage des mines. Siège social: cité Forêt, poste de sauvetage, Grand'-Combe (Gard).

13 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Amicale des anciennes élèves de la maison familiale de filles de la Mothe-Achard, lieudit La Touche.** But: éducation populaire rurale de ses membres et soutien de la maison familiale de filles de la Mothe-Achard. Siège social: lieudit La Touche, la Mothe-Achard (Vendée).

13 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Jumping Outboard Club.** But: répandre et développer le goût du sport motonautique et du ski nautique. Siège social : 21 *bis*, Grande-Rue, Ormesson-sur-Marne (Seine-et-Oise).

14 juin 1956. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association familiale du Mans.** But: grouper, représenter, défendre les intérêts moraux et naturels des familles dans tous les domaines. Siège social: maison sociale, salle n° 1, place de Stalingrad, le Mans.

14 juin 1956. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **Olympique de Darnétal.** But: culture physique et football. Siège social: mairie de Darnétal.

15 juin 1956. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association poitevine des amis du théâtre populaire.** But: grouper les personnes attachées au renouvellement des formes dramatiques et à l'élargissement du public théâtral. Siège social: 70, rue Gambetta, Poitiers.

15 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Association English School of Paris.** But: répandre la culture britannique et développer la connaissance de la langue anglaise afin de préparer des élites qui puissent, avec le concours de la culture et de langue française, rapprocher les deux peuples de civilisation semblable et complémentaire. Pour ce faire, l'association dispensera des cours, conférences, organisera des réunions, publiera un bulletin et préparera aux examens d'entrée des universités d'Oxford (Angleterre) et de Princeton (U. S. A.), remettra des bourses d'études aux familles nécessiteuses et méritantes, organisera des échanges interscolaires et familiaux. Siège social: château de Monte-Cristo, Port-Marly.

15 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association familiale rurale de Lacrouzette.** But: étude, défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles rurales; création de tous services susceptibles de les aider à remplir efficacement leur mission. Siège social: mairie de Lacrouzette (Tarn).

16 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Université Montagne.** But: groupement d'étudiants faisant de la montagne; facilités de transports; perfectionnement technique. Siège social: association générale des étudiants, 16, rue de la Poste, Grenoble.

16 juin 1956. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Amicale Saint-Joseph.** But: faciliter dans toute la mesure du possible aux enfants de familles catholiques qui se destinent à la carrière d'instituteur ou d'institutrice libres la poursuite de leurs études et leur formation pédagogique. Siège social: école libre de filles de Messimy.

16 juin 1956. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Zonta-Club de Lyon.** But: grouper des femmes occupant des postes de responsabilité pour promouvoir la conscience professionnelle et l'entraide féminine internationale. Siège social: 7, rue Jean-Fabre, Lyon.

16 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Pyrénées-Sporting-Club.** But: éducation sportive de la jeunesse. Siège social: 79, rue de la Colombette, Toulouse.

16 juin 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Club amateur de danse de la banlieue Ouest.** But: préparation et organisation de compétitions de danse. Siège social: 11, villa des Basses-Bruyères, Asnières.

18 juin 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Union des œuvres sociales du cinéma français.** But: coordonner l'action des œuvres existantes dans l'industrie cinématographique, déterminer la ligne de conduite des associations adhérentes, encourager la création, le développement, éventuellement la gestion en commun de toutes institutions sociales, représenter les associations adhérentes pour une action collective en matière sociale. Siège social: 7, rue du Helder, Paris.

18 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Mende. **Comité départemental d'expansion économique de la Lozère.** But: développer les possibilités économiques du département. Siège social: hôtel de ville, Mende.

18 juin 1956. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Centre inter-club parachutiste du Sud-Ouest.** But: coordonner, développer, provoquer l'activité concernant le parachutisme. Siège social: 55, cours Georges-Clemenceau, Bordeaux.

18 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Association communale de chasse et de pêche de Sainte-Anastasie.** But: grouper les propriétaires, cultivateurs et habitants de la commune en vue de la protection des propriétés, repeuplement, répression du braconnage, l'organisation de la chasse et de la pêche. Siège social: mairie de Sainte-Anastasie (Cantal).

19 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Thonon. **Société hippique du Chablais.** But: susciter, maintenir et développer le goût et la pratique des sports hippiques. Siège social: château de Coudrée, Sciez (Haute-Savoie).

19 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **Société de chasse de Roque-Jaïère.** But: location de terrains de chasse, exercice de la chasse en commun et tout ce qui se rattache directement ou indirectement à ce sport. Siège social: 32, allées Arago, Prades (Pyrénées-Orientales).

19 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Vouziers. **Caisse de solidarité des retraités des chemins de fer, section de Vouziers.** But: venir en aide aux retraités. Siège social: mairie de Vouziers (Ardennes).

20 juin 1956. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Phalange Saint-Joseph.** But: promouvoir, soutenir, favoriser les activités sportives, les œuvres d'éducation populaire. Siège social: patronage de Combrit.

20 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Société de chasse de Frais « La Saint-Hubert ».** But: défense des intérêts des propriétaires cynégétiques et des membres, amélioration de la chasse et protection des récoltes, destruction des animaux nuisibles et poursuite de tous les délits de chasse. Siège social: mairie de Frais.

20 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Avenir de Beaulieu-sous-Parthenay.** But: défense des intérêts agricoles, amélioration de la chasse, repeuplement. Siège social: mairie de Beaulieu-sous-Parthenay (Deux-Sèvres).

20 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Romorantin. **Comité des fêtes de Chaumont-sur-Tharonne.** But: organisation des fêtes dans la commune (manifestations sportives, théâtres, concerts, etc.). Siège social: mairie de Chaumont-sur-Tharonne (Loir-et-Cher).

20 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône. **Association des familles de Montmelas.** But: étudier et défendre les intérêts généraux des familles, spécialement des familles nombreuses. Siège social: mairie de Montmelas (Rhône).

20 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Amicale des chasseurs de Novillard.** But: protection du gibier, répression du braconnage. Siège social: mairie de Novillard.

20 juin 1956. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Les Bros de Robert.** But: conservation d'un cimetière familial et maintien des liens de solidarité. Siège social: Robert, Poet-Laval.

20 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Amicale des agents de maîtrise du fond de la fosse Lemay.** But: secourir dans la mesure de ses ressources les employés et ouvriers de la fosse Lemay, organiser des fêtes, resserrer les liens d'amitié entre les employés et les ouvriers et entr'aide. Siège social: café Bullé, rue Suzanne-Lannoy, Pecquencourt (Nord).

20 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Noël des vieux et des enfants des écoles.** But: aide aux vieux de la commune et organisation des fêtes au profit de l'association, distribution de friandises et secours aux enfants de la commune. Siège social: mairie de Pecquencourt (Nord).

20 juin 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Union sportive Boussois-Paris.** But: développement de la constitution physique et amélioration morale du personnel. Siège social: Glaces de Boussois, 1, avenue de la Division-Leclerc, Bobigny.

21 juin 1956. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des auberges de la jeunesse de la Loire.** But: gérer les auberges et camps de la Loire, contribuer au développement physique, moral et intellectuel des jeunes gens des deux sexes. Siège social: local de la fédération des œuvres laïques, 29, rue Léon-Nautin, Saint-Etienne.

21 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. **Entente sportive de Fontaine-Notre-Dame.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: mairie de Fontaine-Notre-Dame (Aisne).

21 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Comité commercial et de relance économique du Craonnais.** But: étude sur le plan économique et social des structures et des conditions actuelles de la vie de la région, élaboration et mise en œuvre de tous les moyens propres à promouvoir la mise en valeur du Craonnais. Siège social: mairie de Craon (Mayenne).

21 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Cercle dramatique craonnais.** But: pratique du théâtre et faire connaître et apprécier en donnant des spectacles, les grandes œuvres du répertoire français et étranger. Siège social: 10, boulevard Bodinier, Craon (Mayenne).

21 juin 1956. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Association des anciens combattants et victimes des deux guerres de l'union fédérale,** section de Châtillon-sur-Chalaronne. But: entr'aide et paix. Siège social: mairie, salle de la justice de paix, Châtillon-sur-Chalaronne.

21 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. **Pétanque du Soleil.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: 178, route de Bordeaux, Brive (Corrèze).

22 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Anciens d'Afrique du Nord.** But: réunion et entr'aide de ses membres actifs et sympathisants. Siège social: café de Paris, 7, place Jasmin, à Agen.

22 juin 1956. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des parents d'élèves, anciens élèves, amis de l'école publique.** But: instruction et distraction de ses membres et de la population en général. Siège social: mairie de Marcilly-sur-Maulne.

22 juin 1956. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Amicale des médaillés du travail des automobiles M. Berliet.** But: maintien entre tous ses membres de liens d'amitié et entr'aide particulièrement entre les membres retraités et actifs. Siège social: 221, avenue Berthelot, café Delaroche, Lyon.

22 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Pétanque de l'Albinque.** But: développer le sport boules dans la cité. Siège social: café des Sports, à Castres (Tarn).

22 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **Pena Taurine Pierre Schuil.** But: défense des intérêts de tous les aficionados. Siège social: café de France, les Lices, Arles (Bouches-du-Rhône).

22 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Union Pétanque-Club Salsigne.** But: pratique du jeu de pétanque. Siège social: café Blanc, Salsigne.

22 juin 1956. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des œuvres sociales de l'Union des femmes françaises de Grigny.** But: créer, animer, encourager les œuvres et activités sociales les plus diverses au service des familles et de l'enfance dans la localité. Siège social: chez Mme Trevisan, 25, rue Jules-Ferry, Grigny.

23 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Nérac. **Syndicat d'initiatives du canton de Lavardac-Barbaste.** But: étudier les mesures qui peuvent tendre à augmenter d'une manière générale la prospérité dudit canton et en poursuivre la réalisation. Siège social: Lavardac (Lot-et-Garonne).

23 juin 1956. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Amicale des sapeurs-pompiers de Sathonay-Village.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours pour le perfectionnement de l'instruction technique et physique du corps. Siège social: rue du Centre, Sathonay-Village.

24 juin 1956. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Pétanque du quai.** But: réunir de bons amis, faire de nombreux concours, se livrer à leur sport favori. Siège social: café du Rhône, le Pouzin.

25 juin 1956. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Amicale laïque de la Hautière-en-Plessala.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique des garçons de la Hautière-en-Plessala.

25 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dizier. **Association des parents d'élèves, école Gambetta, Saint-Dizier.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque, étudier et réaliser toute organisation péri ou postscolaire, représenter les parents auprès des pouvoirs publics, orienter les enfants, aider les familles nécessiteuses, récompenser les élèves studieux. Siège social: école Gambetta, Saint-Dizier (Haute-Marne).

25 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Pétanque courtonnaise.** But: pratique du jeu de boules provençal et de pétanque. Siège social: mairie de Saint-Paul-de-Courtonne (Calvados).

25 juin 1956. Déclaration à la préfecture du Nord. **Amicale sportive Paul et René Fremaux (A. S. P. R. F.).** But: pratique du sport de football. Siège social: 27, rue du Vieux-Faubourg, Lille.

26 juin 1956. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Association familiale catholique de l'Allier.** But: soutien moral de la famille. Siège social: 42, rue de Paris, Moulins.

26 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Caen. **Fédération nationale des mutilés et invalides du travail, groupement du Calvados.** But: défense des mutilés et invalides du travail. Siège social: 27, avenue Albert-Sorel, Caen.

26 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association amicale des médaillés d'honneur du travail de Boissezon et des environs.** But: créer, pour les médaillés, un centre de relations amicales et fraternelles, étudier et défendre leurs intérêts moraux et matériels. Siège social: mairie de Boissezon (Tarn).

26 juin 1956. Déclaration à la préfecture de l'Orne. **Comité d'aménagement pour l'expansion économique de la région d'Alençon.** But: étudier sur le plan économique social et culturel, les structures et les conditions actuelles de la vie de la région, élaborer et mettre en œuvre tous les moyens propres à promouvoir dans chacun de ses domaines la mise en valeur de la région d'Alençon. Siège social: place du Palais, Alençon.

26 juin 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Centre national de radiobiologie.** But: étude des radiations émises par les êtres vivants, et effets des diverses radiations sur ces êtres. Siège social: 19, rue Bergère, Paris.

27 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Judo-club du Mont-Blanc.** But: enseignement du judo et des sports et exercices d'entraînement, organisation de manifestations sportives et compétitions. Siège social: cantine Pechiney, Chedde (Haute-Savoie).

27 juin 1956. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Amicale sportive de l'entreprise maritime et commerciale (A. S. E. M. C.).** But: pratique du sport. Siège social: 11, rampe Chasseloup-Laubat, Alger.

27 juin 1956. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association culturelle de l'église réformée d'Alger-Coteaux.** But: assurer la célébration du culte réformé et pourvoir en tout ou en partie aux frais et besoins de ce culte et des divers services qui s'y rattachent légalement. Siège social: 82, boulevard Saint-Saëns, Alger.

27 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Association familiale rurale de l'Aude.** But: étude, défense des intérêts des familles rurales. Siège social: 33, boulevard Barbes, Carcassonne.

27 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Association générale des familles, « des familles nombreuses aux jeunes foyers » du canton de Saulzais-le-Potier.** But: grouper les familles afin de soutenir leurs intérêts moraux et matériels, défendre la famille stable et féconde, fondée sur le mariage ou la légitimation adoptive, promouvoir dans le pays des familles heureuses et libres, mettre à l'honneur les familles nombreuses. Siège social: mairie de Saulzais-le-Potier (Cher).

27 juin 1956. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Lenzbourg tennis de table court.** But: grouper ceux qui s'intéressent à ce sport et développer leurs moyens en participant aux épreuves officielles. Siège social: 91, chemin de Saint-Priest, Lyon.

27 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Comité départemental de la Haute-Garonne de l'association des réfractaires et maquisards de France.** But: défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres, en dehors de toutes questions politiques, religieuses ou personnelles. Siège social: café-bar Florida, 12, place du Capitole, Toulouse.

27 juin. Déclaration à la préfecture du Nord. **Ligue régionale des Flandres de la fédération française de lawn-tennis.** But: organiser administrer, diriger et développer le sport du lawn-tennis dans les limites de son territoire et en surveiller la pratique. Siège social: 27, palais de la Bourse, Lille.

27 juin 1956. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association des parents d'élèves du lycée d'enseignement franco-musulman de garçons d'Alger-Ben Aknoun.** But: rechercher tout ce qui peut améliorer la vie matérielle et morale des élèves, saisir l'administration des vœux émis à ce sujet et en poursuivre la réalisation, œuvrer pour la propagation de la double culture. Siège social: lycée d'enseignement franco-musulman Ben Aknoun, Alger.

27 juin 1956. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Jeunesse au soleil levant.** But: grouper la jeunesse protestante en plein air Siège social: 19, rue Chaptal, Montpellier.

27 juin 1956. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Comité d'entr'aide aux troupes d'Afrique.** But: aider les combattants d'Afrique du Nord moralement et matériellement, défendre leurs intérêts pendant leur absence et à leur retour. Siège social: foyer du combattant, rue Dugas-Montbel, Saint-Chamond.

27 juin 1956. Déclaration à la préfecture des Landes. **Association départementale des auberges de jeunesse des Landes.** But: développement du tourisme sportif et éducatif, des loisirs de plein air et culturels. Siège social: 34, rue Gambetta, Mont-de-Marsan.

27 juin 1956. Déclaration à la préfecture de la Guadeloupe. **Association La Sarcelle de Pointe-à-Pitre.** But: location de terrains de chasse, exercice en commun du droit de chasse sur les terrains loués. Siège social: chez M. Audebert, président, quai Gâtine, Pointe-à-Pitre.

27 juin 1956. Déclaration à la préfecture du Gard. **Amicale nimoise des courtiers en publicité.** But: défendre les intérêts collectifs et individuels de ses membres, accroître les sentiments de confraternité, constituer des fonds de réserve et de prévoyance sociale afin d'aider les œuvres charitables. Siège social: grand café de la Bourse, boulevard des Arènes, Nîmes.

28 juin 1956. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **Association sportive des Nouvelles Galeries de Rouen.** But: pratique des sports, football, ping-pong, tennis, natation, boxe, athlétisme. Siège social: 25, rue Grand-Pont, Rouen.

28 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Association des donneurs de sang bénévoles des P. T. T. du Lot.** But: donner le sang bénévolement aux malades dans les hôpitaux. Siège social: foyer Bourseul, Cahors.

28 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Jeunesse ouvrière Lys Flandres.** But: organisation de cercles d'études, de conférences éducatives, cercles d'hommes et jeunes gens, promenades, voyages en commun, séances théâtrales, réunions familiales, kermesses, formation chorale et musicale. Siège social: 15, rue d'Aire, Hazebrouck (Nord).

28 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Culture et cinéma de Sucy-en-Brie.** But: aider au développement de l'éducation populaire en tout domaine, particulièrement en matière de cinéma. Siège social: 10, place de la Gare, Sucy-en-Brie (Seine-et-Oise).

28 juin 1956. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Lambretta club des Deux-Sèvres.** But: grouper les propriétaires de scooters Lambretta. Siège social: café du Commerce, 29, rue Brisson, Niort.

28 juin 1956. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Cercle d'éducation sportive de Tours.** But: organiser et favoriser la pratique de tous les sports parmi tous ses adhérents. Siège social: patronage de la Galienne, 2, rue des Ursulines, Tours.

28 juin 1956. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Comité d'entr'aide de la société Brossette et de France.** But: entr'aide sociale au profit du personnel de la société. Siège social: 44 et 45, rue Louis-Aulagne, Oullins.

28 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil-Essonnes. **La Société des beaux-arts de Brunoy.** But: organiser chaque année une exposition; participer à des manifestations et établir entre ses membres des liens d'entr'aide. Siège social : mairie de Brunoy (Seine-et-Oise).

29 juin 1956. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **La Diane de la Languedocienne de forages pétroliers.** But: pratiquer la chasse et le tir. Siège social: 24, chemin de Moulares, Montpellier.

29 juin 1956. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Groupement des locataires des habitations à loyer modéré de la ville de Nantes.** But: solidarité, entr'aide, défense des intérêts matériels et sociaux des locataires. Siège social: café du Beffroi, 5, rue de la Paix, Nantes.

29 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Comité eudois d'aide aux combattants d'Afrique du Nord et à leurs familles.** But: apporter une aide matérielle et morale aux combattants d'Afrique du Nord et à leurs familles. Siège social: mairie de la ville d'Eu (Seine-Maritime).

29 juin 1956. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Comité d'entraide du département d'Indre-et-Loire pour l'accession à la propriété.** But: faciliter par l'octroi pour la construction de logements économiques, de subventions et la cession gratuite de terrains, de matériaux et généralement de toutes prestations en nature, l'accession à la propriété des salariés dans l'incapacité, en raison de leur âge ou de la modicité de leurs ressources d'y parvenir sans une aide complémentaire s'ajoutant au régime des prêts et des primes actuellement en vigueur. Siège social: 65, boulevard Béranger, Tours.

30 juin 1956. Déclaration à la préfecture du Gard. **Sporting-Club C. I. T. R. A. (compagnie industrielle de travaux).** But: pratique des sports intéressant les ouvriers de l'entreprise. Siège social: siège de l'entreprise Citra, Marcoule-Chusclan.

30 juin 1956. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Les Amis des hôpitaux de Montpellier.** But: assister moralement et matériellement les personnes qui sont soignées dans les hôpitaux de Montpellier pendant leur hospitalisation et à leur sortie et secourir leurs familles. Siège social: hôpital Saint-Eloi, à Montpellier.

MODIFICATIONS

2 juin 1956. Déclaration à la préfecture de police. La **Kehila (La Communauté)** transfère son siège social du 29, rue Saint-Lazare, au 73, rue Turbigo, Paris.

8 juin 1956. Déclaration à la préfecture de police. La F. E. C. A. P. (film et culture aux prisons) change son titre qui devient: **Film et Vie militaire.** Siège social: 47, rue de Clichy, Paris.

8 juin 1956. Déclaration à la préfecture de police. L'**Office de diffusion des applications du contreplaqué (O. D. A. C.)** transfère son siège social du 31, rue Pasquier, Paris, au 36, avenue Hoche, Paris.

18 juin 1956. Déclaration à la préfecture du Rhône. L'Amicale professionnelle de secours et d'entr'aide des retraités du corps des gardiens de la paix de Lyon et de la région lyonnaise change de titre qui devient: **Amicale professionnelle de secours et d'entr'aide des retraités de la sûreté nationale de Lyon et de la région lyonnaise.** Siège social: 123, rue Tête-d'Or, Lyon.

25 juin 1956. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **Bois-guillaume Athlétic-Club** et **Amicale laïque de Maromme** fusionnent et prennent le titre de **Amicale laïque de Maromme.** Siège social: mairie de Maromme.

27 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Patronage Saint-François-de-Sales.** Modification aux statuts et à la composition du comité. Siège social: patronage Saint-François, Saint-Jeoire-en-Faucigny (Haute-Savoie).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.